



Ouest **Rhodanien**  
Communauté d'agglomération



---

# RAPPORT SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC 2023

**Service Gestion des déchets**

---

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

contact@c-or.fr  
04 74 05 06 60

[www.ouestrhodanien.fr](http://www.ouestrhodanien.fr)

3 rue de la Venne  
69170 TARARE

---

# Sommaire

Sommaire.....	2
Introduction .....	5
Présentation .....	1
I. Présentation du territoire.....	1
a) Carte du territoire .....	1
b) Évolution et répartition de la population.....	2
II. Organigramme du service au 31 décembre 2023 .....	3
III. Locaux et infrastructures .....	3
IV. Compétences .....	4
c) Compétences du service gestion des déchets de la COR .....	4
d) Compétences du SYTRAVAIL.....	4
Projets réalisés et perspectives .....	6
I. Projets et actions réalisés en 2023 .....	6
a) Nouveau marché de gestion des déchèteries.....	6
b) Mise en place d'une nouvelle filière REP en déchèterie .....	6
c) Marché d'acquisition de BOM de collecte.....	6
d) Gestion des pannes .....	6
e) Remplacement des couvercles .....	7
f) Tri à la source des biodéchets.....	7
g) Reprise des animations dans les écoles.....	7
II. Projets et perspectives pour 2024.....	7
a) Poursuite de l'étude sur le mode de collecte .....	7
b) Mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie .....	7
c) Tri à la source des biodéchets.....	8
La collecte sélective : fonctionnement et organisation .....	9
I. Les différents modes de collecte.....	9
a) Modes de collecte .....	9
b) Contenants de précollecte.....	10
II. Moyens matériels déployés .....	11
c) Véhicules de collecte.....	11
d) Matériel de précollecte .....	11
e) Dotation par flux et par commune.....	12
f) Entretien du matériel de précollecte .....	14
III. Moyens humains .....	15

a)	Compétences des agents de collecte.....	15
b)	Renforcement des équipes de collecte.....	15
c)	Répartition des moyens humains .....	15
IV.	Organisation des filières.....	17
	Les déchets collectés (hors déchèteries).....	18
I.	La production de déchets.....	18
a)	Évolution des tonnages .....	18
b)	Répartition des déchets.....	19
II.	Les ordures ménagères.....	19
III.	Les emballages.....	20
a)	Poids collecté et performances de collecte.....	20
b)	Qualité du tri.....	21
IV.	Le verre.....	25
V.	Le papier graphique.....	27
a)	Collecte en apport volontaire.....	27
b)	Les J.R.M. collectés par Valorise .....	29
VI.	Les textiles usagés.....	30
	La collecte en déchèterie.....	33
I.	Présentation des déchèteries.....	33
a)	Carte des déchèteries du territoire .....	33
b)	Déchets acceptés.....	34
c)	Horaires d'ouvertures .....	35
II.	Fonctionnement des déchèteries .....	36
a)	Gestion.....	36
b)	Modalités d'accès.....	36
c)	Volumes autorisés et tarifs .....	36
d)	Déchets des professionnels refusés.....	37
e)	Accueil des usagers .....	38
f)	Fréquentation des déchèteries .....	38
g)	Collecte et traitement .....	39
III.	Quantitatif des déchets collectés en déchèterie.....	39
a)	Évolution et répartition des tonnages .....	39
b)	Fluctuation des tonnages .....	41
c)	Taux de valorisation des déchets collectés .....	42
d)	Cas particulier des déchets verts.....	42
	La redevance spéciale.....	44

I.	Fonctionnement .....	44
II.	Nombre de professionnels assujettis à la RS .....	44
III.	Volume de déchets .....	45
IV.	Tarifs de la redevance spéciale .....	45
	La prévention des déchets .....	46
I.	Animations.....	46
a)	Animations jeunesse .....	47
b)	Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.....	48
c)	Semaine Européenne du Développement Durable.....	50
d)	Actions ciblées correctives .....	50
e)	Actions spécifiques .....	51
f)	Actions diverses .....	51
II.	Compostage individuel.....	53
a)	Évolution des quantités distribuées .....	53
b)	Répartition des équipements sur le territoire .....	53
c)	Modes de réservation.....	55
d)	Sensibilisation des usagers .....	56
e)	Enquête auprès de la population .....	57
III.	Outils de communication .....	60
	Les indicateurs financiers .....	62
I.	Budgets du service .....	62
a)	Budget de fonctionnement.....	62
b)	Budget d'investissement .....	63
II.	Coûts du service .....	64
a)	La matrice des couts .....	64
b)	Évolution des coûts aidés.....	64
c)	Comparaison des coûts aidés par habitants.....	66
III.	Recettes.....	66
a)	Évolution des recettes .....	66
b)	Taux de TEOM.....	67
c)	Recettes liées aux soutiens.....	68
d)	Recettes liées à la revente de matériaux.....	68
e)	Recettes issues des facturations à l'utilisateur.....	69
	Annexe 1 – Filières de transport et de traitement (déchèteries).....	1
	Annexe 2 – Détail du poids de déchets collectés en déchèteries.....	1
	Annexe 3 – Matrice des coûts .....	2

---

# Introduction

Le service gestion des déchets de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) est issu du regroupement des trois services des anciennes communautés de communes, qui ont fusionnées en 2014.

Les trois anciennes communautés de communes n'avaient pas le même mode de gestion et de collecte des déchets ménagers lors de la fusion. Ainsi, en 2014, un projet d'harmonisation a débuté afin d'étendre le mode de collecte de l'ancienne Communauté de communes d'Amplepuis-Thizy : collecte en points de regroupement. Ce projet s'est déroulé en trois phases.

En 2015, la collecte de l'ancienne Communauté de communes de la Haute Vallée d'Azergues a été reprise en régie et des points de regroupement équipés de bacs quatre roues ont été implantés.

En 2018, le projet s'est étendu au sud du territoire sur l'ancienne Communauté de communes du Pays de Tarare, avec la reprise en régie et l'installation de bacs latéraux.

En 2019, la collecte latérale a été mise en place sur l'intégralité du territoire, avec le déploiement de conteneurs latéraux sur toutes les communes.

En 2020, une optimisation des équipements de précollecte a été effectuée sur le nord du territoire grâce à l'analyse des données collectées par la pesée embarquée.

Depuis, l'ajustement des points de collecte (PAV) s'est poursuivi : ajout ou suppression de bacs, déplacement, ajout ou suppression de points d'apport volontaire, notamment suite à la mise en place des Extensions des Consignes de Tri (ECT) en février 2022.

La collecte avec une benne à ordures ménagères (BOM) classique n'a pas été totalement supprimée : les professionnels assujettis à la redevance spéciale et certains points d'apport volontaire sont encore équipés de bacs roulants. De plus, la collecte latérale n'a pas été déployée dans le centre-ville de Tarare (environ 5 000 usagers), le ramassage des déchets s'effectue toujours en porte à porte dans ce secteur.

Le service Gestion des déchets de la COR a également comme compétence la gestion des déchèteries intercommunales. Celle-ci sont gérées par un prestataire dans le cadre d'un marché, renouvelé en octobre 2023.

Ce rapport peut être consulté à la mairie ou au siège de la COR. Il peut également être consulté et téléchargé à l'adresse suivante : [www.ouestrhodanien.fr](http://www.ouestrhodanien.fr).

# Présentation

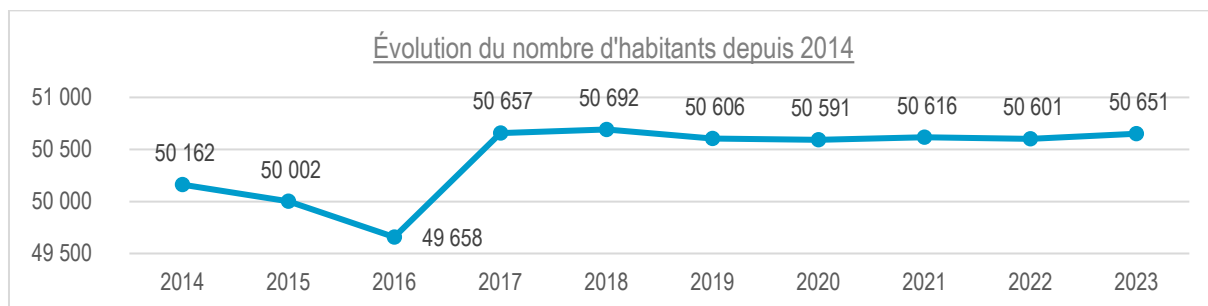
## I. Présentation du territoire

La COR regroupe 31 communes et compte 50 651\* habitants sur une superficie de 577 km<sup>2</sup> (\*source INSEE).

### a) Carte du territoire



## b) Évolution et répartition de la population



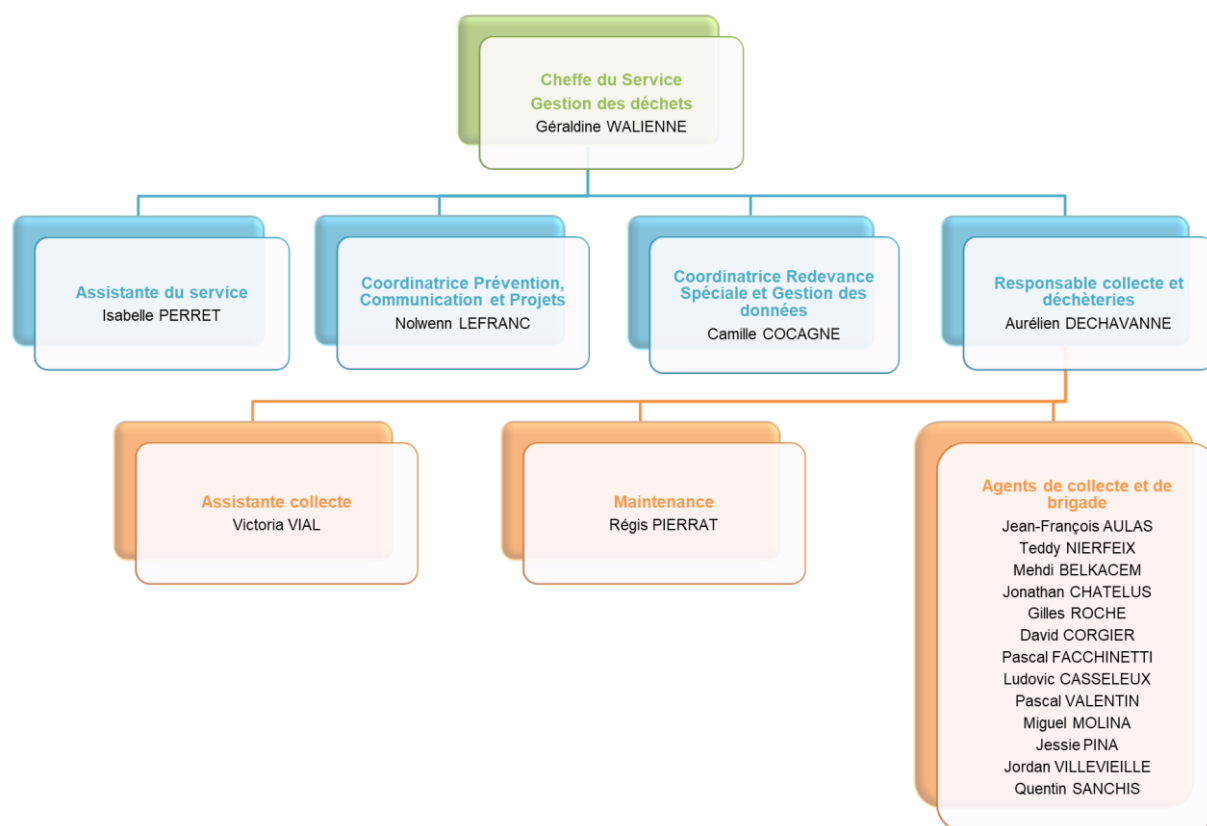
Depuis 2017, la population du territoire est stable.

Évolution de la population				
Communes	2022	2023	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité actuelle
Affoux	391	393	10,65	37
Amplepuis	4 919	4 906	38,44	128
Ancy	668	675	11,84	57
Chambost-Allières	833	830	14,14	59
Chénelette	343	354	11,02	32
Claveisolles	576	570	28,33	20
Cours	4 390	4 366	34,00	128
Cublize	1 266	1 296	15,56	83
Dième	193	191	9,11	21
Grandris	1 187	1 185	14,21	83
Joux	734	756	25,18	30
Lamure-sur-Azergues	1 055	1 049	15,61	67
Les Sauvages	614	612	12,55	49
Meaux-la-Montagne	233	232	9,32	25
Poule-les-Écharmeaux	1 065	1 047	31,23	34
Ranchal	322	323	15,10	21
Ronno	639	645	22,92	28
Saint-Appolinaire	223	229	5,55	41
Saint-Bonnet-le-Troncy	317	316	15,65	20
Saint-Clément-sur-Valsonne	908	907	14,51	63
Saint-Forgeux	1 472	1 494	22,00	68
Saint-Jean-la-Bussière	1 204	1 196	15,48	77
Saint-Just-d'Avray	748	748	17,50	43
Saint-Marcel-l'Éclairé	541	539	11,88	45
Saint-Nizier-d'Azergues	800	792	24,23	33
Saint-Romain-de-Popey	1 583	1 619	17,40	93
Saint-Vincent-de-Reins	617	612	13,87	44
Tarare	10 490	10 572	13,99	756
Thizy les Bourgs	6 020	5 944	44,32	134
Valsonne	971	973	18,25	53
Vindry-sur-Turdine	5 279	5 280	23,00	230
<b>TOTAL</b>	<b>50 601</b>	<b>50 651</b>	<b>577</b>	<b>84</b>

Source : INSEE Population légale 2020 en vigueur au 1er janvier 2023

## II. Organigramme du service au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, le service compte 20 agents :



## III. Locaux et infrastructures

Le service gestion des déchets est basé à Thizy-les-Bourgs, sur la commune déléguée de Bourg-de-Thizy. L'espace étant insuffisant pour accueillir tous les bureaux dans les mêmes locaux, les agents sont répartis sur deux sites différents :

- la mairie annexe de Bourg-de-Thizy accueille quatre agents : la cheffe de service, l'assistante du service, la Coordinatrice Redevance Spéciale et Gestion des données et la Coordinatrice Prévention, Communication et Projets. Il s'agit également du lieu d'accueil des usagers ;
- un bâtiment situé à côté de la déchèterie de Bourg-de-Thizy accueille les bureaux des agents techniques (le responsable collecte et déchèterie, l'assistante collecte, le chargé de maintenance, les agents de collecte et de brigade), les garages de remisage des véhicules de collecte, les locaux techniques ainsi que ceux nécessaires aux agents (douches, salle de pause). Ce site accueille également un quai de transfert permettant le vidage des camions de collecte dans des semi-remorques avant transfert vers le lieu de traitement.

Le service compte également cinq déchèteries, une petite déchèterie annexe et deux plates-formes de stockage des déchets verts.

## IV. Compétences

### c) Compétences du service gestion des déchets de la COR

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien a la compétence collecte des déchets ménagers depuis sa création, le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (arrêté du 29 avril 2013 n°2013119.0006), sur l'ensemble de son territoire. Ainsi, le service assure la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr.) et des emballages. Ces deux flux sont collectés en régie sur l'intégralité du territoire depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018. Le service assure également la gestion des déchets déposés en déchèterie, qui sont, eux, collectés par un prestataire privé.

### d) Compétences du SYTRAVAIL

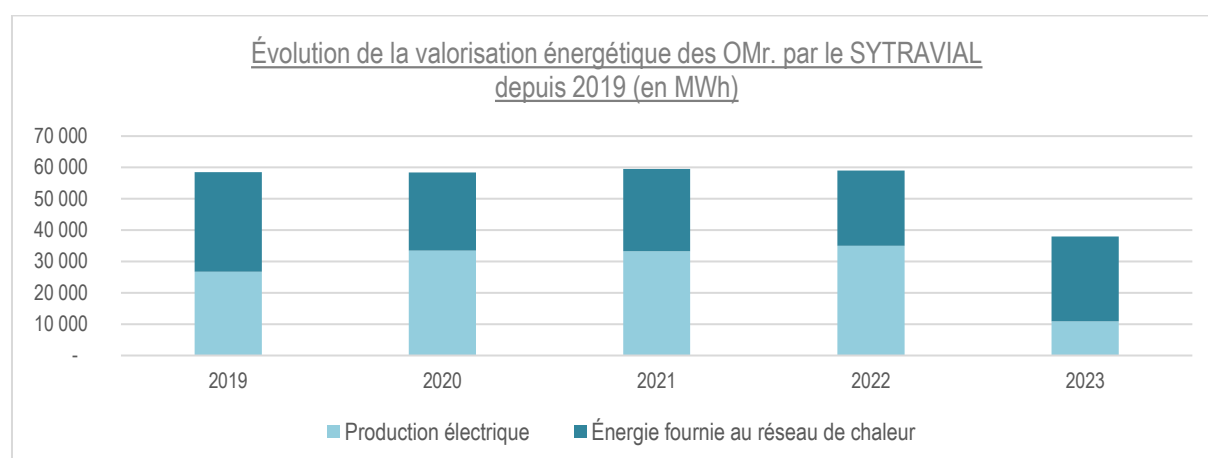


Le Syndicat mixte d'élimination, de Traitement et de Valorisation des déchets Beaujolais Dombes (SYTRAVAIL), situé à Villefranche-sur-Saône, a la compétence traitement des déchets ménagers (arrêté inter-préfectoral du 26/05/2021). Ainsi, il assure l'élimination et la valorisation des OMr et des emballages. Équipé d'une Unité de valorisation Énergétique (UVE), il gère lui-même le traitement des OMr. En cas d'arrêt technique de l'UVE, le syndicat assure, au prix d'accueil, le détournement vers d'autres sites autorisés. Les emballages sont triés et conditionnés dans un centre de tri privé.

Le SYTRAVAIL a également en charge la gestion de la collecte et la valorisation des flux verre et Journaux Revues Magazines (J.R.M.), ainsi que certaines filières des déchèteries : les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (D.E.E.E.), les déchets d'éléments d'ameublement (D.E.A.) ainsi que les huisseries.

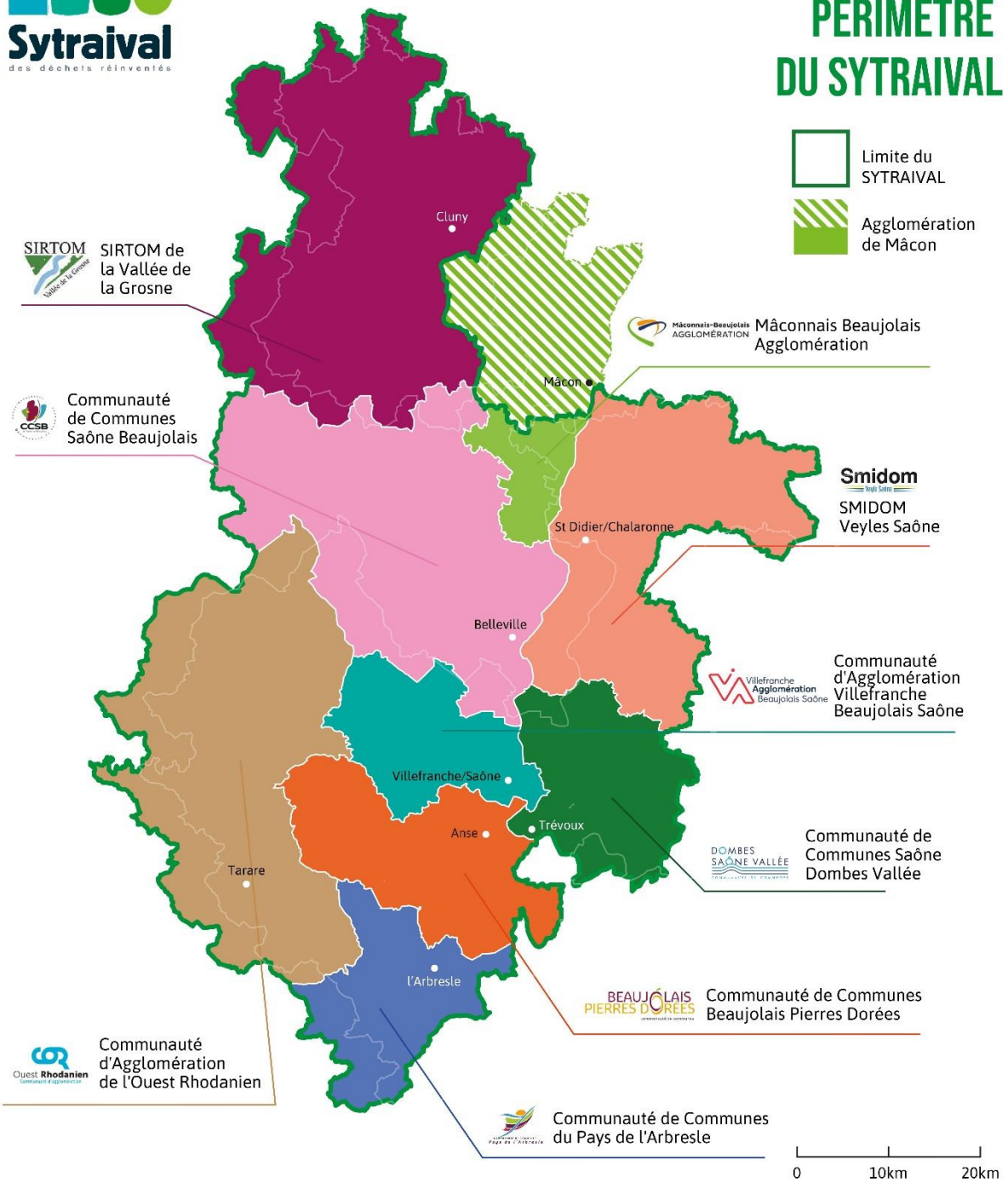
Il assure la gestion des quais de transfert, dont celui situé à Thizy les Bourgs.

Le SYTRAVAIL valorise l'énergie produite par l'incinération des OMr en chaleur grâce à un réseau de chaleur urbain et en électricité par un turbo-alternateur.



En 2023, une panne du turbo a duré plusieurs mois, ce qui explique la baisse importante de la production électrique.

# PÉRIMÈTRE DU SYTRAIVAL



---

# Projets réalisés et perspectives

## I. Projets et actions réalisés en 2023

---

### a) Nouveau marché de gestion des déchèteries

Après une prolongation par voie d'avenant du marché d'exploitation détenu par ECOCYCLAGE et TRIGENIUM sur les 3 premiers trimestres de 2023, un nouveau marché a été attribué avec un démarrage au 1<sup>er</sup> octobre 2023 :

- marché de 2 ans reconductible 2 fois 1 an ;
- divisé en trois lots :
  - > lot 1 (exploitation des déchèteries, transport et traitement des déchets non dangereux) attribué à SERFIM RECYCLAGE ;
  - > lot 2 (mise à disposition de contenants, enlèvement, transport et traitement des DDS hors REP et des batteries) attribué à SARPI LA TALAUDIERE ;
  - > lot 3 (mise à disposition de contenants, enlèvement, transport et élimination de l'amiante) attribué à RGS – RDS.

### b) Mise en place d'une nouvelle filière REP en déchèterie

La REP ECO-DDS a été mise en place au 1<sup>er</sup> mai 2023 dans les cinq déchèteries. Elle concerne une partie des Déchets Dangereux des Ménages et permet la prise en charge financière de la collecte et du traitement de ces déchets par l'éco-organisme agréé.

### c) Marché d'acquisition de BOM de collecte

Pour rappel, un marché avait été lancé en 2022 pour l'acquisition de Bennes à Ordures Ménagères (BOM). Seul le lot n°1, portant sur l'acquisition de BOM à chargement arrière (dit « classique ») a abouti. Le véhicule de collecte a été réceptionné en septembre 2023.

Le lot n°2, portant sur l'acquisition de BOM à préhension latérale, avait été rendu infructueux suite à la hausse importante des prix unitaires des contrats de maintenance. Un marché de location avait été lancé, mais ce dernier a également été rendu infructueux pour cause d'absence de candidature.

En 2023, un marché a de nouveau été lancé pour l'acquisition de 2 camions à chargement latéral, il a été attribué à TERBERG MATEC SAS. Les véhicules devraient être livrés fin 2024.

### d) Gestion des pannes

Le service Gestion des déchets a dû faire face à de nombreuses immobilisations de ses camions de collecte à chargement latéral. Cette situation découle de l'infructuosité du marché d'acquisition de ce type de véhicule de 2022, la tentative de louer un véhicule de collecte en 2023, tout cela couplé au vieillissement des camions de ce type achetés par la COR à partir de 2018.

Afin d'assurer le service de collecte, des agents ont adapté leurs horaires de travail. Depuis février 2023, certains chauffeurs ont travaillé les après-midis ou la nuit. Dans les cas extrêmes, le service a privilégié la collecte des ordures ménagères pour des raisons de salubrité publique. Le travail de nuit a été pérennisé sur deux tournées afin de sécuriser et stabiliser la situation.

Une étude sur le mode de collecte a débuté en décembre 2023 afin de réfléchir à des solutions pour pérenniser la collecte sur le court et le moyen terme.

#### e) Remplacement des couvercles

Afin d'harmoniser et de faciliter l'accès aux bacs de précollecte par les usagers, le remplacement des couvercles à opercules par des couvercles standards sur les bacs à ordures ménagères a débuté en 2023. Ce projet se poursuivra sur plusieurs années.

#### f) Tri à la source des biodéchets

Depuis 2022, le service étudie les différentes solutions permettant de répondre au tri à la source des biodéchets. Les expérimentations pour les zones urbaines, initialement prévues en 2023 ont été reportées.

Une étude sur les pratiques de compostage domestique a été réalisée en 2023 : le territoire, ayant un taux d'équipements élevé, la COR poursuit son objectif de développement du compostage individuel pour les foyers bénéficiant d'un jardin.

#### g) Reprise des animations dans les écoles

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'Ambassadrice du Tri du SYTRIVAL intervient dans les écoles de la COR pour sensibiliser le jeune public à la thématique des déchets (prévention, tri, ...). Le service Gestion des déchets de la COR n'ayant plus d'ambassadrice dans ses effectifs, cette mission est désormais réalisée par le SYTRIVAL.

## **II. Projets et perspectives pour 2024**

---

#### a) Poursuite de l'étude sur le mode de collecte

Le service poursuivra l'étude sur le mode de collecte afin de permettre une prise de décision en 2024. Dans cette étude, une modification partielle du mode de collecte sera présentée. Il pourra également en découler une modification des tournées de collecte et/ou, la mise en place d'une semi supplémentaire sur le quai de transfert de Thizy afin de réduire les temps de haut le pied (temps de conduite hors collecte) des tournées d'emballages.

#### b) Mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie

Dans un objectif de modernisation de ses sites, la COR va mettre en place un système de contrôle d'accès en déchèteries par lecture de plaque minéralogiques. Ce système aura plusieurs avantages :

- réserver l'accès des sites aux usagers de la COR ;

- permettre une meilleure disponibilité des gardiens pour orienter les usagers et rappeler les consignes de tri ;
- répondre aux besoins des usagers en fonction de l'utilisation des sites.

### c) Tri à la source des biodéchets

Le service Gestion des déchets va développer la vente de composteurs à prix réduit sur les prochaines années afin de permettre à un maximum de foyer de s'équiper.

Concernant les foyers vivants en appartement, un développement progressif de solutions de gestion séparative des biodéchets sera proposé.

# La collecte sélective : fonctionnement et organisation

## I. Les différents modes de collecte

### a) Modes de collecte

Sur le territoire de la COR, la collecte est effectuée via deux modes de collecte et par deux types de camions.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018, l'ensemble des communes est collecté en points d'apport volontaire (PAV), pour les flux OMr., emballages, verre et papier (Journaux Revues Magasine) à l'exception du centre-ville de Tarare, collecté en porte-à-porte à l'aide de bacs roulants pour les OMr. et en sacs translucides (sacs jaunes) ou en bacs roulants pour les emballages.

Lors de l'harmonisation du mode de collecte en 2018, un nouveau type de bac a été déployé sur le territoire : les bacs « latéraux ». Au 1<sup>er</sup> juin 2019, l'ensemble des communes a été équipé de ces bacs. Des bacs quatre roues restent tout de même présents :

- sur certains PAV qui n'offraient pas la possibilité d'installer des bacs latéraux (surface insuffisante, contrainte aérienne ...),
- pour la collecte des professionnels et des administrations assujettis à la redevance spéciale,
- pour le centre-ville de Tarare, collecté en porte-à-porte.

Ainsi, le service est équipé de deux types de camions :

- 2 camions de type Benne à Ordures Ménagères (BOM) classique, mobilisant deux personnes minimum : un chauffeur et un ripeur. Un troisième camion de secours est utilisé en cas de maintenance, de panne ou de problème technique ;
- 4 camions dits « latéraux », fonctionnant avec un bras mécanisé qui soulève et vide les bacs, contrôlé par le chauffeur depuis sa cabine.



Camion de collecte latérale



Benne à ordures ménagères classique

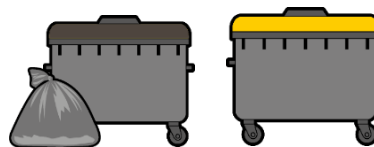
## b) Contenants de précollecte

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, tous les PAV sont équipés de bacs destinés à collecter les flux OMr. et emballages. Les emballages sont jetés en vrac par les usagers. Il existe deux types de bacs de collecte :



Bacs de collecte latérale

- Orange/gris : OMr.
- jaune : emballages



Bacs 4 roues

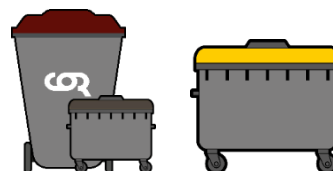
- gris : OMr.
- jaune : emballages

La collecte en porte-à-porte est effectuée par le biais de bacs roulants pour les OMr. Les emballages recyclables sont collectés principalement dans des sacs jaunes translucides (pour les usagers du centre-ville de Tarare) et en bacs roulants pour les professionnels assujettis à la redevance spéciale :



Contenants de collecte en porte-à-porte

- gris : OMr.\*
- sac jaune : emballages



Bacs de collecte pour la redevance spéciale

- bordeaux : OMr.\*
- sac jaune : emballages

\* = Il existe plusieurs formats de bacs roulants (deux roues et quatre roues) de différents volumes afin d'ajuster la capacité en fonction des besoins.

Pour les flux verre et papier, le dépôt se fait en apport volontaire sur tout le territoire. Ces colonnes viennent compléter certains points de collecte afin de proposer les quatre flux. Il existe également des PAV ne proposant que le verre et le papier (centre-ville de Tarare principalement). Le parc est hétéroclite suite au regroupement des territoires, qui n'avaient pas fait les mêmes choix en termes d'équipements. Toutes les colonnes ont cependant la même forme d'opercules : rondes pour le verre et rectangulaires pour le papier.



Colonne à verre



Colonne à J.R.M.

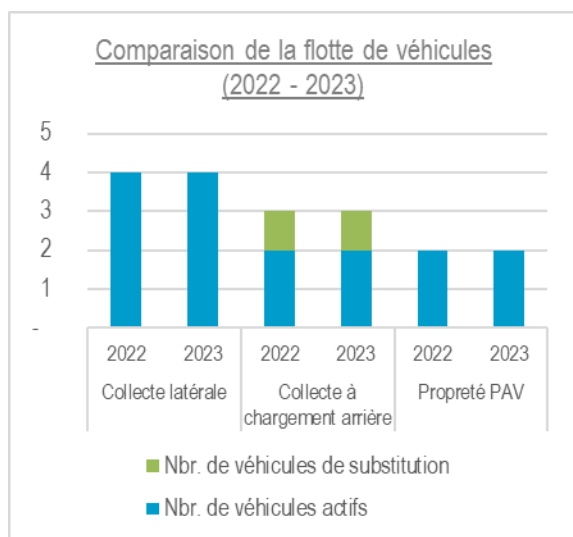


Borne à T.L.C.

Enfin, les sociétés qui collectent nos textiles, linges de maison et chaussures (TLC), ont équipé le territoire de bornes, qui sont généralement disposées sur des PAV.

## II. Moyens matériels déployés

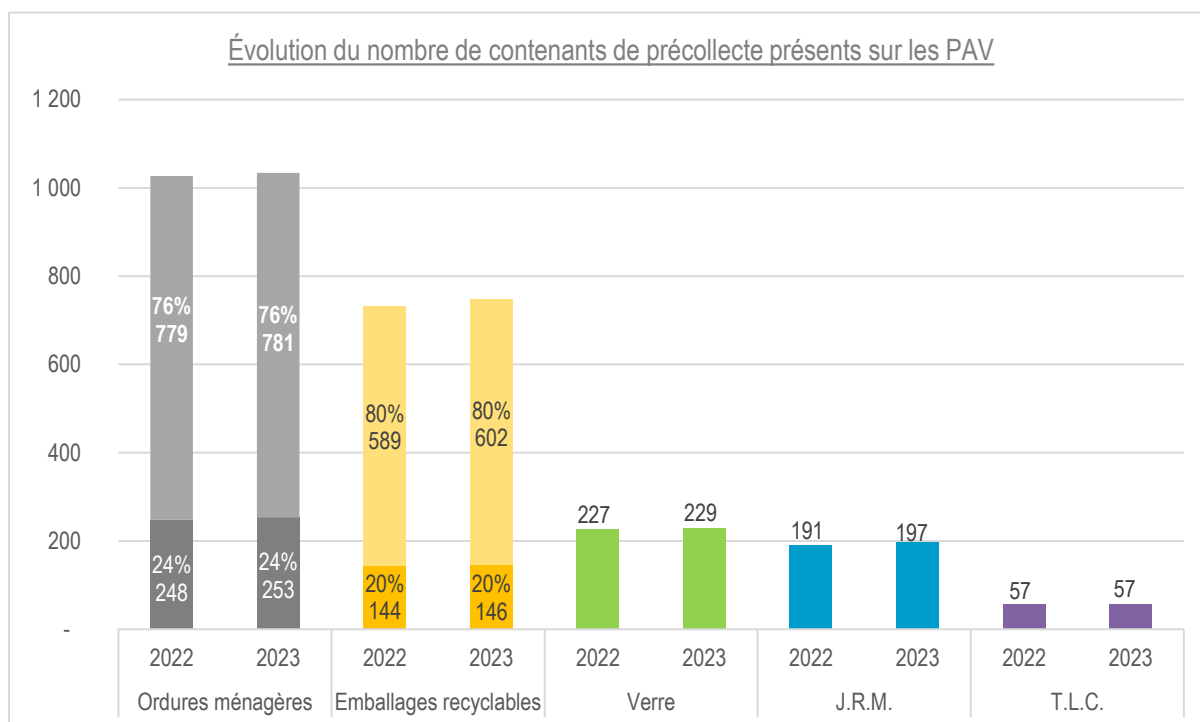
### c) Véhicules de collecte



Depuis 2022, le service Gestion des déchets cherche à acquérir une BOM latérale supplémentaire afin de permettre une rotation des véhicules lors d'immobilisation pour maintenance. Suite aux différents marchés infructueux, le parc de BOM du service n'a pas augmenté en 2023.

Deux véhicules ont été remplacés : une BOM à chargement arrière et un véhicule léger utilisé par la brigade de nettoyage.

### d) Matériel de précollecte



Le graphique ci-dessus indique, pour les ordures ménagères et les emballages :

- en clair : la part des contenants de type latéraux ;
- en foncé : la part des contenants de type quatre roues.

Les pourcentages indiqués précisent la part de collecte latérale et de collecte classique pour un même flux :

- 24% des OMr. sont collectées en bacs quatre roues et 76% en bacs latéraux ;
- 20% des emballages sont collectés en bacs quatre roues et 80% en bacs latéraux.

### e) Dotation par flux et par commune

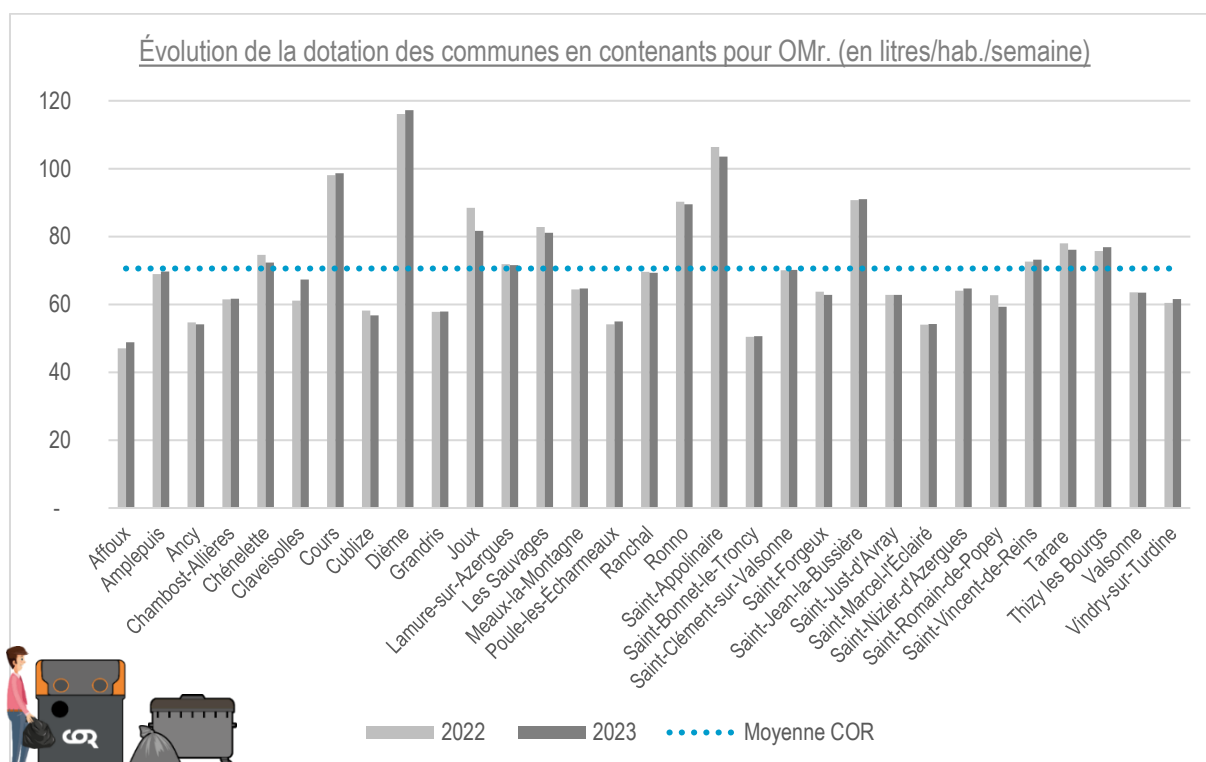
La dotation en contenant de précollecte correspond au volume hebdomadaire disponible par habitant. Elle est exprimée en litres et est calculée en fonction de trois données : le nombre de contenants de précollecte, la fréquence de collecte et le nombre d'habitants. Ainsi, une baisse ou une hausse du volume disponible ne signifie pas forcément un ajout ou une suppression de contenant de précollecte, car elle peut aussi être la résultante d'une évolution démographique ou du nombre de passages annuel du collecteur.

#### Dotation en matériel de précollecte des OMr. et des emballages

La dotation, exprimée en litres disponibles/habitant/semaine prend en compte :

- le volume des bacs ;
- la fréquence de collecte ;
- la population municipale de chaque commune.

En 2023, plusieurs modifications de dotation ont été apportés sur les PAV, notamment suite au déploiement des bacs commandés lors du nouveau marché. Ceux-ci ont été implantés sur certains PAV (Affoux, Amplepuis, Les Sauvages, Saint-Jean-la-Bussière, Tarare et Thizy les Bourgs).

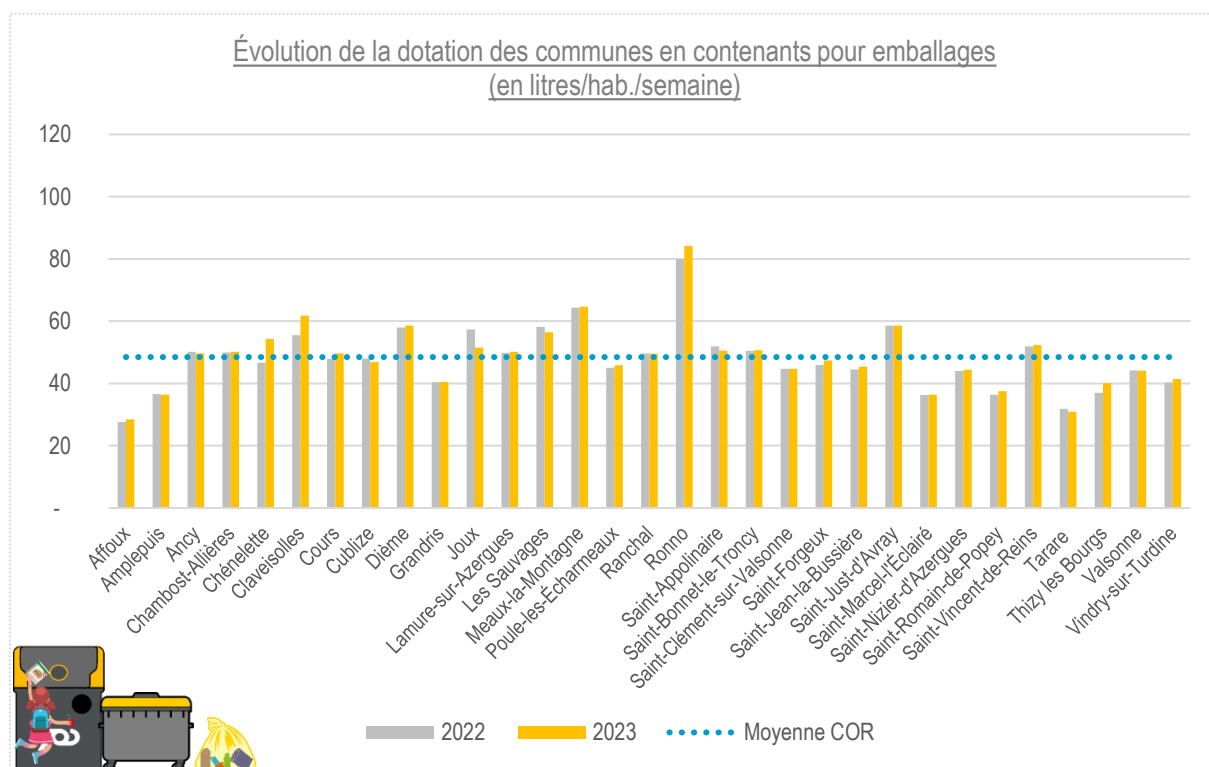


La disparité en terme de dotation s'explique notamment par le fait que les usagers ne jettent pas forcément leurs déchets sur leur commune d'habitation (principe du PAV). Ainsi, certaines communes dont les PAV sont plus sollicités sont davantage dotées que d'autres.

En 2023, la dotation de certaines communes en contenants pour les OMr. à été :

- augmentée : Affoux, Amplepuis, Claveisolles, Thizy-les-Bourgs et Vindry-sur-Turdine ;
- diminuée : Joux, Lamure-sur-Azergues, Les Sauvages, Saint-Romain-de-Popey et Tarare.

L'objectif de ces ajustements étant de répondre au plus près aux besoins des usagers et de l'évolution de leur geste de tri.

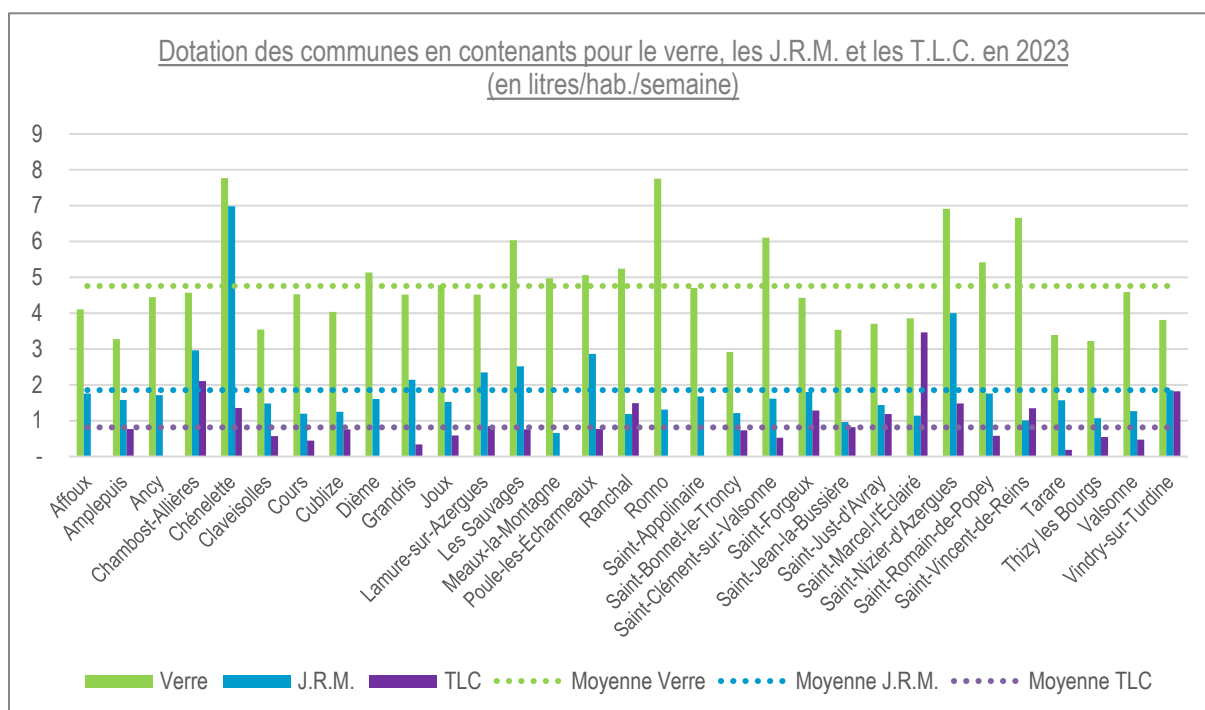


L'explication concernant la disparité entre les communes est la même que pour les OMr.

En 2023, la dotation de certaines communes en contenant pour les emballages a été :

- augmentée : Affoux, Chénelette, Claveisolles, Cours, Ronno, Saint-Forgeux, Saint-Jean-la-Bussière, Saint-Romain-de-Popey, Thizy-les-Bourgs et Vindry-sur-Turdine ;
- diminuée : Amplepuis, Joux, Les Sauvages et Tarare.

## Dotation pour le verre, les J.R.M. et les T.L.C.



On remarque une disparité importante en termes de dotation sur les flux verre et J.R.M. La majorité des colonnes présentes sur le territoire sont anciennes, l'implantation des PAV est ancrée dans les habitudes des usagers, il est ainsi difficile de retirer certaines colonnes pour les placer dans des communes sous dotées. De plus, le parc étant vieillissant, le service doit prioriser le remplacement des colonnes cassées avant l'ajout de nouvelles colonnes. Les usagers jettent souvent tous les types de déchets au même endroit, ils peuvent donc avoir l'habitude de s'arrêter sur un autre PAV (hors de leur commune).

Le service a déployé de nouvelles colonnes verre et/ou papier en 2023 sur les communes de Joux, Meaux-la-Montagne, Poule-les-Écharmeaux et Vindry-sur-Turdine.

L'implantation des bornes à Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC) est elle aussi ancienne et a été principalement initiée par les communes. À ce jour, certaines communes ne proposent aucun PAV pour les T.L.C. Le service Gestion des déchets compte développer ces bornes afin de promouvoir et de banaliser le tri des textiles, linges de maison et des chaussures, encore trop présents dans les OMr. et même dans les emballages recyclables.

### f) Entretien du matériel de précollecte

Deux campagnes de nettoyage du matériel de précollecte sont organisées chaque année, une au printemps et une à l'automne. Ces campagnes concernent uniquement les bacs latéraux situés sur les PAV. Les bacs à ordures ménagères sont lavés lors des deux campagnes, les bacs pour les emballages, sont nettoyés une fois par an.

Une campagne dure environ 1 mois, un planning de collecte est établi spécifiquement pour cette période afin que la collecte soit coordonnée avec le prestataire en charge du lavage des bacs, ces derniers devant être vides pour permettre leur nettoyage.

Le nettoyage des bacs destinés à la collecte en redevance spéciale et en porte-à-porte sont à la charge des redevables et des usagers.

Les bacs cassés sont remplacés ou réparés par l'agent en charge de la maintenance et les agents de brigade.

### **III. Moyens humains**

---

#### **a) Compétences des agents de collecte**

Les agents de collecte sont polyvalents, afin de répondre au mieux aux besoins du service et de s'adapter en cas de congés, arrêt maladie, formation, ... :

- chauffeur/ripeur/agent de brigade ;
- conduite de camion BOM classique/conduite de camions latéraux.

Les agents de la brigade de nettoyage ont pour mission de nettoyer les PAV, d'effectuer des interventions de maintenance et de livraison de bacs sur l'ensemble du territoire de la COR.

#### **b) Renforcement des équipes de collecte**

En cas d'absence pour maladie, de prise de congés ou lors des périodes d'augmentation des tonnages, le service peut être amené à solliciter des agents en insertion ou en CDD.

En 2023, 2 470 heures de travail ont été réalisées par des agents hors effectif, soit l'équivalent de 1,5 ETP.

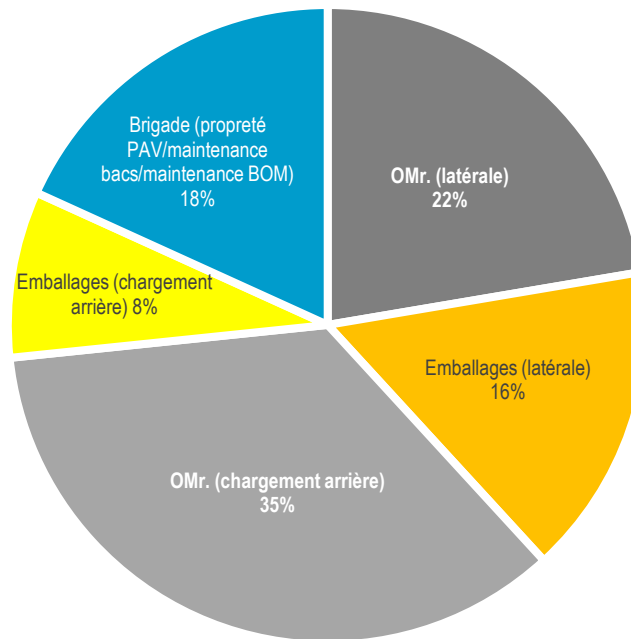
#### **c) Répartition des moyens humains**

À noter : les ETP dont il est question dans ce chapitre concernent :

- le personnel COR (agents en CDD et titulaires) ;
- le personnel d'insertion employé ponctuellement ;
- le personnel COR en renfort des effectifs du service (personnel avec un temps de travail aménagé pour des raisons de santé par exemple, personnel d'autres services en attente de réouverture de poste, ...).

Le graphique ci-après montre la répartition des ETP des agents de collecte/brigade par type de mission sur l'année 2023.

### Répartition des moyens humains par mission en 2023



En termes de moyens humains, la brigade est la 3<sup>ème</sup> activité la plus consommatrice d'ETP derrière la collecte des OMr. à chargement arrière et à chargement latéral. Ce graphique nous indique que la brigade consomme plus d'ETP que l'activité de collecte des emballages en collecte latérale (collecte qui couvre près de 90% de la population du territoire).

Plus des trois quarts du temps de travail des agents sont consacrés à la collecte des OMr. et des emballages. Le temps de collecte des ordures ménagères est plus long du fait de deux facteurs :

- volume plus important à collecter ;
- densité plus élevée que celle des emballages, qui implique donc plus de vidage pour respecter les charges maximales transportées.

Les agents de brigade peuvent être sollicités pour diverses missions :

- ramassage des déchets au pied des PAV ;
- déplacement de bac ou changement en cas de détérioration ;
- acheminement des BOM vers les lieux de maintenance ;
- remplacement au poste de chauffeur.

L'objectif du service est d'optimiser le temps de ramassage des dépôts au sol pour consacrer plus de temps au nettoyage des PAV. En effet, aujourd'hui, le service n'a pas les ressources internes nécessaires pour nettoyer les bacs, colonnes à verre et à J.R.M. et remplacer les autocollants usés ou obsolètes sur les contenants de précollecte.

## IV. Organisation des filières

	OMr.	Emballages	Verre	J.R.M.	T.L.C.
Mode de collecte	PAV et porte à porte (hyper-centre Tarare uniquement)		PAV		
Prestataire collecte	COR (collecte en régie)	COR (collecte en régie)	SAS DUBUIS	SAS DUBUIS	LE RELAIS PHILTEX
Fréquences de collecte	C1 & C2 selon secteur	C0,5 & C1 selon secteur	NR*		
Horaires de collecte	04H00 - 13H00 19H00 - 04H00 (équipe nuit)		NR*		
Quai de transfert	SYTRAIVAL Thizy les Bourgs Fleurieux	SYTRAIVAL Thizy les Bourgs Quincieux	NC*	SYTRAIVAL Quincieux	NC*
Centre de tri	Pas de centre de tri	NICOLLIN Saint-Fons	SIBELCO Andrézieux (42)	SYTRAIVAL Quincieux	LE RELAIS Saint-Marcel (71)
Traitement	SYTRAIVAL Villefranche-sur-Saône	NICOLLIN Saint-Fons (69) BOURGOGNE RECYCLAGE Ruffey-lès-Beaune (21)	VERRALIA Saint-Romain-le-Puy (42)	NORSK SKOG Golbey (88)	LE RELAIS Saint-Marcel (71)
Type de valorisation	Énergétique	Recyclage	Recyclage	Recyclage	Réutilisation & recyclage

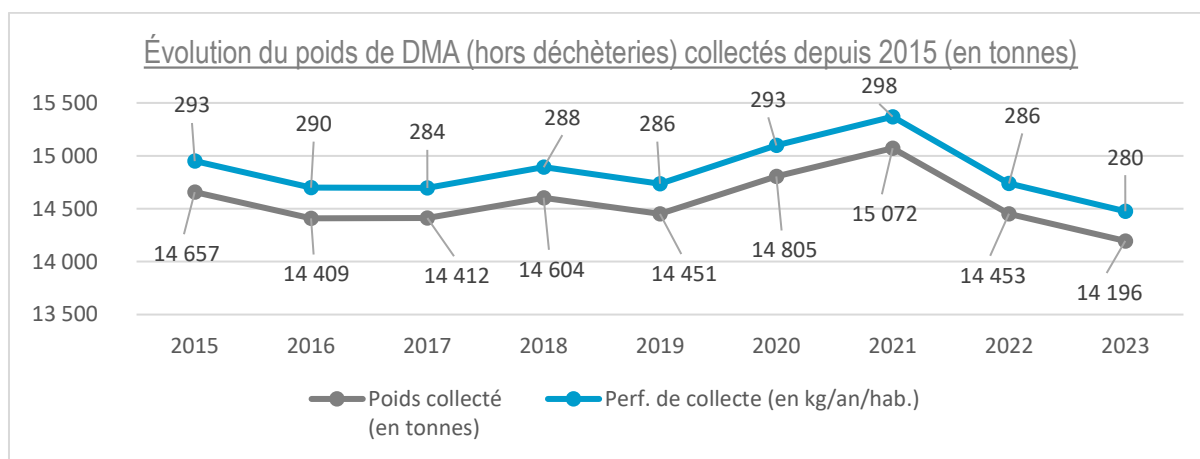
**NR** = non renseigné

**NC** = non concerné

# Les déchets collectés (hors déchèteries)

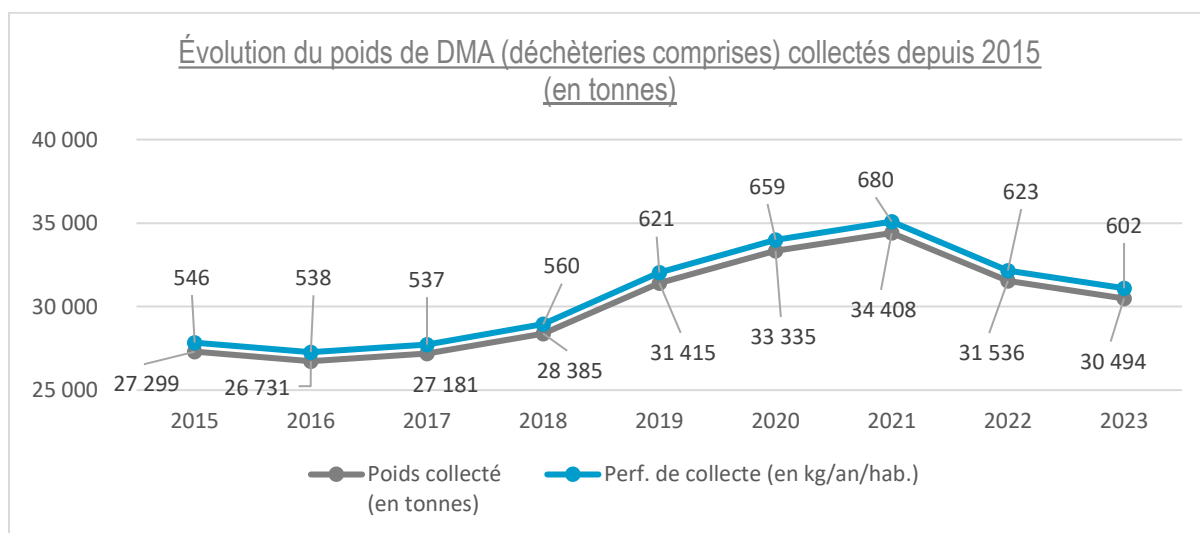
## I. La production de déchets

### a) Évolution des tonnages

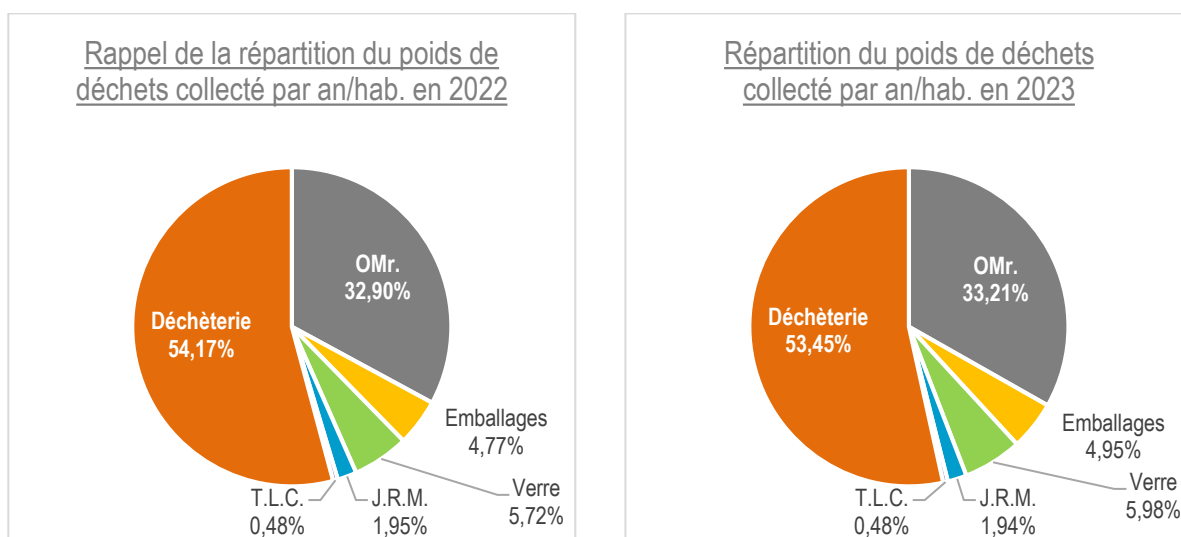


Pour la deuxième année consécutive on observe une baisse du tonnage des déchets ménagers collectés. Depuis 2021 ce tonnage a baissé de 6%.

Les performances de collecte des Déchets des Ménages et Assimilés (DMA) hors déchèterie n'ont jamais été aussi encourageantes, il y aurait donc une réduction de la production de déchets sur le territoire. Comme le montre le graphique ci-dessous, cette baisse s'observe également en prenant en compte les déchets issus des déchèteries bien que les données restent supérieures à celles de 2015.



## b) Répartition des déchets



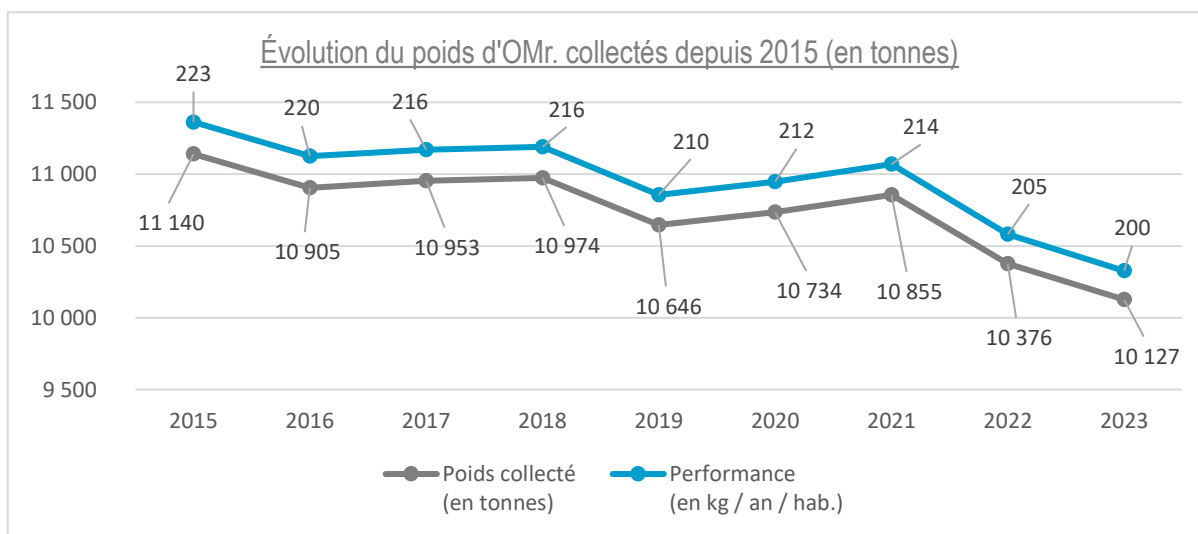
La répartition des déchets est sensiblement la même qu'en 2022.

## II. Les ordures ménagères

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr.) sont incinérées dans l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) du SYTRAIVAL à Villefranche-sur-Saône. Elles transitent par des quais de transfert gérés par le SYTRAIVAL, situés à Thizy les Bourgs et à Fleurieux-sur-l'Arbresle (quai partagé avec la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle).

En 2023, 10 127 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire de la COR, ce qui représente 200 kg/an/hab., soit une diminution de 2,5% par rapport à 2022.

On observe une baisse de la production d'ordures ménagères depuis 2015, pouvant être expliquée par l'augmentation des pratiques de tri.



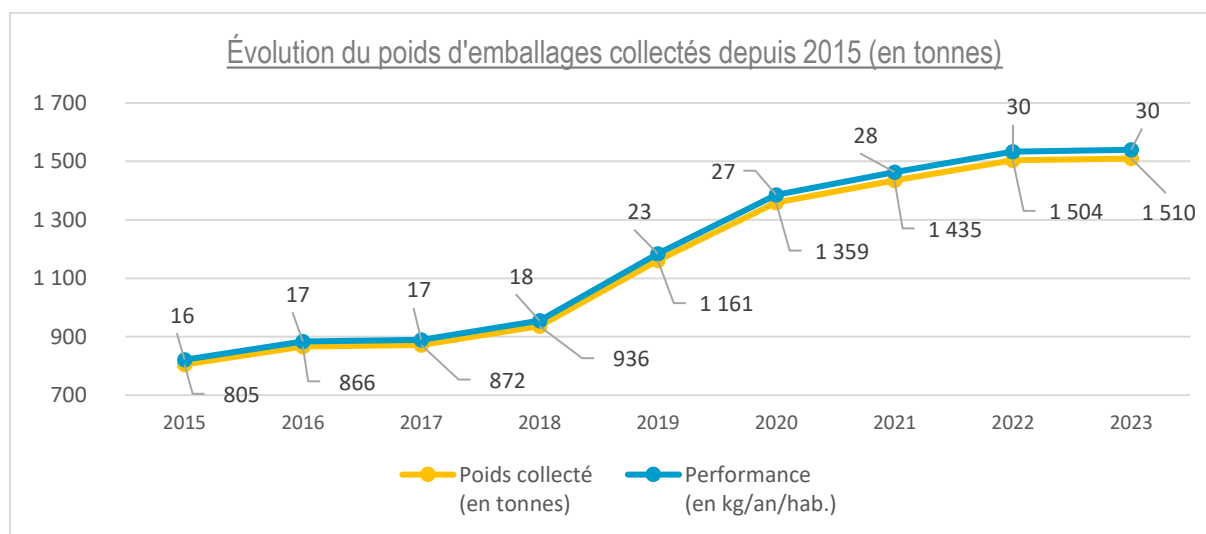
### III. Les emballages

Les emballages transitent vers des quais de transfert avant d'être acheminés au centre de tri situé à Saint-Fons (69). Ces quais de transfert sont gérés par le SYTRAIVAL, l'un d'eux est situé à côté des locaux techniques du service gestion des déchets à Thizy les Bourgs, et le second est à Quincieux.

#### a) Poids collecté et performances de collecte

En 2023, 1 510 tonnes d'emballages ont été collectées sur le territoire de la COR, ce qui représente 30 kg/hab./an, soit une légère augmentation de 0,3% par rapport à 2022. Les emballages ayant une densité très faible, une hausse ou une baisse non significative des volumes collectés n'est pas visible sur les tonnages.

En 2023, durant 7 semaines environ, la collecte des emballages n'a pas pu être assurée à 100% pour des causes de pannes de camions. Le service a assuré 100% de la collecte des ordures ménagères pour des questions d'hygiène, et les bacs emballages laissés pleins n'ont pas permis aux usagers de pouvoir continuer à trier leurs déchets. Notre performance de collecte en 2023 qui indique une stagnation des tonnages d'emballages collectés à, semble-t-il, été impacté par cette situation.



Depuis 2015, la production d'emballages collectés ne cesse d'augmenter. Ce phénomène peut s'expliquer par deux facteurs :

- l'augmentation des pratiques de tri ;
- l'augmentation de la consommation d'emballages.

Les Extensions de Consignes de Tri, effectives depuis le 1<sup>er</sup> février 2022 ont à ce jour, peu d'impacts visibles sur les performances :

- ce sont des emballages très légers ;
- une partie du gisement est toujours jetée dans les OMr.

En 2023, la collectes des emballages a généré :

- plus de 65 000 € H.T. de recettes liées à la revente de matériaux ;
- plus de 46 000 € H.T. de soutiens versés par les éco-organismes.

Bien que les emballages ménagers génèrent des recettes, des malus (de plus en plus élevés) sont appliqués en fonction de la qualité du tri.

Le montant des malus seront présentés dans le paragraphe ci-dessous.

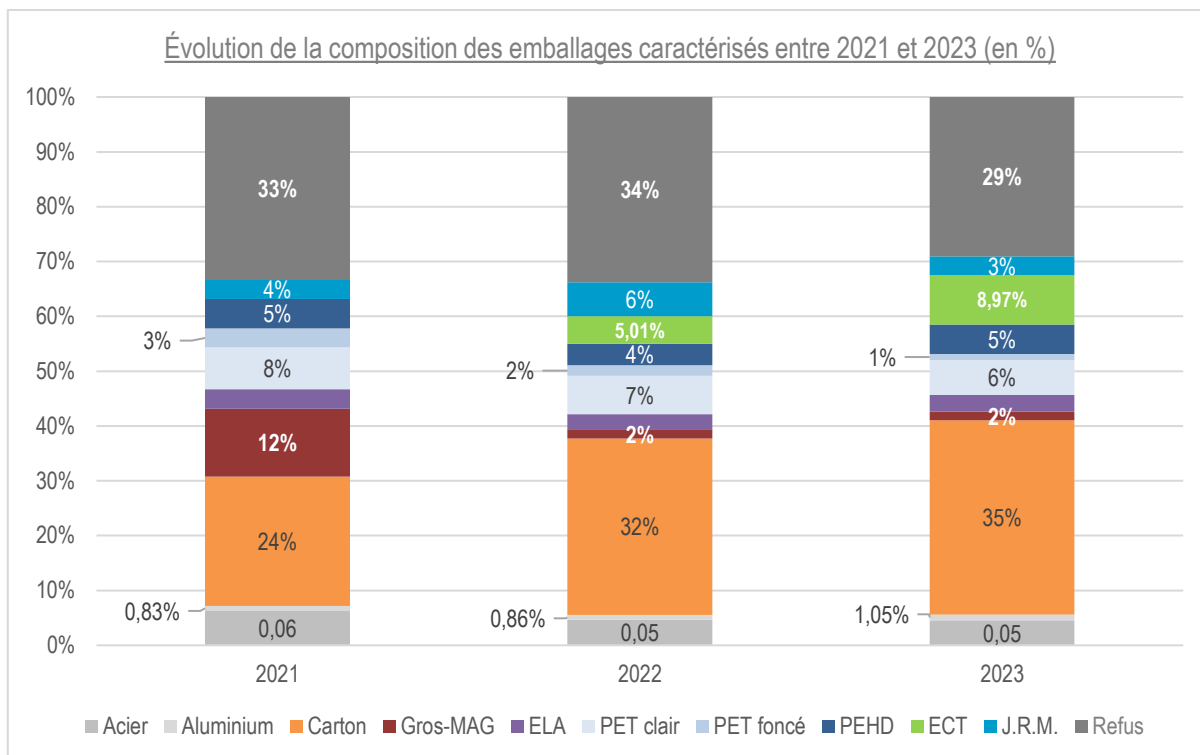
## b) Qualité du tri

### **Résultats des caractérisations**

Afin de pouvoir contrôler la qualité du tri (qui impacte les coûts de traitement), des caractérisations, assurées par le SYTRAIVAL, ont lieu régulièrement (environ une fois par mois). Ces opérations ne sont pas toujours représentatives car elles sont réalisées sur des échantillons de collecte mais néanmoins, il s'agit d'une pratique servant à déterminer le taux de refus officiel de chaque collectivité.

Elles se déroulent dans une salle spécifique, au centre de tri, suivant une méthode normée. Un échantillon (660 litres environ) est prélevé et une traçabilité est effectuée. Les déchets sont ensuite triés manuellement par un agent du centre, en présence d'un agent du SYTRAIVAL. Les déchets sont séparés selon leur nature :

- l'acier ;
- l'aluminium ;
- les cartonnets d'emballages ;
- le Gros-MAG (carton mêlé d'autres matières) ;
- les ELA (Emballages Liquides Alimentaire) : les briques alimentaires ;
- le PET clair (plastique translucide incolore) ;
- le PET foncé (plastique translucide coloré) ;
- le PEHD (plastique opaque) ;
- les ECT (Extensions de Consignes de Tri) ;
- les J.R.M. (Journaux, Revues et Magazines, à déposer dans les colonnes à papier) ;
- les refus (toutes erreurs de tri : verre, ordures ménagères, ...).



Les données exposées ci-dessus proviennent des synthèses des caractérisations effectuées entre 2021 et 2023. Les pourcentages indiqués détaillent la composition des échantillons.

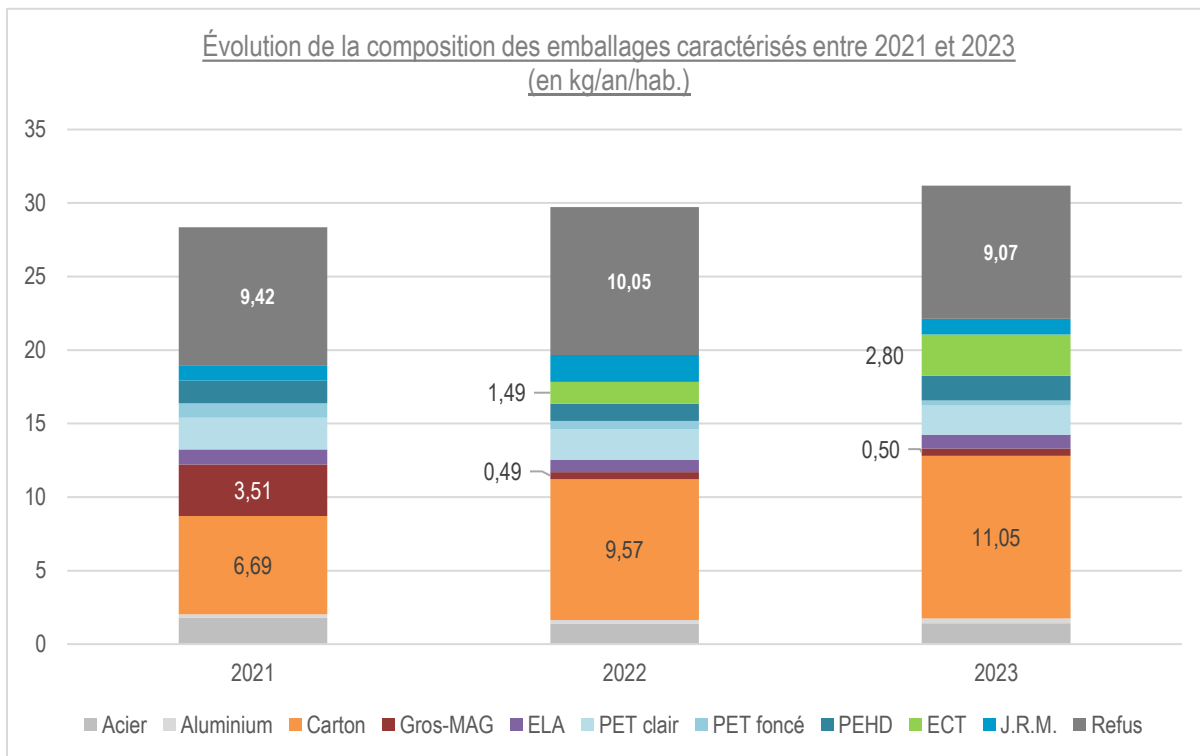
Le taux de refus, en hausse depuis 2021, est redescendu en-dessous des 30% en 2023.

La chute du taux de Gros-MAG depuis 2022 (passage de 12% à 2% en 1 an) s'explique par le fait qu'en 2023 cette typologie de déchets a été supprimée et les déchets intégrés à des typologies déjà existantes. Selon le type de déchet, ils étaient comptabilisés avec les cartons (exemple : papier kraft) ou les refus (exemple : papier de boucherie).

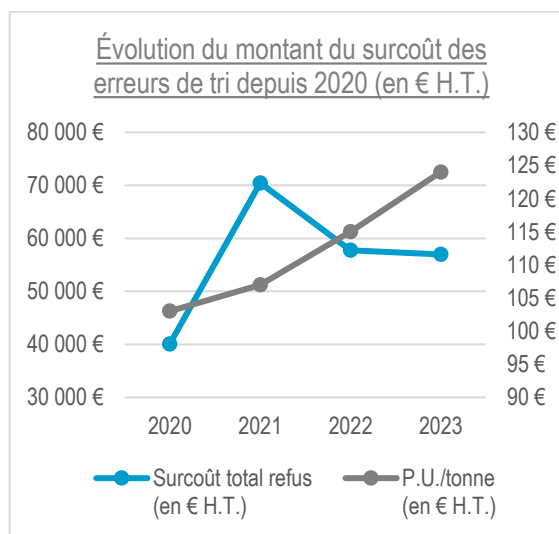
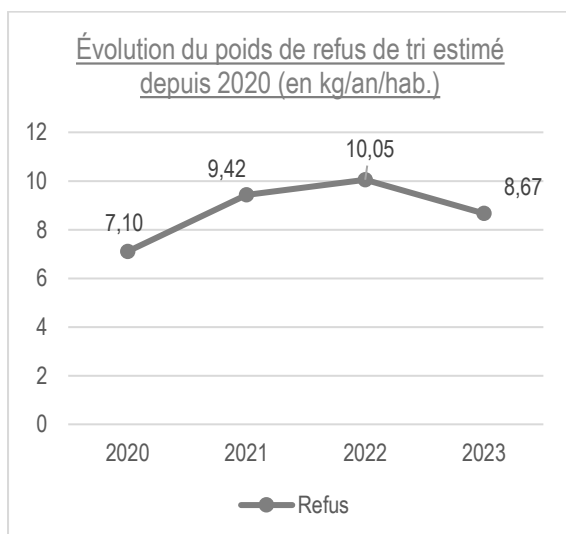
La forte hausse du taux de carton ne s'explique pas, quant à elle, uniquement par le basculement de certains déchets qui étaient auparavant caractérisés comme du Gros-MAG, mais principalement par la présence d'emballages en carton liés aux achats en ligne.

Il est important de rappeler que ces caractérisations recensent le poids et non le volume des déchets. Ainsi, cela ne signifie pas que 29% du volume des emballages collectés sont composés de refus de tri, d'autant plus que les emballages ont une densité beaucoup plus faible que celle des déchets qui composent le refus de tri.

Les performances en kg/hab./an des matières qui composent les emballages collectés sont présentées dans le graphique ci-dessous.



### Surcoût des erreurs de tri



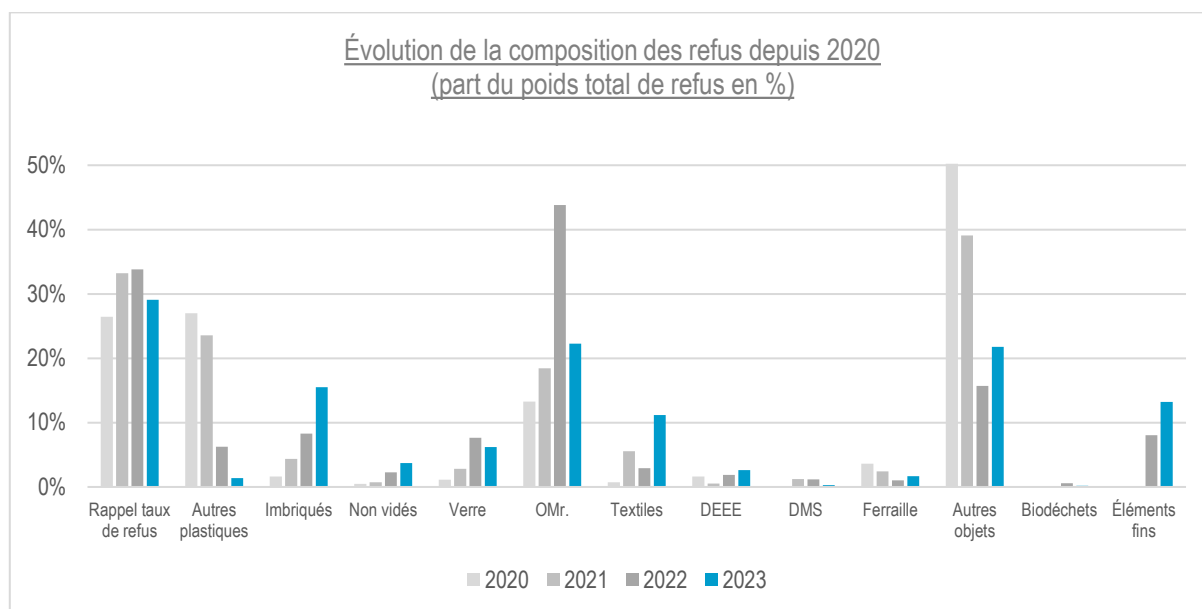
Il est important de noter que les erreurs de tri coûtent, et coûteront, de plus en plus chère :

- hausse des prix unitaires pour le transfert et le traitement ;
- hausse de la TGAP (Taxe Généralisée pour les Activités Polluantes payée sur le stockage et l'incinération des refus).

Il est donc important, notamment pour maîtriser ces coûts, d'améliorer la qualité des emballages triés. En 2023, les erreurs de tri ont coûté plus de 56 000 € H.T. à la collectivité.

Le pic financier observé en 2021 était lié au malus de plus de 20 000 € imputé à la COR, en sus des coûts « normaux ». En effet ; le SYTRAIVAL, par soucis d'équité, a instauré un système de malus pour ne pas pénaliser les collectivités ayant des taux de refus bas (le taux de refus de la COR était passé de 26% en 2020 à 33% en 2021).

### **Composition des refus**



**Autres plastiques** = autres emballages en plastique non compris dans la filière (exemple : plastiques agricoles) ;

**Imbriqués** = emballages adéquats de différentes natures, imbriqués les uns dans les autres ;

**Non vidés** = emballages adéquats mais non vidés ;

**Verre** = emballages en verre ;

**OMr.** = Ordures Ménagères Résiduelles (dont cintres, mouchoirs, sacs pleins, ...) ;

**Textiles** = Textiles, linge et chaussures ;

**DEEE** = Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (électroménager, jouets électriques, écrans, ordinateurs, téléphones, ...) ;

**DMS** = déchets dangereux des ménages (aérosols dangereux, peinture, produits phytosanitaires, décapants, ...) ;

**Ferraille** = objets en métal ;

**Autres objets** = objets en plastique, vaisselle, caisses en bois, ... ;

**Biodéchets** = restes alimentaires et/ou de cuisine, déchets verts ;

**Éléments fins** = particules trop petites pour être triées (hors petit emballages en métal).

Le graphique précédent indique plusieurs éléments :

- la mise en place des ECT en 2022 a nettement fait baisser la présence des « autres plastiques » et de la « ferraille » (grâce à la captation des petits emballages en aluminium et acier) ;
- nous observons cependant une augmentation de trois types de refus :
  - > les imbriqués : les usagers imbriquent davantage les emballages les uns dans les autres pour gagner de la place ;
  - > les emballages non vidés ;
  - > les éléments fins (présence comptabilisée depuis 2022 uniquement) : du fait de pouvoir mettre « tous » les emballages dans le bac jaune, on augmente la

présence de petits emballages non captables (opercules de yaourt par exemple) ;

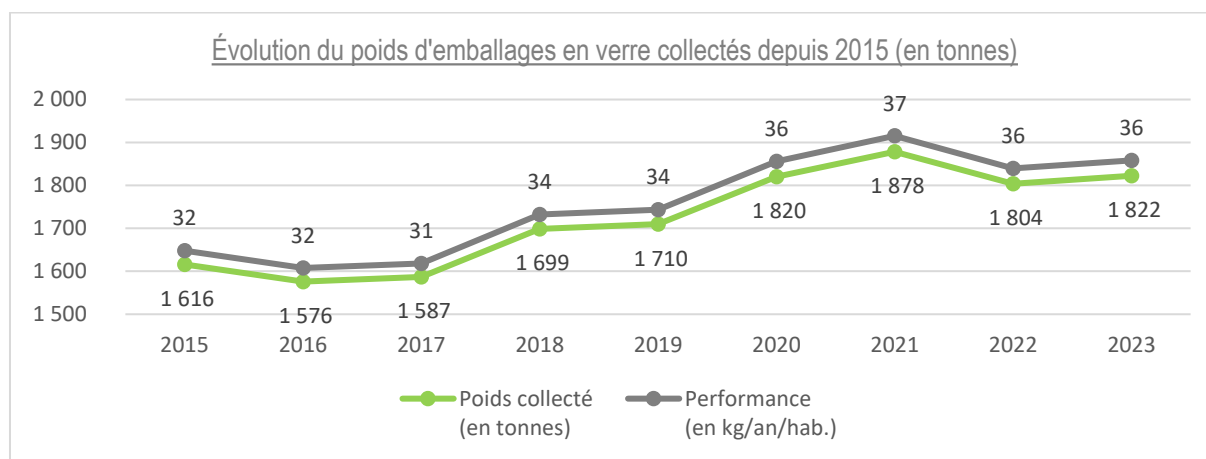
- une hausse importante de la présence de textiles est observable : ce sont des déchets lourds, qui impactent vite le taux de refus ;
- le taux d'OMr., d'emballages en verre et d'autres objets sont encore très élevé (déchets lourds et donc impactant) ;
- le taux de biodéchets n'est pas comparable car il n'est comptabilisé que depuis 2023.

## IV. Le verre

Le verre est directement transporté au centre de tri d'Andrézieux (42), pour être trié et acheminé chez le recycleur situé à Saint-Romain-le-Puy (42).

### Évolution du poids collecté et des performances de collecte

En 2023, 1 822 tonnes d'emballages en verre ont été collectées, ce qui représente près de 36 kg/an/hab., soit une stagnation par rapport à 2022.



La hausse des performances de collecte des emballages en verre, observée entre 2017 et 2021 est issue de plusieurs facteurs :

- la mise en place des PAV pour les OMr. et les emballages dans le Sud du territoire en 2018 : les usagers devant se déplacer pour jeter leurs déchets se familiarisent avec l'apport volontaire et utilisent davantage les colonnes ;
- la mise en place de nouveaux modèles de colonnes sur certains PAV : la nouveauté attire l'œil ;
- la démultiplication des PAV proposant le flux verre.

Les performances de collecte de 2023 ont généré des soutiens et des recettes, le service a perçu :

- > 44 000 € H.T. de recettes liées à la vente de matériaux ;
- > 11 000 € H.T. de soutiens versés par les éco-organismes.

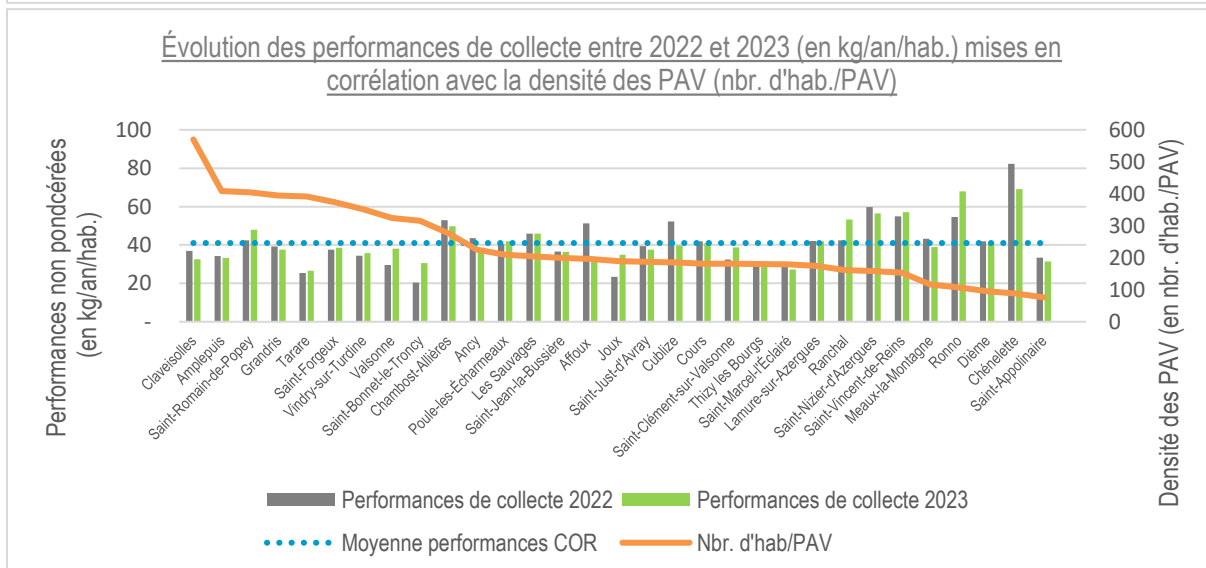
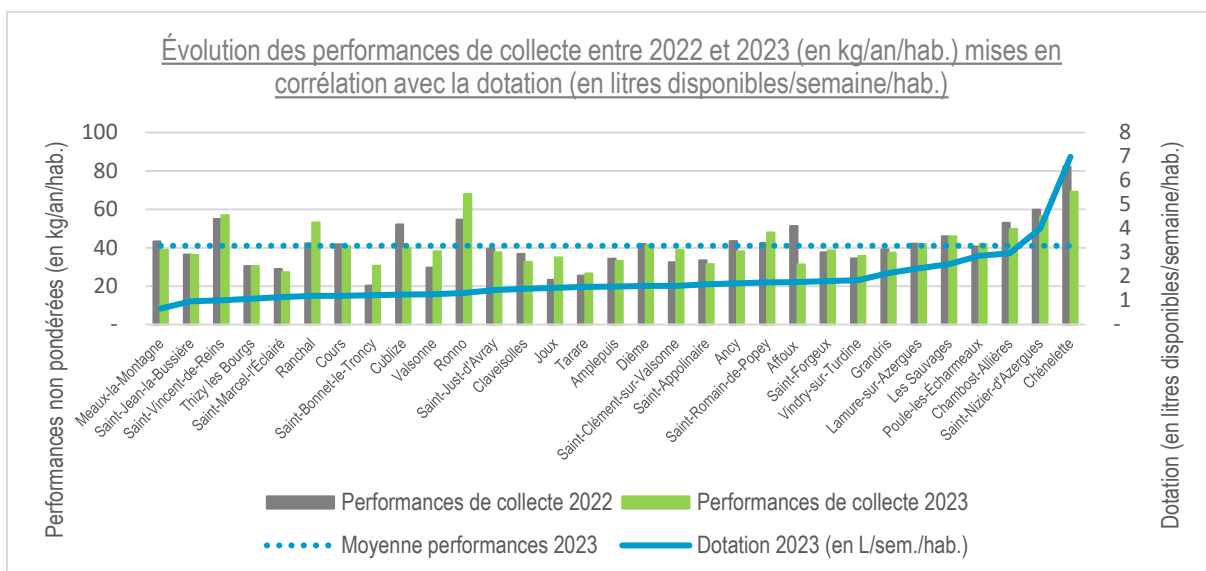
Le geste de tri des usagers devra être relancé pour permettre une hausse des performances de collecte, qui aurait plusieurs conséquences avantageuses :

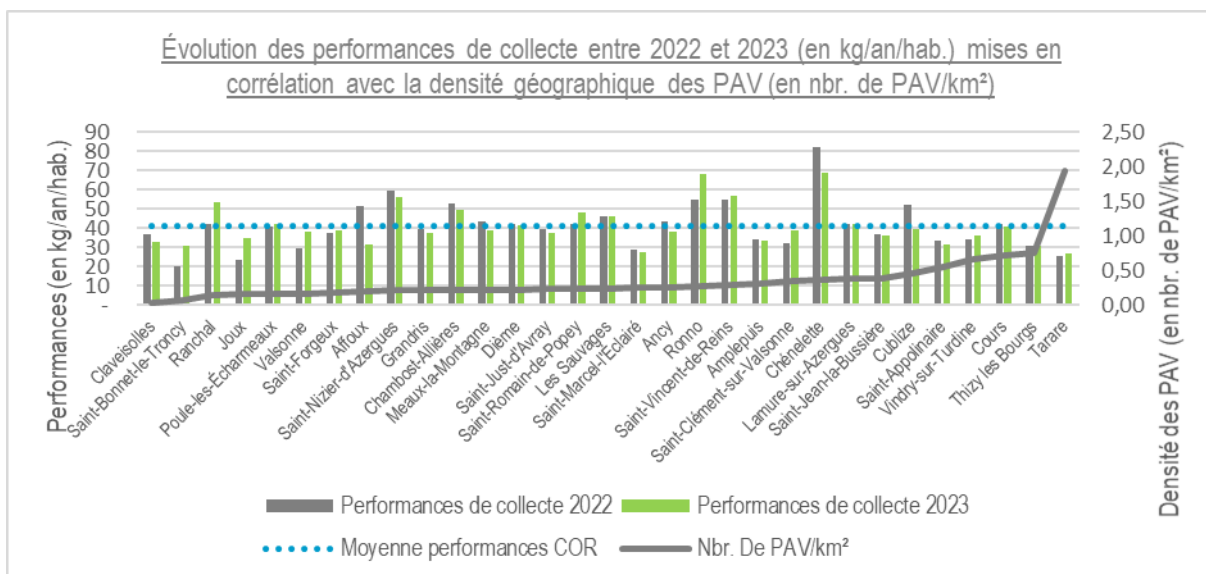
- préservation des ressources naturelles (le verre est recyclable à 100% et à l'infini) ;
- maîtrise des coûts :

### Performances de collecte par commune

Dans les trois graphiques ci-dessous, il est question d'observer :

- l'évolution des performances de collecte en 2022 et 2023 ;
- l'impact de trois facteurs sur les performances :
  - > la dotation en contenant de précollecte ;
  - > le maillage en PAV par rapport au nombre d'habitants ;
  - > le maillage en PAV par rapport à la superficie de la commune.





La dotation exprimée dans le premier graphique correspond à la capacité de collecte en litres disponibles par semaine par habitant. La densité des PAV, exprimée dans le second graphique, correspond au nombre d'habitants pour 1 PAV. La densité géographique des PAV exprimée dans le 3<sup>ème</sup> graphique indique le nombre de PAV/km<sup>2</sup>.

Suite à l'analyse de ces trois graphiques, nous pouvons déduire que :

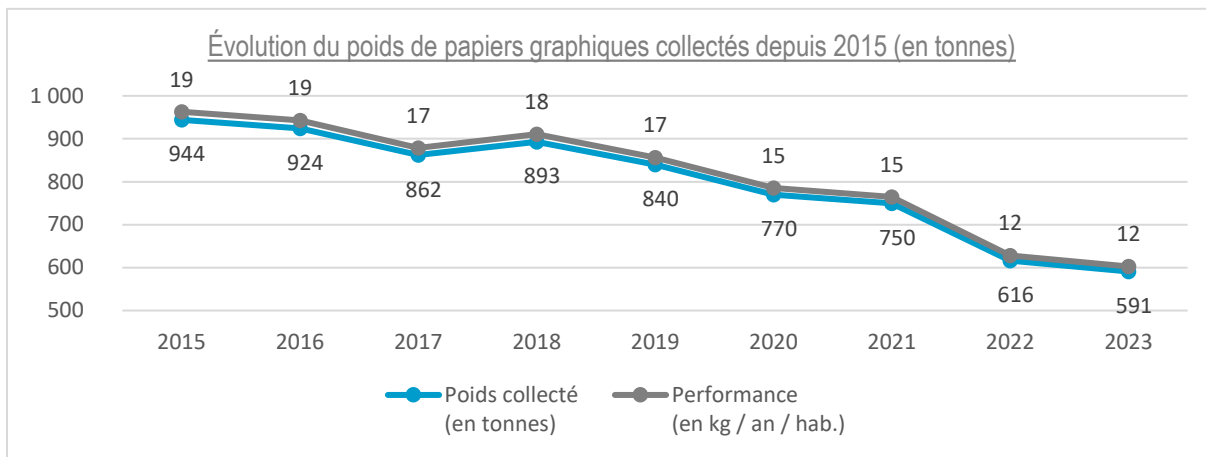
- si la dotation d'une commune est importante, on observe de bonnes performances de collecte. À contrario, une faible dotation n'entraîne pas forcément de faibles performances de collecte (sur les 24 communes ayant une dotation inférieure à la moyenne, 3 communes ont des performances de collecte nettement supérieures à la moyenne : Saint-Vincent-de-Reins, Ranchal et Ronno) ;
- s'il y a peu de PAV par rapport au nombre d'habitants, cela freine les gestes de tri : sur les 10 communes ayant plus de 230 habitants par PAV, 80% ont des performances de collecte inférieures à la moyenne (Chambost-Allières, bien que faisant partie des 10 communes concernées, a des performances élevées car les PAV, situés sur des lieux de passage où l'on peut facilement stationner en sécurité, sont très fréquentés par les habitants des autres communes) ;
- si peu de PAV sont déployés sur une commune vaste, cela ne freine pas le geste de tri des habitants (sur les 9 communes ayant plus de 0,35 PAV au km<sup>2</sup>, seulement 2 ont des performances de collecte supérieures à la moyenne).

## V. Le papier graphique

### a) Collecte en apport volontaire

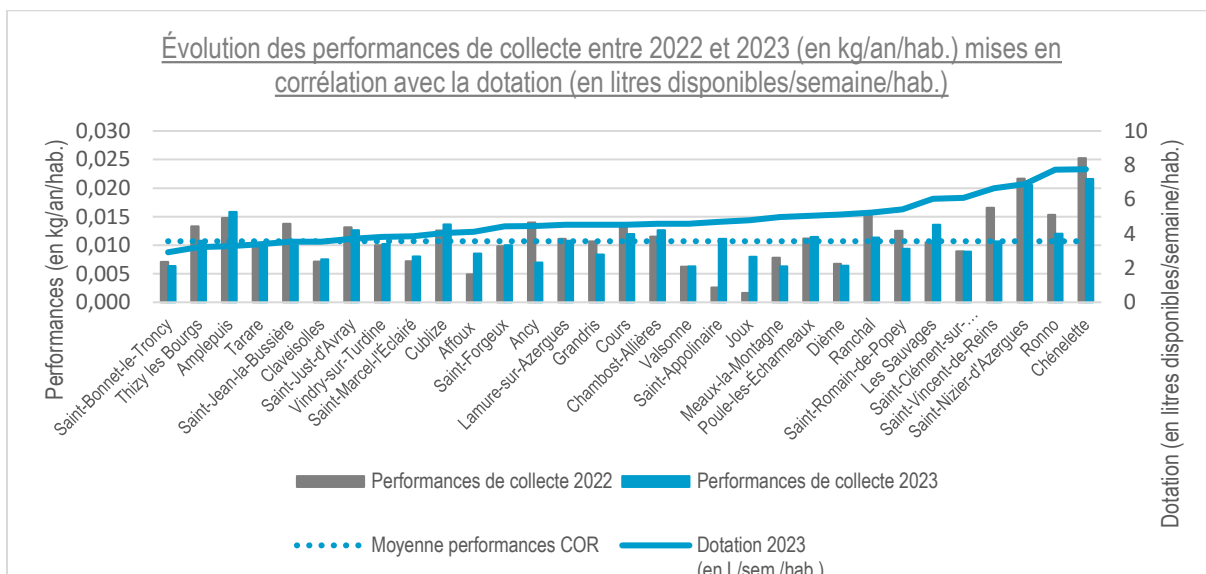
Le papier graphique ou les Journaux, revues et Magazines (J.R.M.), une fois collecté, est stocké dans un centre de transfert appartenant au SYTRAI VAL et situé à Quincieux (69). Après être trié manuellement au sol, il est acheminé à Golbey (88) afin d'être recyclé.

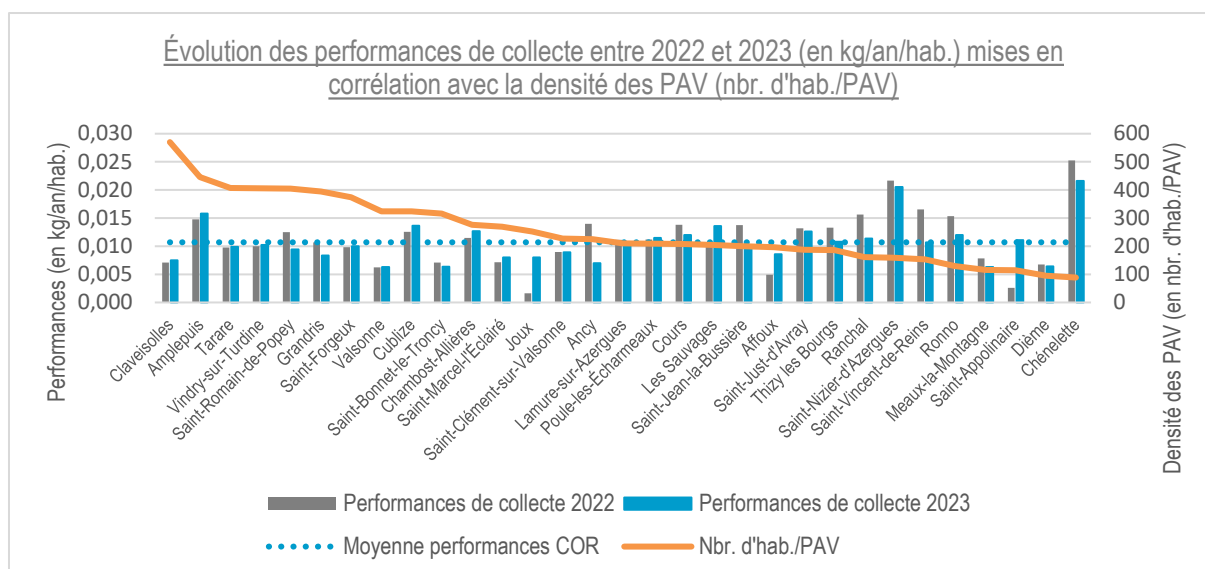
### Évolution du poids collecté et des performances de collecte



En 2023, 591 tonnes de J.R.M. ont été collectées sur le territoire de la COR, ce qui représente 11,67 kg/an/hab., soit une baisse de 4% par rapport à 2022. La tendance globale est à la baisse depuis 2015, elle peut être due notamment aux pratiques de pose de « stop pub », à la présence de J.R.M. dans les emballages, ainsi qu’au développement du numérique.

### Performances de collecte par commune





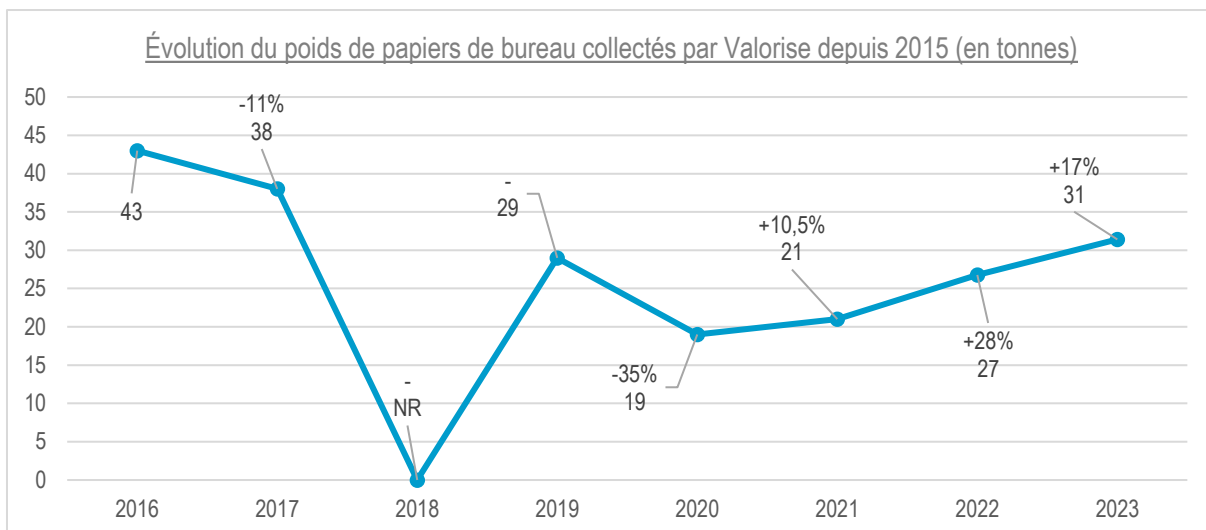
La dotation exprimée dans le premier graphique correspond à la capacité de collecte en litres disponibles par semaine par habitant. La densité des PAV, exprimée dans le second graphique, correspond au nombre d'habitants pour 1 PAV. La densité géographique des PAV exprimée dans le 3<sup>ème</sup> graphique indique le nombre de PAV/km<sup>2</sup>.

Suite à l'analyse de ces trois graphiques, l'on peut déduire que :

- si la dotation d'une commune est importante, on peut observer de bonnes performances de collecte. À contrario, une faible dotation n'entraîne pas forcément de faibles performances de collecte (sur les 19 communes ayant une dotation inférieure à la moyenne, 4 communes ont des performances de collecte nettement supérieures à la moyenne : Amplepuis, Cublize ; Saint-Just-d'Avray et Chambost-Allières) ;
- s'il y a peu de PAV par rapport au nombre d'habitants, cela freine les gestes de tri : sur les 12 communes ayant plus de 250 habitants par PAV, 3 communes ont des performances de collecte inférieures à la moyenne (Amplepuis, Cublize et Chambost-Allières) ;
- si peu de PAV sont déployés sur une commune vaste, cela ne freine pas le geste de tri des habitants (sur les 23 communes ayant moins de 0,30 PAV au km<sup>2</sup>, 9 communes ont des performances de collecte supérieures à la moyenne).

## b) Les J.R.M. collectés par Valorise

Valorise est une structure d'insertion ayant comme activité principale la collecte et le tri des papiers de bureaux. Elle est employée dans les établissements publics situés sur le territoire de la COR (mairies et écoles) afin de procéder à la collecte des papiers directement sur sites.



Absence de données pour l'année 2018

En 2023, Valorise a collecté 31 tonnes de papiers de bureau dans l'ensemble des mairies et des écoles inscrites et situées sur le territoire de la COR, ce qui représente une hausse de 17% par rapport à 2022. Cette hausse constatée sur les 3 dernières années, peut être considérée comme un retour à des pratiques de tri classiques après les impacts de la crise sanitaire de 2020 dans les établissements recevant du public, notamment les écoles.

## VI. Les textiles usagés

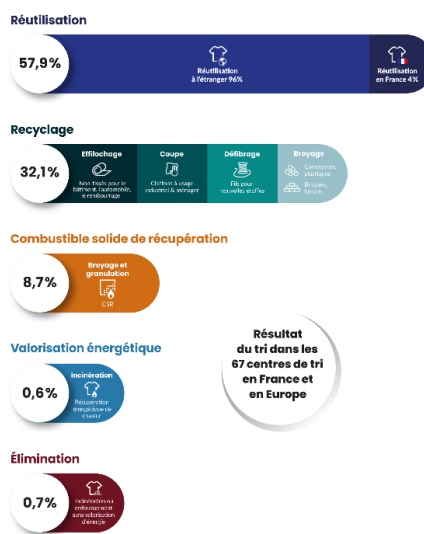
La filière des textiles usagés est gérée par un éco-organisme national, anciennement dénommé Eco TLC, il a changé de nom en 2020 et se dénomme désormais REFASHION.

### Filière de revalorisation des TLC

#### Les flux dans la Filière Textile française



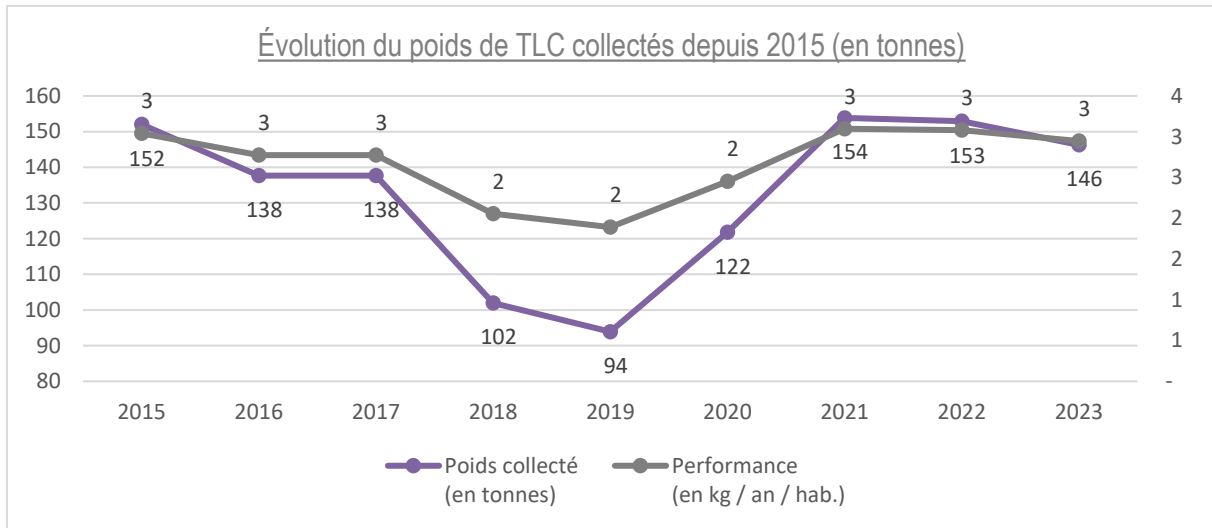
#### La deuxième vie des textiles et des chaussures



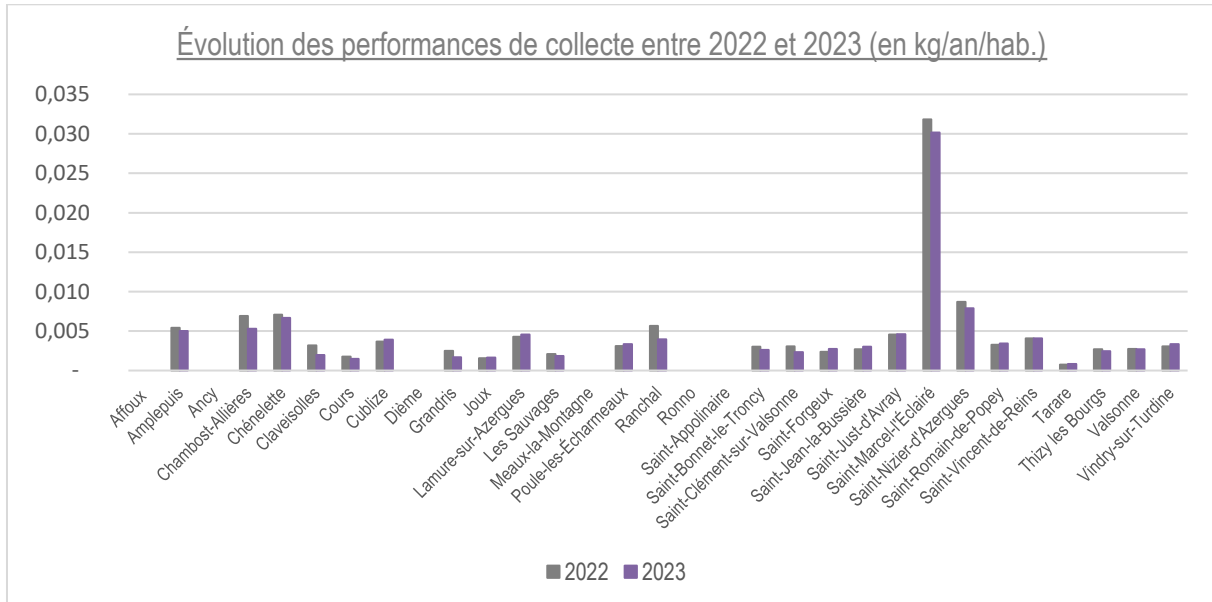
## Évolution du poids de T.L.C. collecté et des performances de collecte

En 2023, 146 tonnes de textiles, linge de maison et chaussures ont été collectées sur le territoire de la COR, ce qui représente presque 3 kg/an/hab., soit une baisse de plus de 4% par rapport à 2022.

Cette baisse peut être mise en corrélation avec la hausse de présence de textiles observée dans les emballages lors des caractérisations.



## Performances de collecte par commune



Un pic des performances de collecte est observable au niveau de la commune de Saint-Marcel-l'Éclairé. Les performances de collecte de cette commune sont liées à la déchèterie, qui offre la possibilité de jeter ses T.L.C. via l'implantation de deux bornes. Ces déchets sont donc issus de plusieurs communes. Ce phénomène s'observe également pour la commune de Saint-Nizier-d'Azergues, dont la déchèterie est également équipée de borne.

Ce phénomène ne s'observe pas dans les trois autres communes équipées de déchèteries : Amplepuis, Cours et Thizy les Bourgs, dont le maillage des bornes aux alentours est plus hétérogène.

# La collecte en déchèterie

## I. Présentation des déchèteries

### a) Carte des déchèteries du territoire



## b) Déchets acceptés

Toutes les déchèteries du territoire ne collectent pas les mêmes flux. Voici la liste des déchets acceptés par déchèteries au 31 décembre 2023 :

Liste des déchets acceptés par déchèterie au 31 décembre 2022						
Type de déchet	Amplepuis	Cours	Saint-Marcel-l'Éclairé	Saint-Nizier-d'Azergues	Thizy les Bourgs	Saint-Just-d'Avray
Amiante	-	-	X	-	-	-
Batteries	X	X	X	X	X	-
Bois	X	X	X	X	X	-
Capsules Nespresso	X	X	X	X	X	-
Cartons	X	X	X	X	X	X
Cartouches d'encre	X	X	X	X	X	-
Couettes et oreillers	X	X	X	X	X	-
DDM	X	X	X	X	X	-
DEEE	X	X	X	X	X	-
Déchets ultimes	X	X	X	X	X	X
Ferraille	X	X	X	X	X	X
Gravats inertes	X	X	X	X	X	-
Huiles de friture	X	X	X	X	X	-
Huiles de vidange	X	X	X	X	X	-
Lampes	X	X	X	X	X	-
Mobilier	X	X	X	X	X	-
Papier	X	-	X	-	X	X
Piles et accumulateurs	X	X	X	X	X	-
Plastiques durs	X	X	X	-	X	-
Plâtre en mélange	-	-	-	X	X	-
Plâtre propre	X	X	X	X	X	-
Pneumatiques	X	-	X	X	X	-
Radiographies argentiques	X	X	X	X	X	-
Textiles, linge et chaussures	X	X	X	X	X	-
Végétaux	X	X	X	X	X	X
Verre d'emballage	X	-	X	-	X	X

X = filière mise en place en 2023

### Certains déchets sont strictement interdits :

- amiante (autorisée à la déchèterie de Saint-Marcel-l'Éclairé uniquement) ;
- bouteilles de gaz ;
- pneus sur jantes, pneus agraires et PL, pneus souillés ;
- extincteurs ;
- panneaux solaires ;
- DASRI : déchets d'activité de soins à risques infectieux ;
- obus, explosifs, armes ;
- ordures ménagères et emballages ;
- déchets putrescibles (résidus de nourriture, cadavres d'animaux) ;
- troncs et souches d'arbre ;
- déchets industriels ou d'activité ;
- déchets artisanaux, commerciaux, agricoles ;
- substances radioactives ;
- épaves et déchets issus de véhicules motorisés.

### c) Horaires d'ouvertures

Les horaires des déchèteries restent inchangés depuis 2018. Les déchèteries sont ouvertes toute l'année, excepté les jours fériés.

Horaires d'ouverture des déchèteries au 31 décembre 2023						
Jour	Amplepuis	Cours	Saint-Marcel-l'Éclairé	Saint-Nizier-d'Azergues	Thizy les Bourgs	Saint-Just-d'Avray
L.	08H00 - 12H00	08H00 - 12H00	10H00 - 12H00	-	-	-
	-	13H30 - 17H30	14H00 - 18H00	14H00 - 17H30	13H30 - 17H30	-
Ma.	08H00 - 1200	-	10H00 - 12H00	-	-	-
	13H30 - 17H30	-	14H00 - 18H00	-	13H30 - 17H30	-
Mer.	-	08H00 - 12H00	10H00 - 12H00	09H00 - 12H00	-	-
	-	13H30 - 17H30	14H00 - 18H00	15H00 - 17H30	13H30 - 17H30	-
J.	08H00 - 12H00	-	10H00 - 12H00	09H00 - 12H00	-	-
	-	13H30 - 17H30	14H00 - 18H00	-	13H30 - 17H30	-
V.	08H00 - 1200	-	10H00 - 12H00	-	08H00 - 12H00	-
	13H30 - 17H30	13H30 - 17H30	14H00 - 18H00	-	13H30 - 17H30	16H00 - 17H00
S.	08H00 - 1200	08H00 - 12H00	08H00	09H00 - 12H00	08H00 - 12H00	09H00 - 12H00
	13H30 - 17H30	13H30 - 17H30	18H00	13H00 - 17H30	13H30 - 17H30	-
D.	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-

## II. Fonctionnement des déchèteries

### a) Gestion

La gestion des déchèteries est réalisée par un prestataire, y compris pour le gardiennage. Cette prestation est cadrée par un marché public.

Le marché a été renouvelé au 1<sup>er</sup> octobre 2023 et a été attribué à un nouveau prestataire.

Une convention de mise à disposition d'un agent communal est établie entre la COR et la commune de Saint-Just-d'Avray pour le gardiennage de la déchèterie implantée sur cette commune.

Un règlement des déchèteries est consultable auprès de la COR ou sur :

<https://www.ouestrhodanien.fr/gestion-des-dechets>.

### b) Modalités d'accès

L'accès aux déchèteries est réservé aux habitants du territoire de la COR, qui doivent présenter un justificatif de domicile à chaque passage :

- facture de moins de trois mois (eau, énergie, téléphonie) ;
- carte verte d'assurance du véhicule.

Les dépôts sont gratuits pour les particuliers. L'accès est interdit aux véhicules suivants :

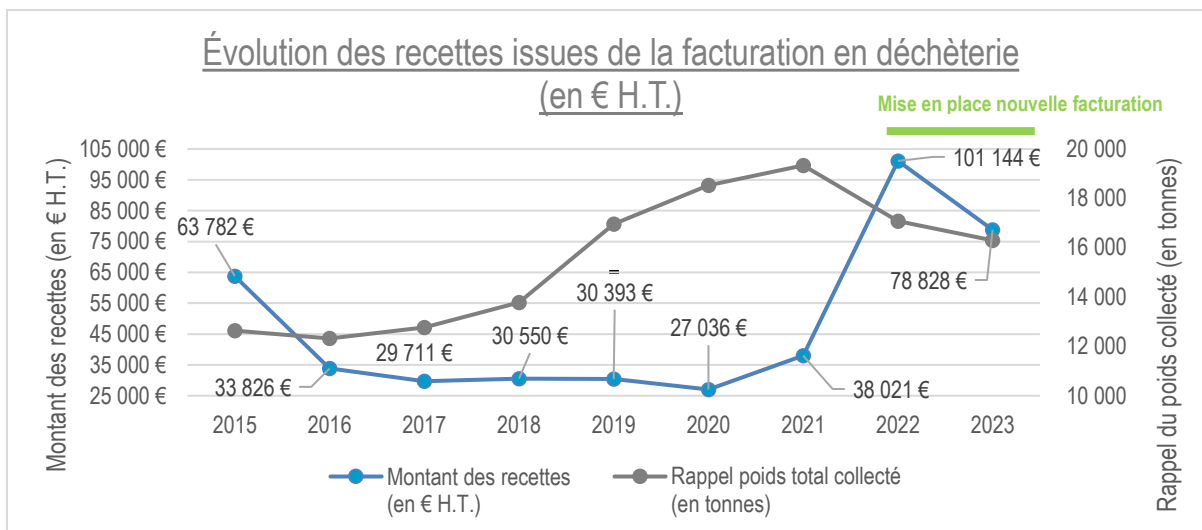
- véhicules de plus de 8 m de long (remorque comprise) ;
- véhicules de plus de 3,5 T de PTAC (tracteurs compris).

### c) Volumes autorisés et tarifs

Les tarifs ont été révisés au 1<sup>er</sup> février 2022 afin de les ajuster aux coûts réels supportés par la collectivité. Les modalités ont été changées pour les particuliers également, afin qu'ils puissent apporter un volume plus important en cas de déménagement, ... Le même tarif que les professionnels est alors appliqué au-delà des 2m<sup>3</sup>/jour autorisés gratuitement.

L'accès aux déchèteries est gratuit pour le dépôt de déchets issus du ramassage de dépôts sauvages effectué par les communes.

Tarifs des apports par passage au 31 décembre 2023 (en vigueur depuis le 01/02/2022)					
Type d'utilisateur	Professionnels	Collectivités	Associations	Particuliers	Particuliers
Vol. maximum journalier autorisé	4 m <sup>3</sup>	4m <sup>3</sup>	4m <sup>3</sup>	2m <sup>3</sup>	Au-delà de 2m <sup>3</sup>
PTAC ≤ 2,25 tonnes	45,00 €	45,00 €	Gratuit	Gratuit	45,00 €
PTAC < 2,25 tonnes	90,00 €	90,00 €	Gratuit	Gratuit	90,00 €
Remorque	45,00 €	45,00 €	Gratuit	Gratuit	45,00 €
Déchets issus de collecte dépôts sauvages	NC	Gratuit	NC	NC	NC



Les tonnages spécifiés dans le graphique ci-dessus correspondent au poids total des déchets collectés en déchèterie (particuliers compris). On observe une forte hausse des tonnages depuis 2019, alors que la courbe des recettes a tendance à stagner. La mise en application des nouveaux tarifs en 2022 est nettement visible.

La baisse des recettes en 2023 peut être expliquée par la baisse des tonnages et l'augmentation des tarifs pour les professionnels, qui se sont retournés, pour partie, vers des filières dédiées permettant de déposer des quantités plus importantes en un seul voyage et qui peuvent également proposer des tarifs plus attractifs pour les déchets issus des activités professionnelles (déchets verts, BTP ...).

#### d) Déchets des professionnels refusés

Certains déchets des professionnels ne sont pas autorisés en déchèterie, les filières suivantes sont réservées exclusivement aux particuliers :

Déchets dont les apports sont refusés pour les professionnels et les collectivités au 31 décembre 2022		
Type de déchet	Professionnels	Collectivités
Amiante		Déchets refusés
Batteries		Déchets refusés
DDM		Déchets refusés
DEEE - Écrans		Déchets refusés
DEEE - Gros froid		Déchets refusés
DEEE - Hors froid		Déchets refusés
DEEE - PAM		Déchets refusés
DEEE - Radiateurs		Déchets refusés
Huiles de friture		Déchets refusés
Huiles de vidange		Déchets refusés
Lampes		Déchets refusés
Piles et accumulateurs		Déchets refusés
Pneumatiques		Déchets refusés
Radiographies argentiques		Déchets refusés

### e) Accueil des usagers

Les gardiens contrôlent et régulent les accès. Ils ont un rôle d'information et de conseil auprès des usagers. Ils entretiennent le site, veillent à la qualité du tri, réalisent les demandes d'enlèvement de bennes, et rangent les DDM dans le local dédié, en suivant un protocole spécifique.

Les équipes sont renforcées en période estivale afin de répondre à la hausse des fréquentations des déchèteries.

Effectifs des gardiens selon les périodes en 2023						
Période	Amplepuis	Cours	Saint-Marcel- l'Éclairé	Saint-Nizier- d'Azergues	Thizy les Bourgs	Saint-Just- d'Avray
Période d'affluence normale	1 agent	1 agent	2 agents toute l'année	1 agent	1 agent	1 agent toute l'année
Période estivale	2 agents	2 agents		1 agent + 1 agent supplémentaire les samedis matin	2 agents	
Durée de la période estivale	Du 01/04 au 01/10	Du 01/05 au 30/08	-	Du 01/07 au 31/08	Du 01/05 au 01/10	-

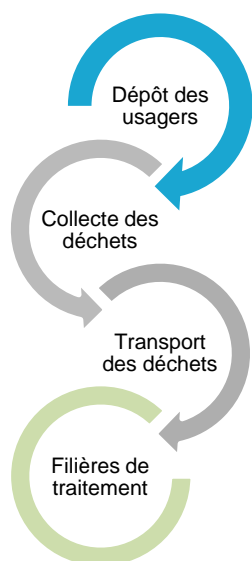
### f) Fréquentation des déchèteries

Les données concernant la fréquentation des déchèteries n'ont pas été transmises au service par le prestataire depuis plusieurs années.

La comptabilisation des usagers se fait manuellement et est effectuée par le gardien. Ainsi il est compliqué d'obtenir des données fiables. La mise en place d'un contrôle d'accès automatisé permettra d'avoir des données fiables et précieuses sur la fréquentation des déchèteries :

- type d'utilisateur et provenance ;
- horaires d'affluence ;
- jours d'affluence.

## g) Collecte et traitement



La collecte, le transport et le traitement des déchets en déchèteries sont réalisés par différents prestataires en fonction de la typologie de déchets.

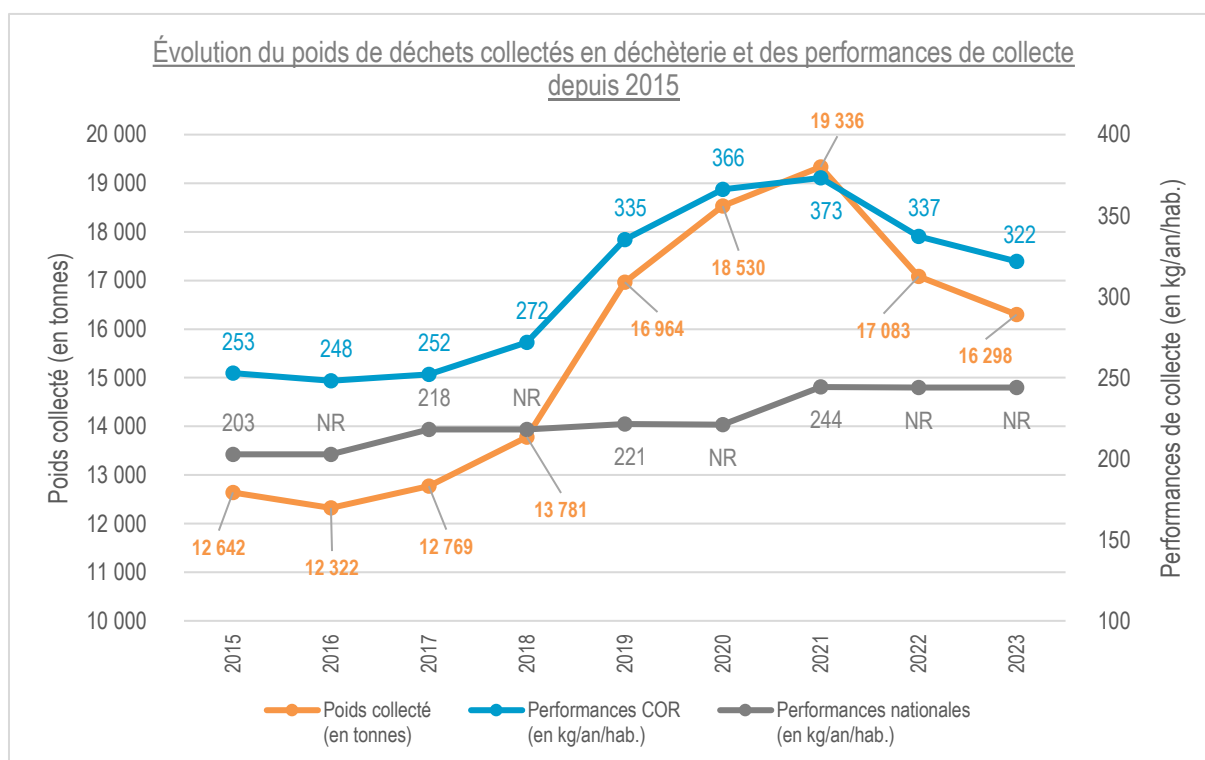
Le cadre de ces prestations est défini par marché, contrat ou convention selon les différents flux.

Ainsi, les exutoires peuvent évoluer en fonction du prestataire et de l'évolution de certaines filières.

Les différentes filières sont décrites en [annexe 1](#). Certaines ont été modifiées en cours d'année suite à la mise en place du nouveau marché.

## III. Quantitatif des déchets collectés en déchèterie

### a) Évolution et répartition des tonnages

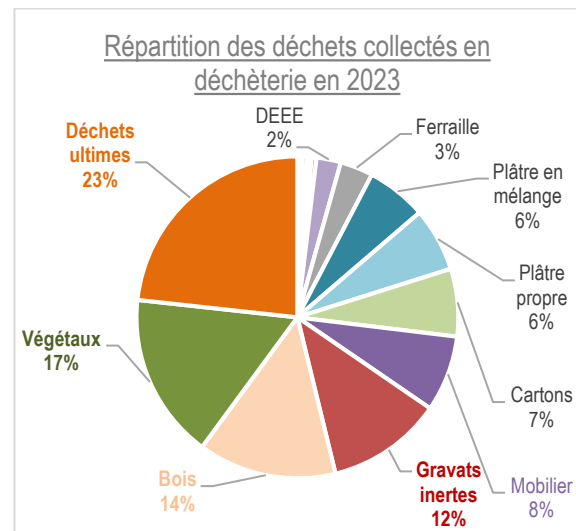
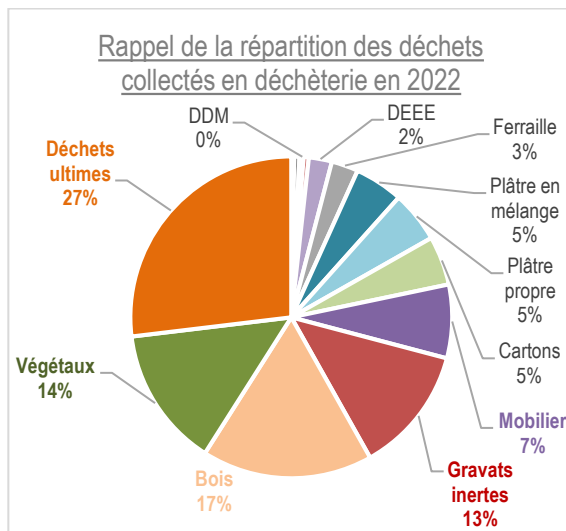


Les performances nationales sont calculées tous les deux ans (source SINOE), les données de 2023 ne sont pas encore disponibles à la date de la rédaction du rapport annuel.

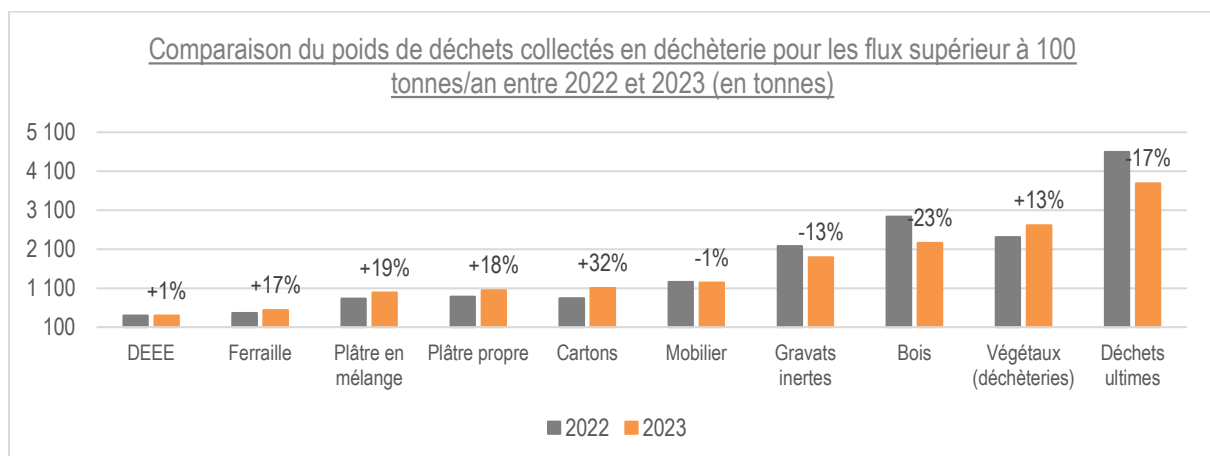
16 298 tonnes de déchets ont été collectées en déchèterie en 2023, ce qui représente 322 kg/an/hab., soit une diminution de 12% par rapport à 2022 et une hausse de près de 20% depuis 2018. Nos performances ont toujours été supérieures aux références nationales (32% de déchets en plus par an et par habitant en 2023 par rapport aux données nationales). Un décrochement a eu lieu à partir de 2019 avec une hausse de 23% du poids de déchets collectés en déchèterie et donc du ratio de collecte en kg/hab./an.

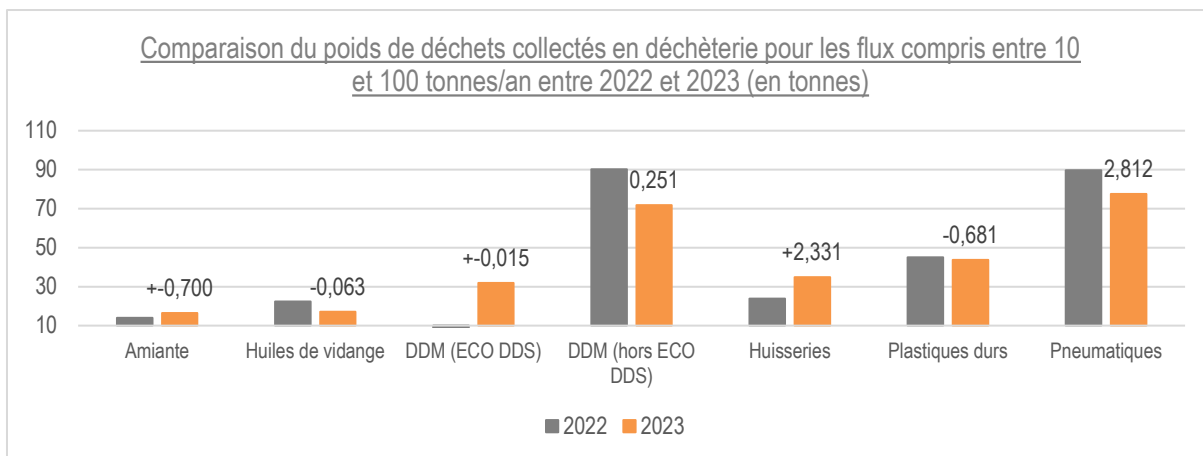
Il aurait été intéressant de mettre ces données en corrélation avec :

- le taux de fréquentation afin de comprendre si les chiffres élevés sont dus à une fréquentation importante (pratiques de tri ancrées) ;
- le taux d'apports issus des professionnels afin de savoir s'ils sont nombreux (de nombreuses déchèteries en France refusent leur accès aux professionnels, ils collectent donc moins de déchets, ce qui impact positivement leurs performances de collecte).

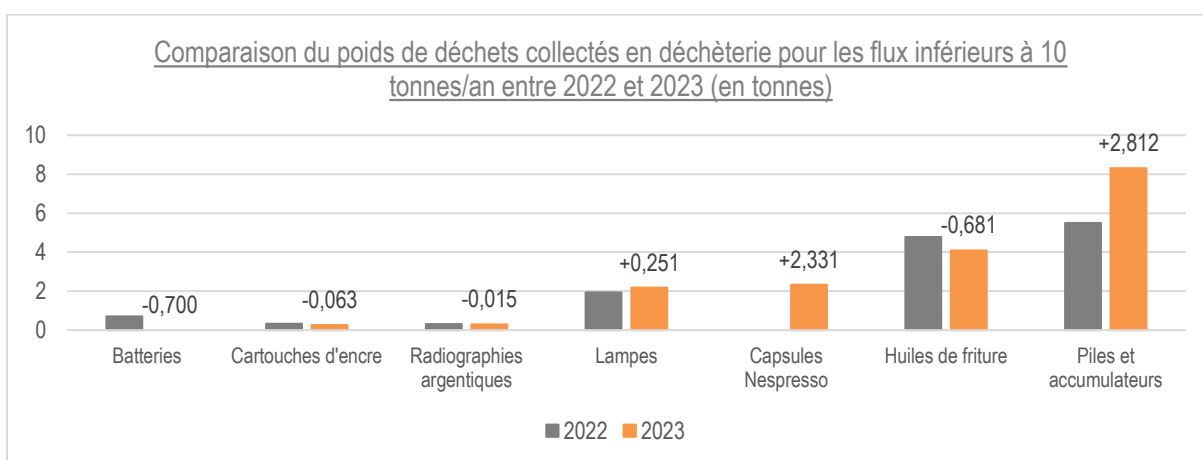


Les graphiques ci-dessus indiquent que la répartition des déchets collectés en déchèterie en 2023 est sensiblement la même qu'en 2022. Les trois graphiques ci-après détaillent l'évolution entre 2022 et 2023 par flux.



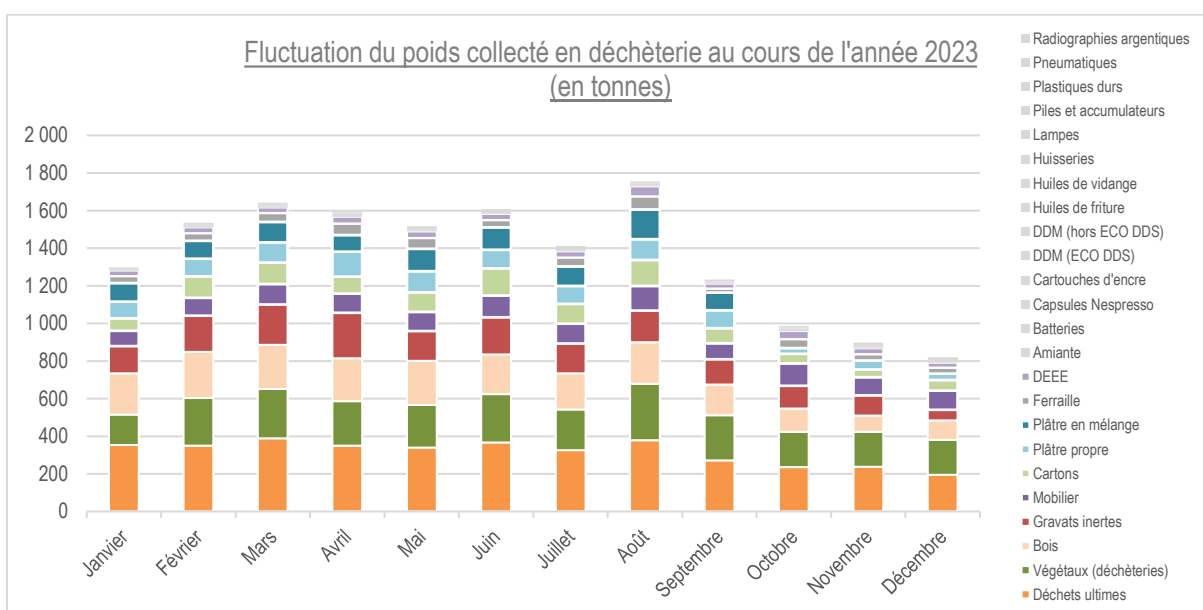


La filière ECO-DDS a été mise en place en mai 2023, d'où l'absence de donnée en 2022. Ce type de déchet était déjà collecté auparavant, mais affiliés aux DDM.



Le détail des tonnages par flux est disponible en [annexe 2](#).

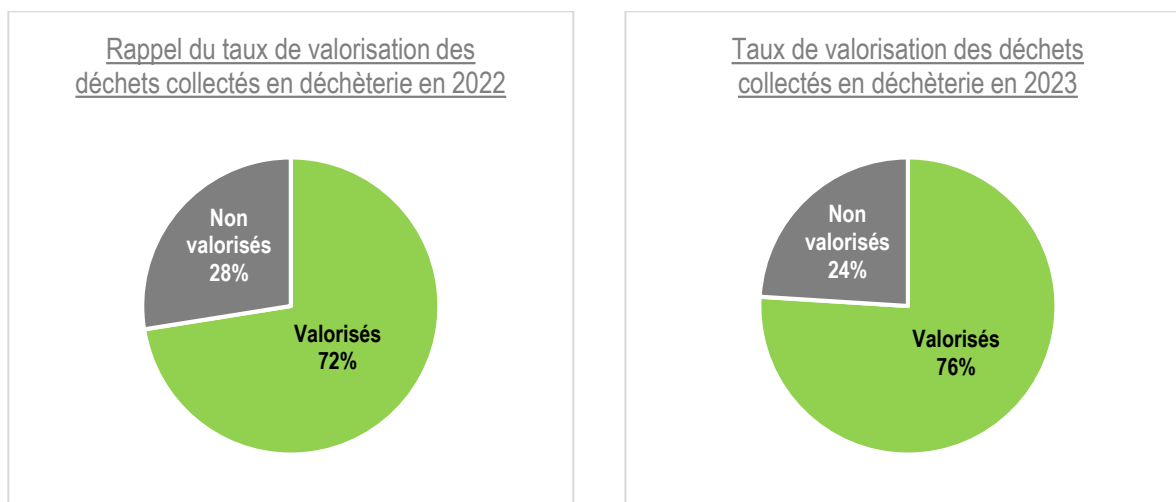
## b) Fluctuation des tonnages



Les flux situés en haut de la légende sont volontairement grisés car ils représentent une part très faible du poids total collecté, leur fluctuation n'est pas observable à cette échelle.

La baisse des tonnages du dernier trimestre 2023 n'a pas d'explication, cette baisse peut être mise en parallèle avec la mise en place du nouveau marché d'exploitation des déchèteries.

### c) Taux de valorisation des déchets collectés



Grâce au tri en déchèterie, 76% des déchets collectés ont été valorisés en 2023, soit une hausse de 4% par rapport à 2022. Ces déchets sont soit revalorisés en énergie, soit recyclés, selon leur nature.

La part de déchets non valorisés est encore importante, de nombreux déchets valorisables sont encore jetés avec les déchets ultimes.

Les déchets non valorisables collectés en déchèteries sont : les déchets ultimes, les DDM et l'amiante.

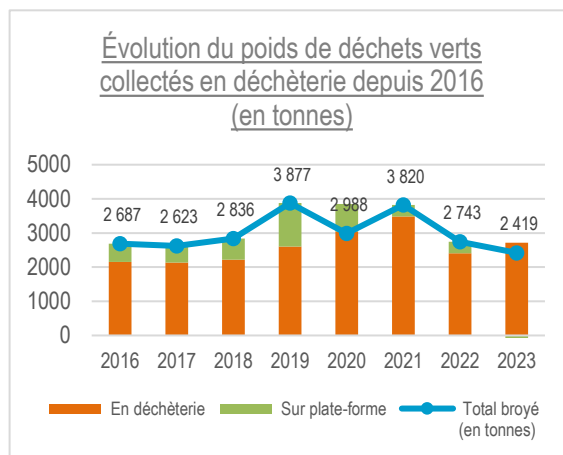
### d) Cas particulier des déchets verts

Le poids des déchets verts (en tonnes), indiqué dans le tableau en [annexe 2](#) ne correspond pas aux apports réels. En effet, jusqu'en novembre 2023, les professionnels et les gros producteurs, pouvaient, après s'être présentés au gardien de déchèterie, déposer leurs déchets verts directement sur les plates-formes de stockage situées à proximité des déchèteries de Saint-Marcel-l'Éclairé et de Thizy les Bourgs. Ces apports ne sont pas inclus dans les données du paragraphe précédent qui concerne les apports en déchèterie uniquement.

Le tableau ci-dessous indique le poids des déchets verts :

- apportés en déchèterie ;
- apportés directement sur les plates-formes ;
- total ayant transité par une déchèterie ou une plate-forme ;
- total broyé par la COR.

Année	Apportés			Broyés
	En déchèterie	Sur plate-forme	Total	Total broyé (en tonnes)
2016	2 156	531	2 687	2 687
2017	2 134	489	2 623	2 623
2018	2 218	618	2 836	2 836
2019	2 599	1 278	3 877	3 877
2020	3 042	803	3 845*	2 988*
2021	3 485	335	3 820	3 820
2022	2 406	337	2 743	2 743
2023	2 712	- 293	2 419	2 419



\*en 2020, le poids de déchets verts broyés était inférieur au poids total. En effet, la dernière campagne de broyage ayant eu lieu début novembre 2020, une partie des déchets verts de 2020 a été broyée en 2021 (850 tonnes). Ce décalage ne s'observe pas en 2021 car la dernière campagne a également eu lieu en novembre.

On observe une baisse du poids de déchets verts broyés depuis 2022, pouvant s'expliquer par l'application de la nouvelle tarification, qui a pu encourager les professionnels des espaces verts à s'orienter vers d'autres solutions (broyage, paillage, déchèteries professionnelles ...) ou vers des filières adaptées aux professionnels.

En 2023, il y a eu 5 campagnes de broyages (mars/avril/juin/septembre et fin décembre). La dernière campagne de 2022 avait eu lieu début décembre.

Ainsi, une partie des déchets verts collectés en 2022 a été broyée en 2023. Les chiffres de 2023 paraissent peu cohérents car :

- on se retrouve avec un tonnage déposé sur plateforme négatif (tonnage broyé – tonnage collecté en déchèterie = tonnage déposé en direct sur les plateformes) ;
- le poids total broyé devrait être supérieur au poids collecté en déchèterie et non l'inverse.

Le fait d'avoir plus de végétaux collectés en déchèterie que de végétaux broyés souligne la limite de la définition du poids par calcul (densité moyenne x volume des bennes). Les ratios utilisés pour le calcul des tonnages collectés, pour les tonnages broyés et pour le volume des bennes collecté en déchèterie ont probablement faussé les résultats.

# La redevance spéciale

## I. Fonctionnement

La redevance spéciale (RS) est instituée par les collectivités n'ayant pas instauré la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), ce qui est le cas de la COR. Lorsqu'elle choisit d'assurer la collecte et le traitement des déchets de producteurs qui ne sont pas des ménages, la collectivité doit leur faire payer la redevance spéciale.

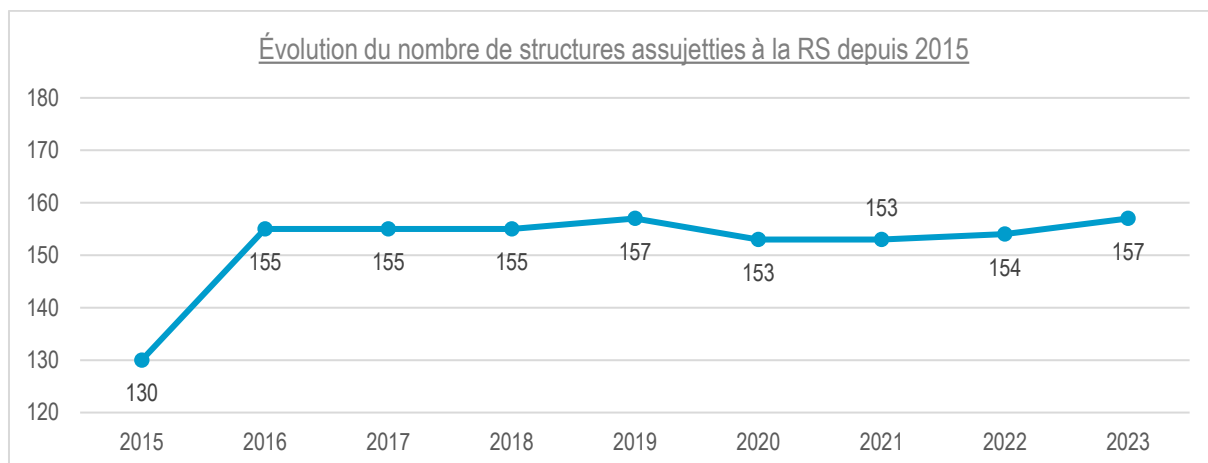
Ainsi, pour les entreprises, administrations, commerçants et artisans de la COR, la redevance spéciale correspond à une rémunération du service public rendu par la collectivité. La RS est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination de ces déchets.

La mise en place de la redevance spéciale a été initiée en 2011 par la Communauté de communes d'Amplepuis – Thizy. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'application de la redevance spéciale est harmonisée sur l'ensemble du territoire avec un seuil de 660 litres.

L'assujettissement à la redevance spéciale est régi par une convention entre la COR et le professionnel ou la collectivité. Celle-ci détermine le volume et le type de bacs mis à disposition par la collectivité, la fréquence de collecte et le nombre de semaines collectée pour chaque flux (OMr. et emballages).

## II. Nombre de professionnels assujettis à la RS

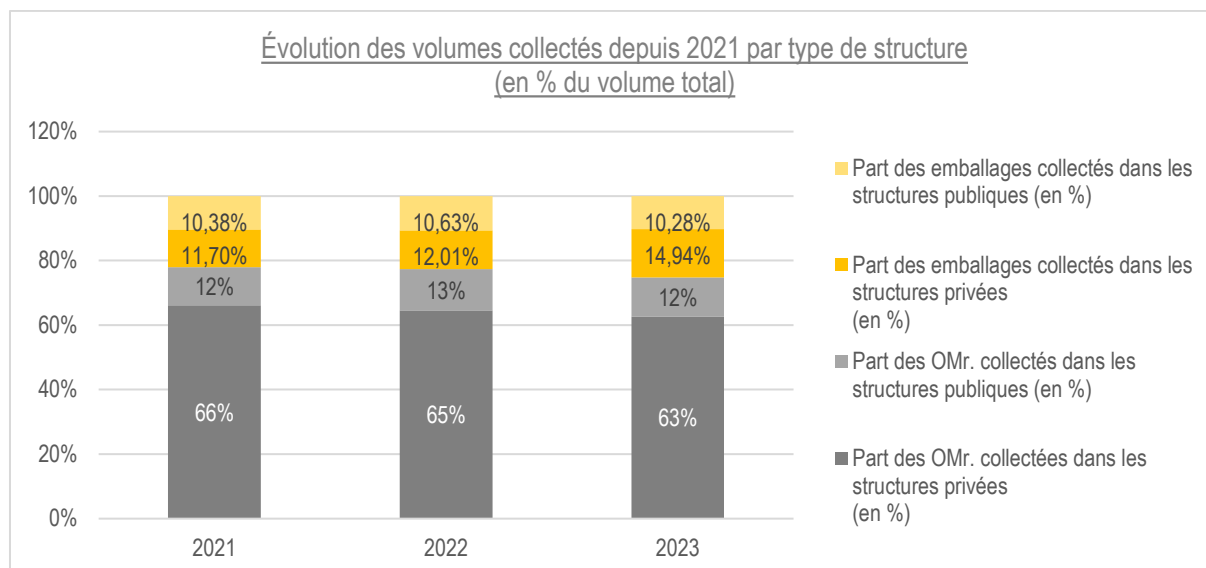
En 2023, 157 professionnels et collectivités ont été collectés dans le cadre de la redevance spéciale. Depuis 2016, le nombre de redevables est stable.



En 2023, trois établissements sont entrés dans le dispositif.

### III. Volume de déchets

En 2023, 12 548 675 litres d'OMr. et 4 231 955 litres d'emballages ont été présentés à la collecte via la redevance spéciale. Ce qui représente une hausse de 0,51% pour les OMr. et de 13,67% pour les emballages par rapport à 2022.



Les pourcentages exprimés dans le graphique ci-dessus correspondent à la part de déchet concernée par rapport à la totalité des volumes collectés.

On observe une légère hausse des emballages collectés chez les professionnels et une légère baisse dans les établissements publics. L'impact de la mise en place des ECT n'est pas visible sur les déchets collectés via la RS.

Les OMr. des entreprises représentent la part la plus importante (elles représentent 63% des volumes collectés). L'on remarque un déséquilibre entre les établissements communaux et les entreprises privées au niveau du tri de leurs déchets. Une marge de manœuvre existe donc auprès des professionnels pour améliorer les performances de collecte des emballages sur le territoire de la COR.

### IV. Tarifs de la redevance spéciale

Depuis 2016, le coût de la redevance spéciale s'élève à 0,040 €/litre d'OMr. Les emballages ne sont pas facturés aux redevables. En 2023, le tarif a été révisé afin de palier à l'augmentation générale des coûts supportée par le service pour la collecte des déchets des redevables. Le prix des OMr. par litre collecté a été fixé à 0,044 €, soit une hausse de 0,4 centimes par litre (ce qui équivaut à 9% de hausse).

Le mode de facturation a également été simplifié au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : l'ensemble des redevables est désormais exonéré de TEOM.

Les montants facturés aux redevables sont calculés comme suit :

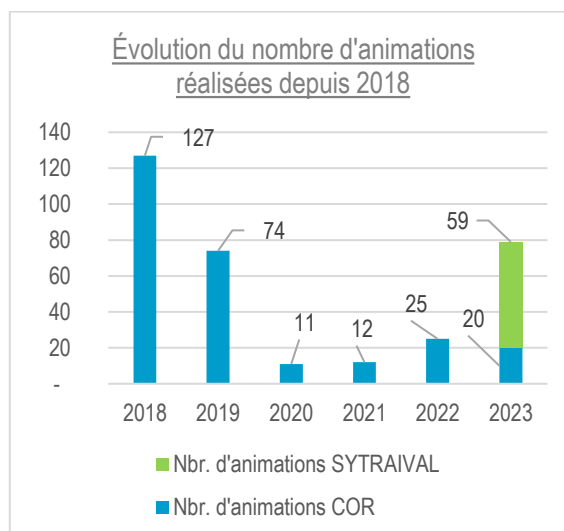
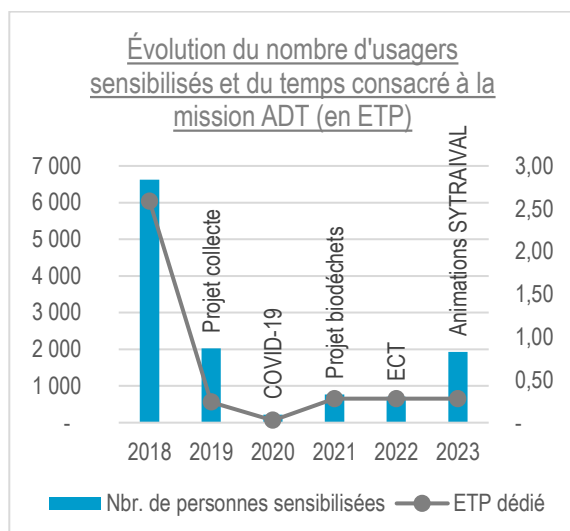
**(volume des bacs OMr. x fréquence de collecte x nombre de semaine x prix au litre)**

En 2023, le service Gestion des déchets de la COR a perçu un montant total de 512 175,18 € de la part des redevables collectés par le service public.

## La prévention des déchets

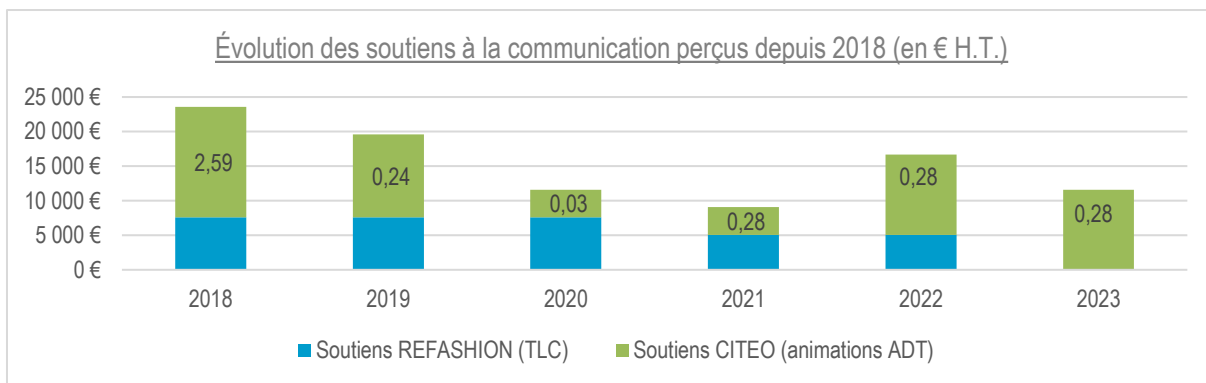
### I. Animations

Seul 0,28 ETP en interne sont consacrés aux animations. Les actions de sensibilisations réalisées par la COR sont désormais plus axées sur des animations grand public ponctuelles ou des demandes bien spécifiques (événements, entreprises, ...). Afin de reprendre les actions menées en milieu scolaire, le service Gestion des déchets sous-traite ces animations, désormais réalisées par l'Ambassadrice du tri du SYTRAIVAL.



Le service gestion des déchets perçoit des soutiens en fonction de son investissement dans la communication et la prévention :

- de la part de REFASHION (éco-organisme pour les T.L.C.), en fonction des actions menés sur ce thème (les conditions pour obtenir les subventions se durcissent chaque année) ;
- de la part de CITEO (éco-organisme pour les emballages, verre et J.R.M.), le montant dépend des ETP consacrés à la communication sur ces trois flux de déchets.



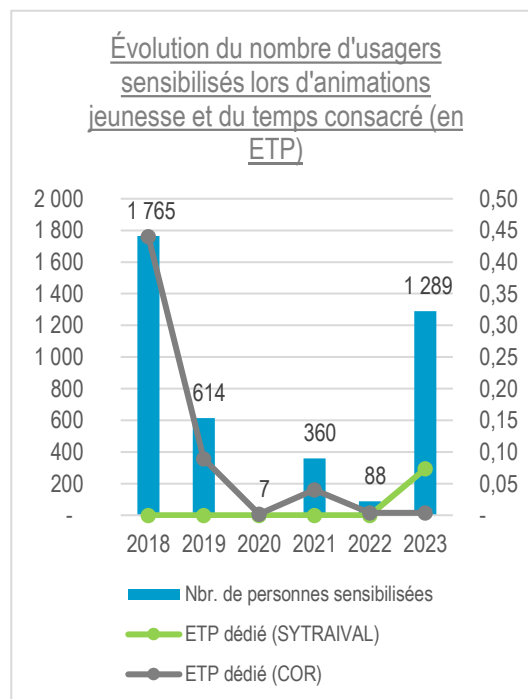
Les données numériques indiquées sur le graphique correspondent aux ETP dédiés à la mission « Ambassadeur du tri ».

Les soutiens sont perçus en N+1, en fonction des actions menées. Ceux de REFASHION pour les actions 2023 ne seront perçus que sur le dernier trimestre 2024, d'où l'absence de donnée.

En 2023, le service a perçu 11 598 € de la part de CITEO pour les actions portant sur les emballages, le verre et les papiers graphiques. Les soutiens REFASHION 2023 n'ont pas encore été perçus.

### a) Animations jeunes

Animations jeunesse	Animations jeunes effectuées depuis 2018					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Commune</b>						
Nbr. d'animations scolaires COR	94	28	-	-	-	2
Nbr. d'animations scolaires SYTRIVAL	-	-	-	-	-	59
Nbr. de nettoyage environnement	1	-	-	1	-	-
Autre	2	7	2	3	1	-
<b>Nbr. d'animations jeunesse</b>	<b>97</b>	<b>35</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>61</b>
Nbr. d'enfants sensibilisés	1 644	579	5	312	68	1 228
Nbr. d'adultes sensibilisés	121	35	2	48	20	61
<b>Nbr. de personnes sensibilisées</b>	<b>1 765</b>	<b>614</b>	<b>7</b>	<b>360</b>	<b>88</b>	<b>1 289</b>
ETP dédié (COR)	0,44	0,09	0,00	0,04	0,00	0,00
ETP dédié (SYTRIVAL)	-	-	-	-	-	0,07
Nbr. de communes concernées	12	7	1	2	1	16



Aucune animation scolaire n'avait été réalisée depuis 2020. Ces animations ont pu reprendre au premier semestre 2023, désormais réalisées par le SYTRIVAL.

## b) Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

La Semaine Européenne de la Réduction des déchets (S.E.R.D.) est un évènement porté par l'ADEME, qui se déroule à l'automne. L'objectif est de promouvoir la réduction des déchets en mettant en place des actions ponctuelles.

En 2023, le service Gestion des déchets, accompagné par les Micro-Folies du territoire, a réalisé 3 temps d'animations :



- samedi 18 novembre 2023 à l'Atelier (Amplepuis) ;
- mercredi 22 novembre 2023 à la Micro-Folie de Lamure-sur-Azergues ;
- samedi 25 novembre 2023 à la Micro-Folie de Tarare.

Le service Gestion des déchets a eu la chance de pouvoir organiser cette semaine en partenariat avec des structures locales œuvrant pour la réduction des déchets :



- L'Atelier à Amplepuis, qui nous a accueilli dans ses locaux et a proposé des actions annexes toute la semaine (exposition, ateliers, ...) ;
- Les Tontons Vraqueurs (situés à Vindry-sur-Turdine), qui ont animé des ateliers Furoshiki et Tawashi à Tarare ;
- Emmaüs Tarare, qui a réalisé une exposition à la Micro-Folie de Tarare et proposé aux usagers une visite de leur site.

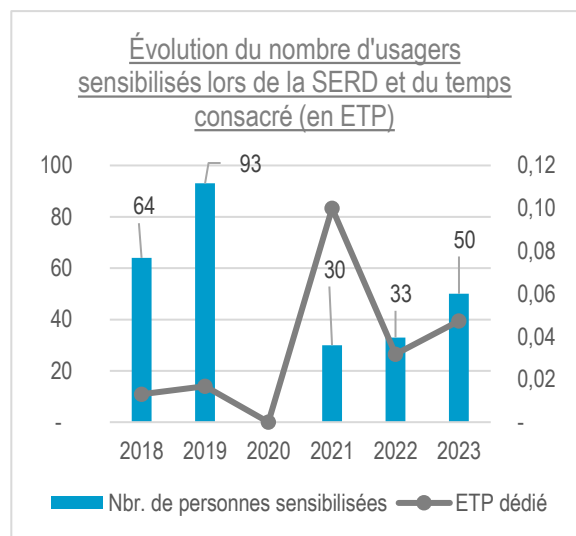
Un prestataire externe a également été sollicité et a proposé sur les trois sites un « Atelier Bidule » sur le thème de la récupération.



Les ateliers et expositions ont été appréciés par les participants, dont le nombre augmente doucement chaque année.



Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (S.E.R.D.)	Animations réalisées dans le cadre de la S.E.R.D. effectuées depuis 2018					
Commune	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nbr. d'animations	6	4	-	3	3	3
Nbr. de personnes sensibilisées	64	93	-	30	33	50
ETP dédié	0,01	0,02	-	0,10	0,03	0,05
Nbr. de communes concernées	31	31	31	31	31	31

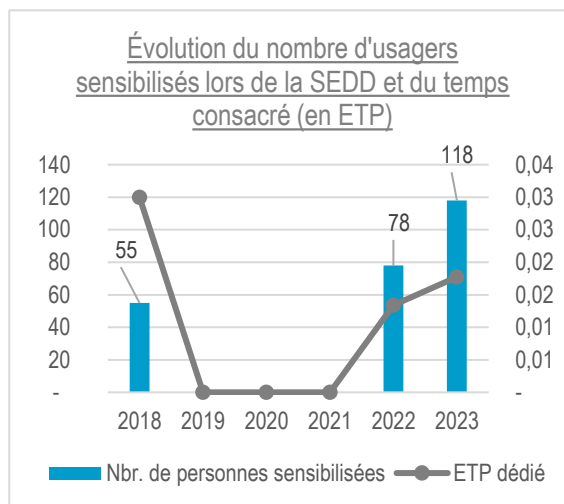


Il est prévu de réitérer ces actions en 2024, en développant les partenariats avec les acteurs locaux.

### c) Semaine Européenne du Développement Durable

La Semaine Européenne du Développement Durable (S.E.D.D.) est également un évènement porté par l'ADEME. L'objectif est de proposer aux usagers de changer leurs comportements pour aller vers des pratiques et des habitudes s'inscrivant dans une optique de développement durable.

Semaine Européenne du Développement Durable (S.E.D.D.)	Animations réalisées dans le cadre de la S.E.D.D. effectuées depuis 2018					
Commune	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nbr. d'animations	2	-	-	-	3	4
Nbr. de personnes sensibilisées	55	-	-	-	78	118
ETP dédié	0,03	-	-	-	0,01	0,02
Nbr. de communes concernées	31	31	31	31	31	31

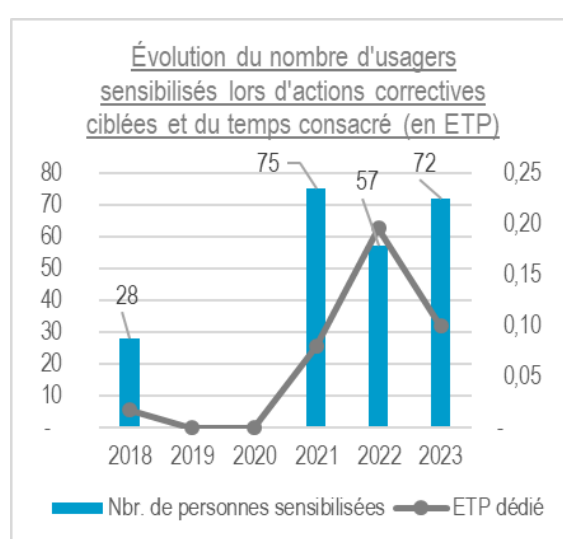


Depuis 2022, la COR a développé de nouvelles actions portées par le service Politique contractuelle et Développement Durable et menées en transversalité avec les services concernés par cette thématique (habitat, mobilités, gestion des déchets, ...).

Ainsi, en 2023, plusieurs actions ont été menées du 19 au 23 septembre (jeux, visites, projections, ateliers, ...). Des permanences ont eu lieu sur les marchés locaux, le service Gestion des déchets était alors présent pour accompagner les usagers sur le tri, la réduction des déchets et la valorisation des déchets organiques.

### d) Actions ciblées correctives

Actions ciblées correctives	Actions de porte-à-porte sur le tri et la propreté des PAV effectuées depuis 2018					
Commune	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nbr. d'animations	2	-	-	2	5	2
Nbr. de personnes sensibilisées	28	-	-	75	57	72
ETP dédié	0,02	-	-	0,08	0,20	0,00
Nbr. de communes concernées	2	-	-	2	31	1



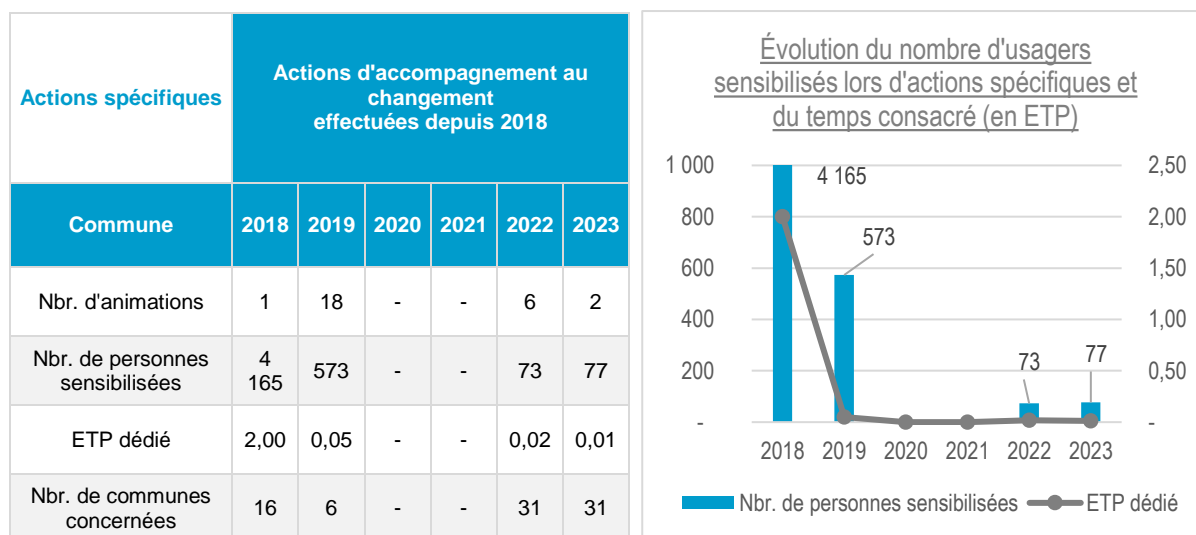
Le service intervient dans des résidences, quartiers, rues, afin de répondre à des problématiques d'erreurs de tri importantes ou de salubrité liée au geste des usagers. Il s'agit d'action de communication en porte-à-porte, de boîitage ou d'évènement, réalisés en collaboration avec la commune et les bailleurs sociaux, le cas échéant.

En 2023, le service est principalement intervenu sur la commune de Tarare, suite à des incivilités récurrentes sur les points de collecte.

### e) Actions spécifiques

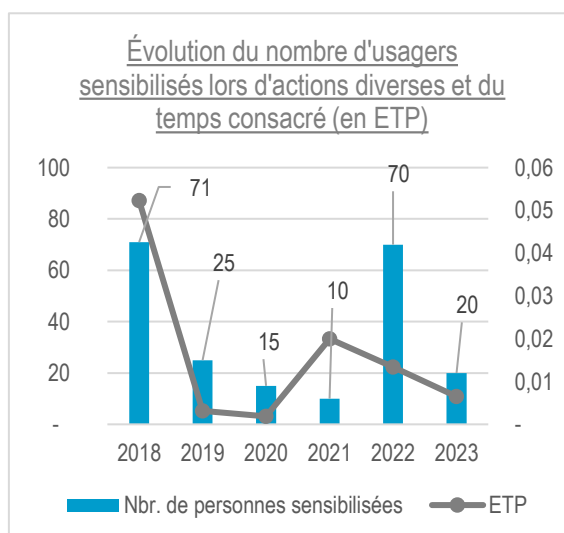
Lors de la mise en place de projets, le service gestion des déchets organise des actions de communication afin d'accompagner les usagers au changement (stand sur les marchés locaux, porte-à-porte, ...). En 2023, des animations sur le compostage ont eu lieu avec le jeune public lors de mise en place de composteurs sur des sites scolaires.

De plus, le service est intervenu au cinéma Agora de Thizy les Bourgs lors de la diffusion d'un film jeunesse sur la thématique du compostage et de la vie sous terre. Il a également été sollicité lors du passage du Critérium du Dauphiné afin de proposer un stand dédié au tri des déchets.



### f) Actions diverses

Le service intervient également pour répondre à des demandes spécifiques (actions communales, évènements culturels, ...).



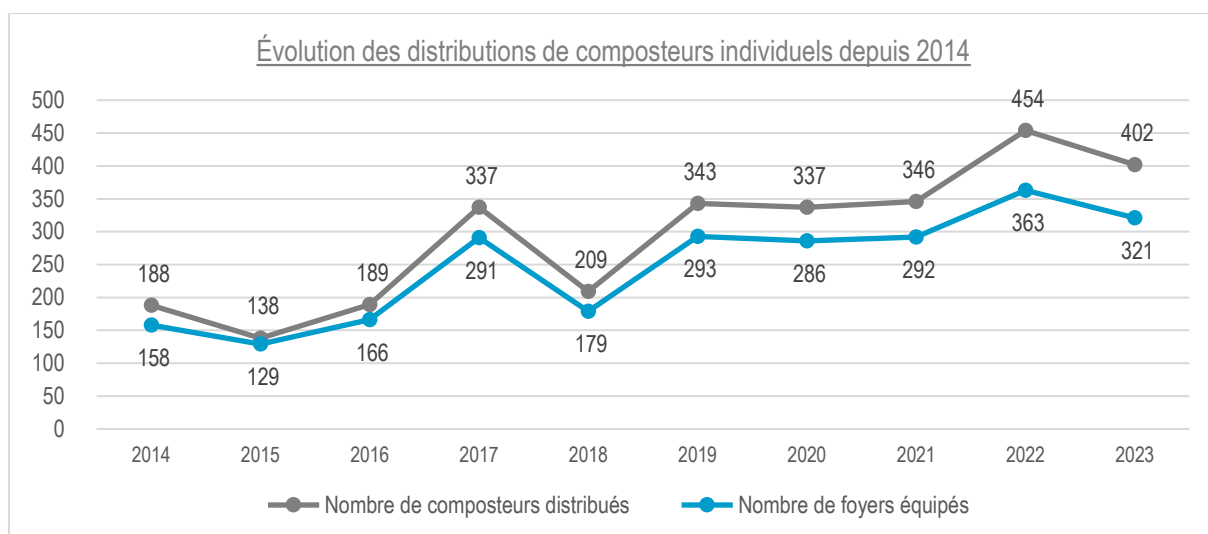
Actions diverses	Actions diverses sur demandes spécifiques (entreprises, associations, ...) effectuées depuis 2018						
	Commune	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nbr. d'animations		3	1	1	1	4	3
Nbr. de personnes sensibilisées		71	25	15	10	70	20
ETP		0,05	0,00	0,00	0,02	0,01	0,01
Nbr. de communes concernées		3	2	1	1	3	3

En 2023, le service a accompagné trois structures sur le tri et la gestion de leurs déchets :

- association La Roche (Tarare) ;
- association La Roche (Les Sauvages) ;
- Hridaya Yoga (Saint-Just-d'Avray).

## II. Compostage individuel

### a) Évolution des quantités distribuées



Depuis 2014, le service Gestion des déchets réalisait deux distributions par an. Progressivement, les modes de réservations se sont multipliés et modernisés. Depuis 2020, un formulaire en ligne est accessible afin de faciliter les modalités pour les usagers et le traitement des demandes par le service.

Afin de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses, ainsi qu'à la réglementation sur le tri des biodéchets, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour la seconde année consécutive, le service a réalisé 3 distributions, contre deux les années précédentes.

En 2023, 402 composteurs ont été fournis aux habitants, ce qui a permis d'équiper 321 foyers supplémentaires.

La baisse de composteurs distribués peut être liée au fait d'avoir essayé, pour la première fois, de distribuer les équipements un mercredi et non un samedi.

### b) Répartition des équipements sur le territoire

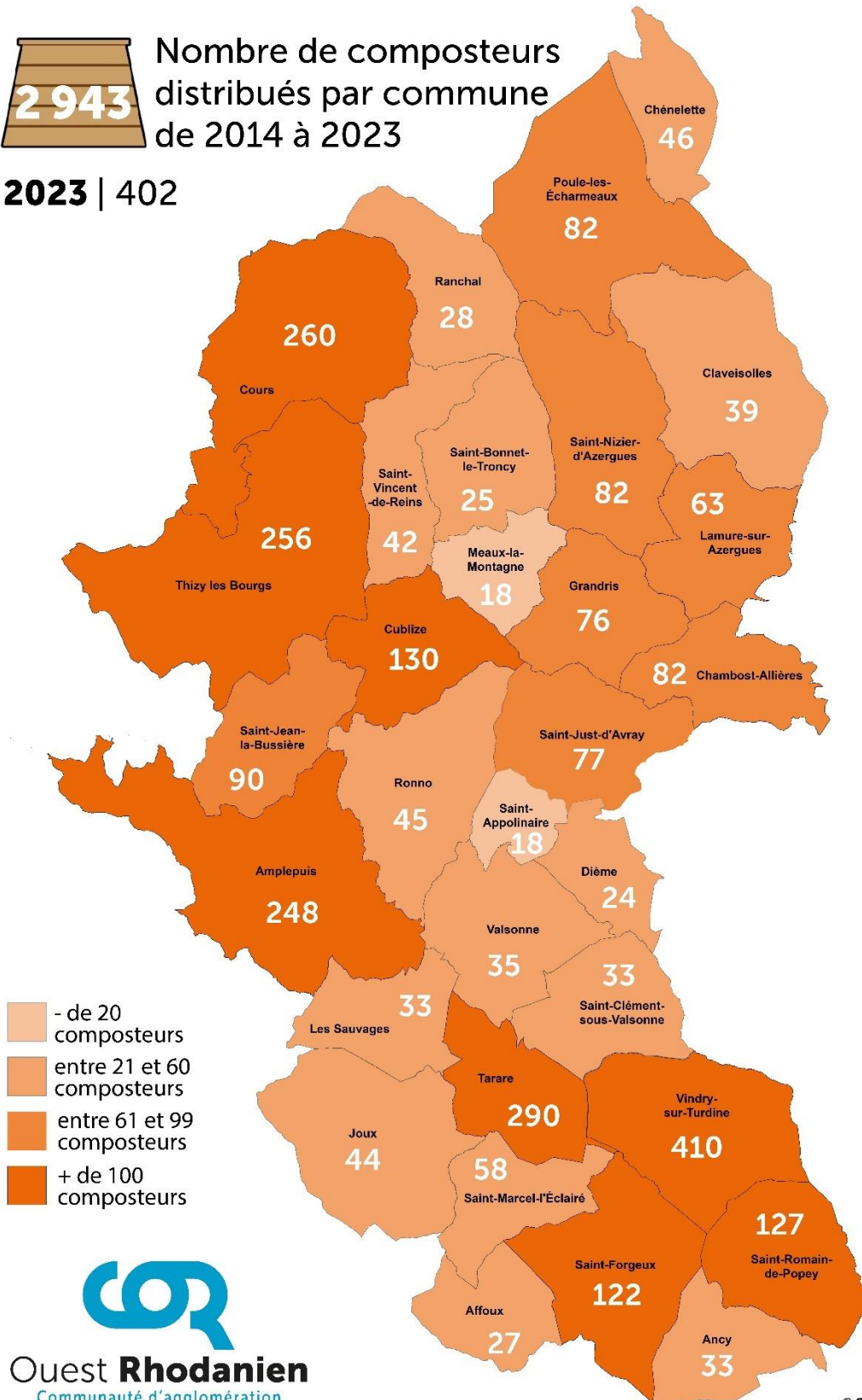
La répartition des équipements sur le territoire n'est pas hétérogène. Certaines communes sont plus équipées que d'autres. Le nombre de composteurs distribué n'est cependant pas un indicateur fiable quant aux pratiques de tri des biodéchets, car certains foyers revalorisent leurs biodéchets via d'autres équipements/techniques (fabrication de composteur, compostage en tas, poules, achat de composteur en magasin...).

**2 943**

# Nombre de composteurs distribués par commune de 2014 à 2023



**2023 | 402**

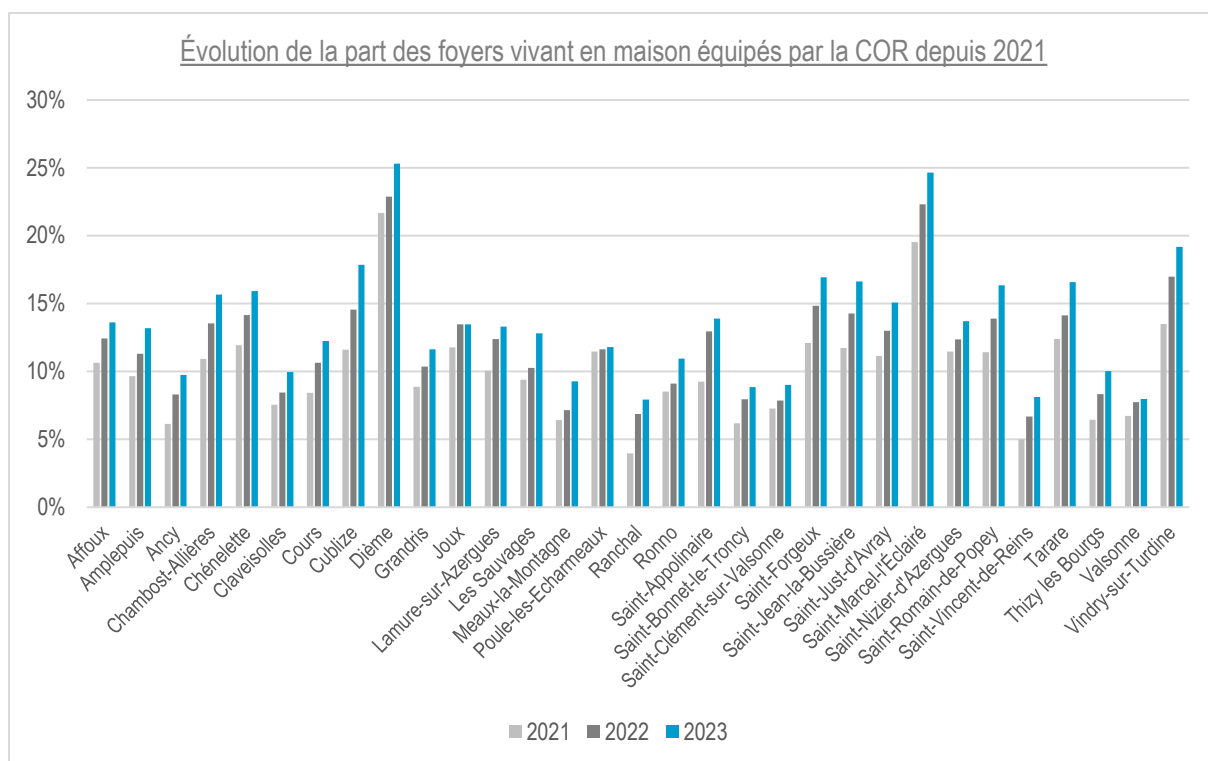


- de 20 composteurs
- entre 21 et 60 composteurs
- entre 61 et 99 composteurs
- + de 100 composteurs



**Ouest Rhodanien**  
Communauté d'agglomération

© COR - Décembre 2023



Les données ci-dessus sont basées sur des données INSEE :

- nombre d'habitants par commune ;
- nombre d'habitants par foyer par commune ;
- nombre de maisons individuelles par commune.

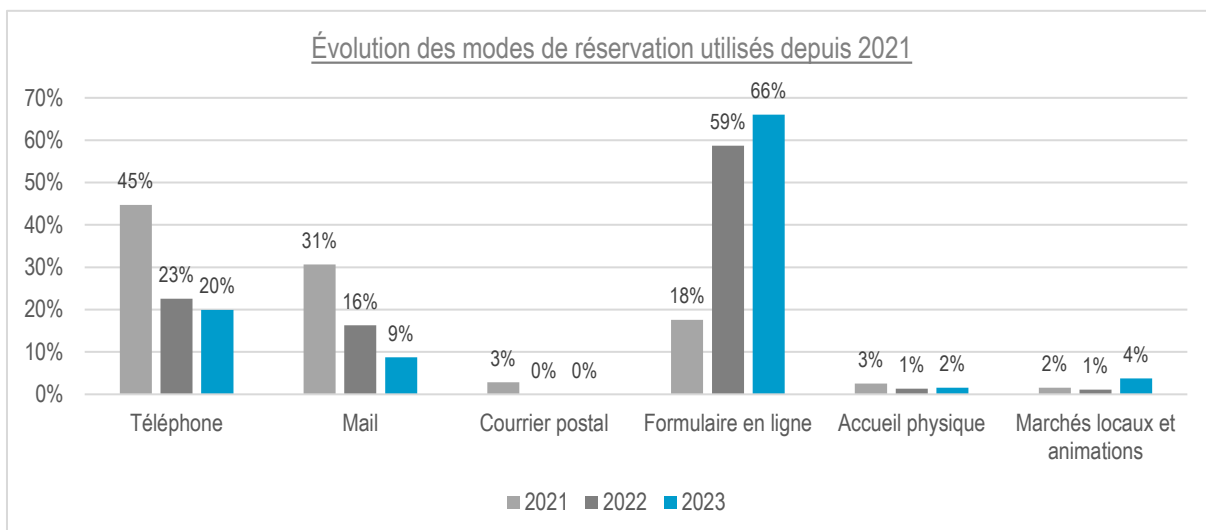
À ces données, le nombre de foyer équipé par la COR a été croisé afin d'avoir une idée de l'évolution du déploiement et de la marge de progression restante. Les pourcentages exprimés correspondent à la part des foyers vivant en maison équipée, et non à la population totale.

En 2023, 14% des foyers vivant en maison sont équipés par la COR. Cela ne signifie pas que tous utilisent ces équipements.

### c) Modes de réservation

Les usagers peuvent réserver leur équipement de compostage de différente manière, et ce, toute l'année depuis 2020 :

- par courrier : via l'envoi d'un bon de commande (disponible sur le site internet de la COR) ;
- par téléphone : en contactant le service Gestion des déchets au 04 74 89 58 39 ;
- par mail : en transmettant ses coordonnées à [infotri@c-or.fr](mailto:infotri@c-or.fr) ;
- à l'accueil du siège et du service Gestion des déchets ;
- via le formulaire en ligne disponible sur le site internet de la COR (disponible depuis 2020).

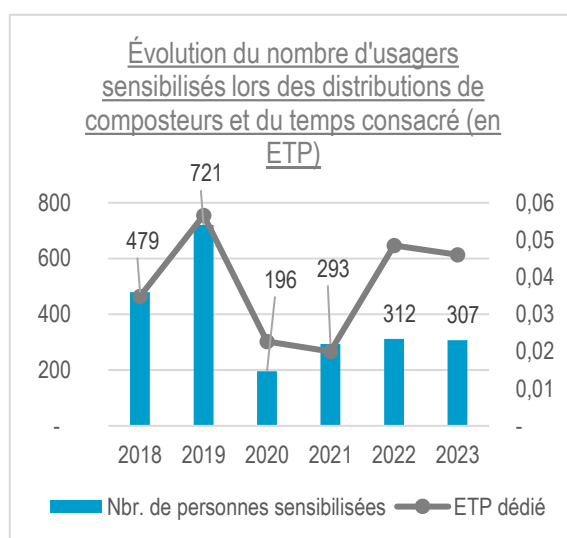


De plus en plus d'utilisateurs réservent leur composteur en ligne, ce qui reflète une population plus « connectée ». L'avantage majeur de ce système est la possibilité de pouvoir réserver n'importe quel jour de la semaine, à n'importe quelle heure, et ce, de manière simple et rapide.

#### d) Sensibilisation des usagers

Lors de chaque distribution, un agent assure un stand d'animation autour du compostage afin d'accompagner les usagers dans ce nouveau mode de gestion de leurs biodéchets. Il est compétent pour expliquer le fonctionnement du compostage, conseiller sur sa mise en place et son utilisation, mais aussi pour répondre aux questions sur le tri des déchets en général et donner des astuces pour la gestion des déchets verts.

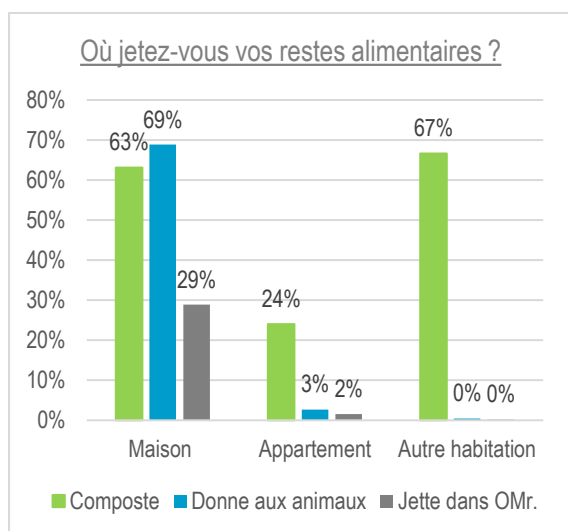
Compostage individuel	Animations sur le compostage individuel auprès du grand public effectuées depuis 2018						
	Commune	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nbr. d'animations		16	16	8	2	3	4
Nbr. de personnes sensibilisées		479	721	196	293	312	307
ETP dédié		0,03	0,06	0,02	0,02	0,05	0,05
Nbr. de communes concernées		31	31	31	31	31	31



Quatre animations ont été réalisées en 2023. En effet, une des trois distributions a été réalisée sur deux mercredis pour des raisons d'organisation interne.

## e) Enquête auprès de la population

Dans le cadre d'une étude portée par le service Politique contractuelle et Développement durable sur les biodéchets et la méthanisation, une enquête en ligne a été réalisée en 2023 auprès des ménages sur les pratiques de compostage. 443 foyers ont répondu à cette enquête.

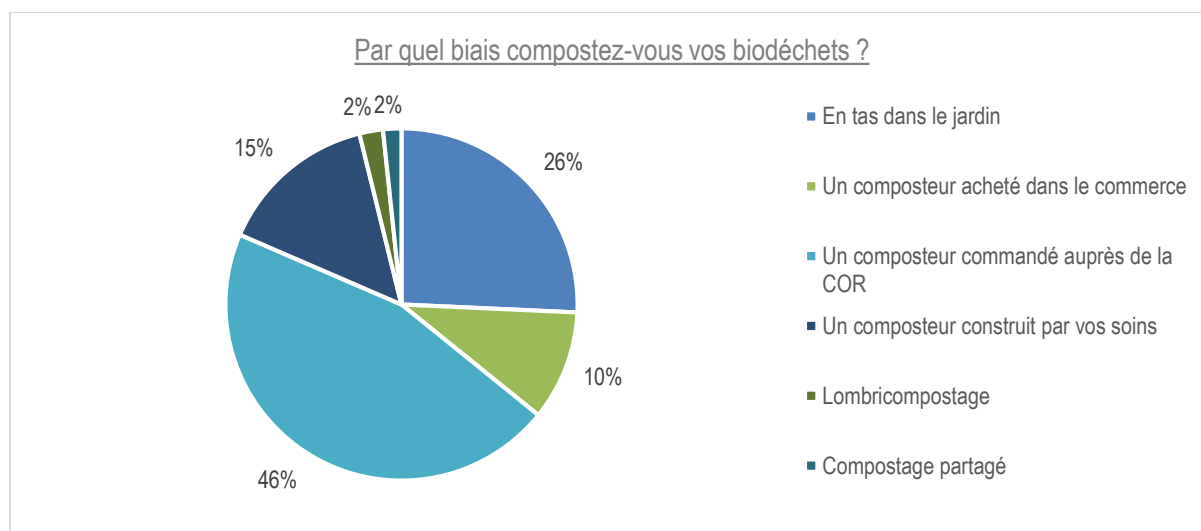


D'après l'enquête, une majorité des usagers ayant répondu et vivant en maison individuelle composte et/ou donne ses restes alimentaires aux animaux.

Une partie des répondant vivant en appartement ont déjà mis en place des solutions de compostage.

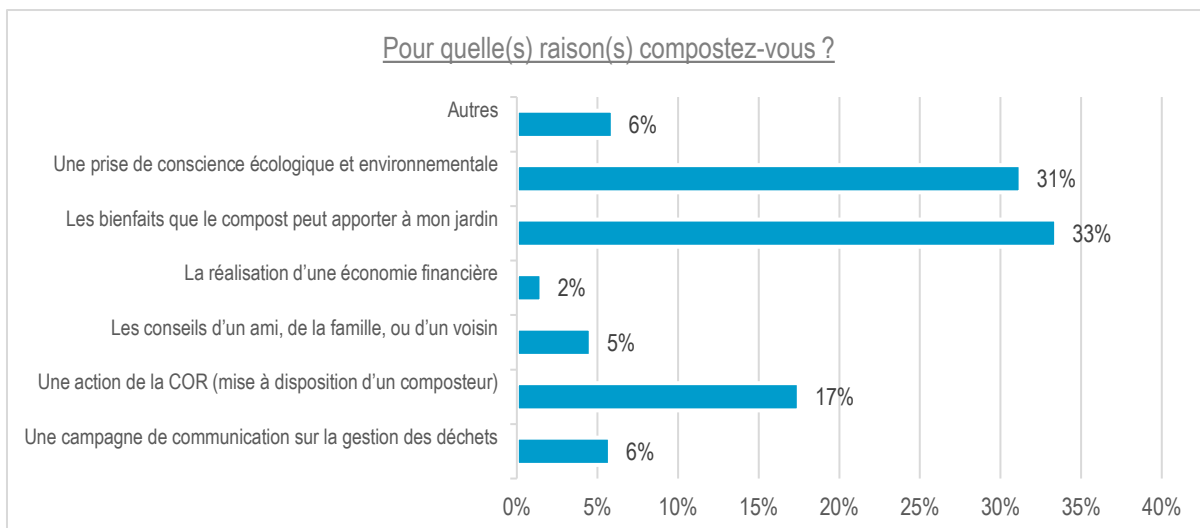
À noter : 90 % des répondants vivent en maison individuelle.

### Parmi ceux qui compostent...



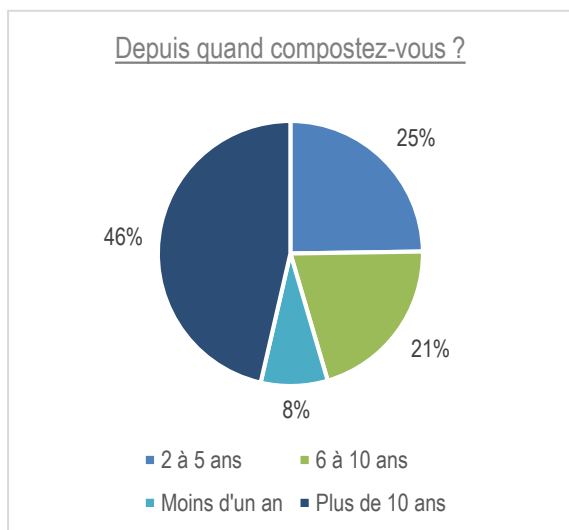
Près de la moitié des répondants qui compostent utilisent un équipement proposé par la COR, près d'un quart composte en tas, 10% ont acheté leur composteur dans le commerce et 15% l'ont fabriqué eux-mêmes.

Les foyers vivant en appartement utilisent soit des composteurs partagés, soit des lombricomposteurs.



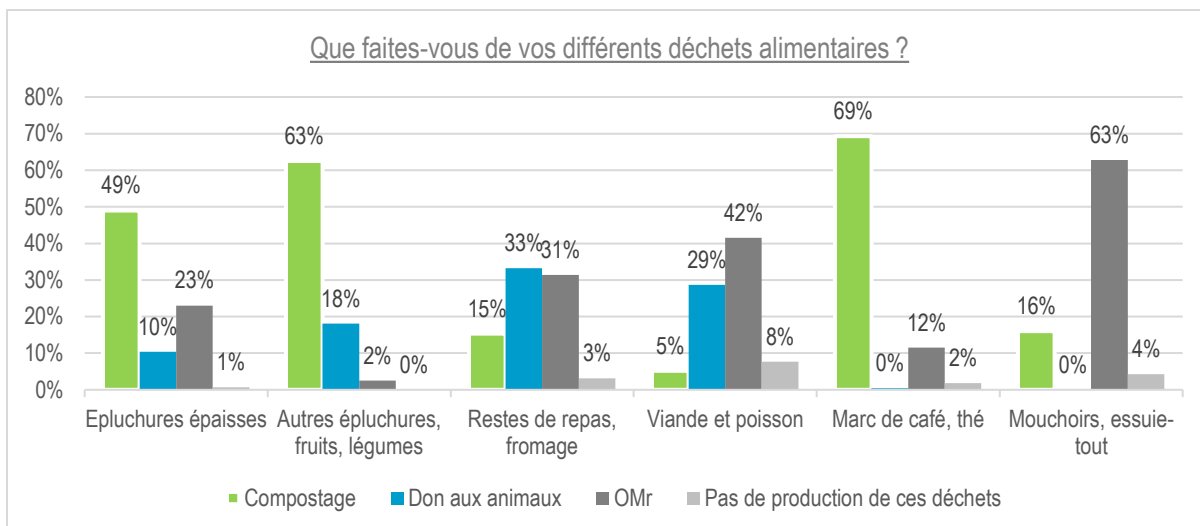
Trois leviers principaux ont motivé les répondants à composter :

- nourrir le sol (33%) : la possibilité de fabriquer son propre amendement pour le jardin ;
- réduire ses déchets (31%) : prise de conscience écologique et environnementale des impacts positifs du compostage ;
- accéder facilement aux équipements (17%) : la possibilité d'acquérir un composteur auprès de sa collectivité.

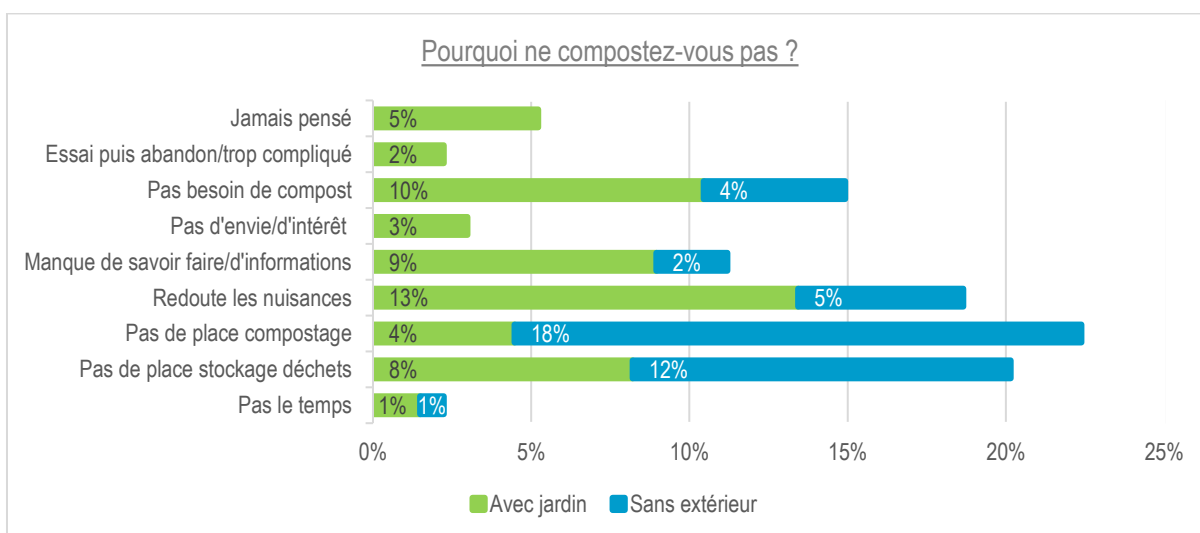


Le graphique ci-contre montre que la plupart des répondants sont des usagers aguerris sur cette thématique, car près de la moitié composterait depuis plus de 10 ans.

Il y a tout de même une marge de progression, même sur un public averti, car le graphique ci-dessous montre que les usagers ne compostent pas certains types de déchets, pourtant compostables (Épluchures épaisses, restes de repas, café/thé,).



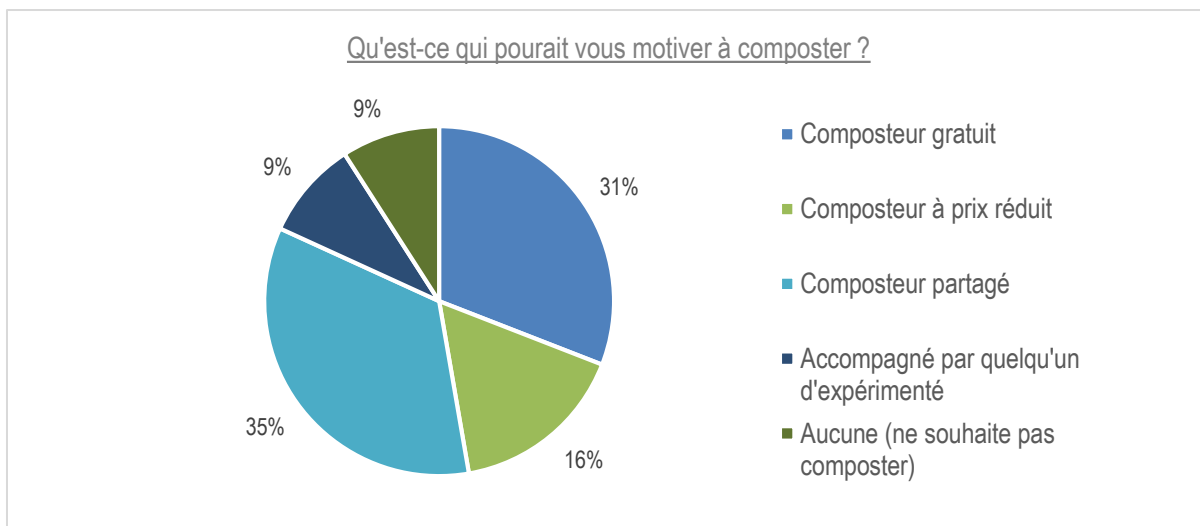
### **Parmi ceux qui ne compostent pas...**



Les raisons pour lesquelles les usagers ne compostent pas peuvent varier en fonction du type d'habitat (plusieurs réponses possibles) :

- pour ceux vivant en maison :
  - > ils redoutent les nuisances (13%) ;
  - > ils ne voient pas d'utilité à produire du compost (10%) ;
  - > ils manquent d'information/formation sur ce sujet (9%) ;
- pour ceux vivant en appartement :
  - > ils n'ont pas la place pour composter/lombricomposter (18%) ;
  - > ils n'ont pas de place pour stocker leurs biodéchets (12%).

La plupart des raisons exprimées sont due à des croyances/craintes, qui peuvent être levées en communiquant davantage sur ces freins.



La population répondante ne compostant pas est en attente de :

- composteurs partagés (35%) ;
- composteurs gratuits (31%) ;
- composteurs à prix réduit (16%).

À noter que les personnes compostant déjà ont fait part de leur volonté de voir une collecte se développer afin de pouvoir y jeter les biodéchets qu'ils ne mettent pas au composteur (viandes, poissons, produits laitiers, ...).

### **III. Outils de communication**

---

L'axe de communication principal en 2023 a été l'augmentation des performances de collecte des emballages et l'amélioration de la qualité du tri de ceux-ci. Deux projets ont alors été menés :

- > la validation et la création de visuels, en concertation avec la ville de Tarare, destinés au secteur collecté en porte-à-porte. Huit visuels ont été créés, l'impression est prévue pour 2024 :



- > la diffusion des flashes infos hebdomadaires réalisés par le SYTRAIVAL sur les réseaux sociaux : une affiche par semaine sur une thématique précise.

# Les indicateurs financiers

## I. Budgets du service

### a) Budget de fonctionnement

Budget de fonctionnement (en € H.T.)					
Dépenses	Dépenses	2021	2022	2023	Évolution N-1
	Charges Générales - dont contrats de prestation (traitement des déchets)	5 555 417,00 €	4 952 705,03 €	5 101 481,17 €	3%
	Charges de personnel	775 423,94 €	849 873,60 €	893 622,10 €	5%
	Charges financières	12 170,95 €	9 889,32 €	7 513,09 €	-24%
	Diverses charges	43 363,71 €	57 954,65 €	12 392,17 €	-79%
	Transfert entre section Amortissements	565 539,31 €	571 398,94 €	569 197,07 €	0%
	<b>Total</b>	<b>6 951 914,91 €</b>	<b>6 441 821,54 €</b>	<b>6 584 205,60 €</b>	<b>2%</b>
Recettes	Recettes	2021	2022	2023	Évolution N-1
	Produits de services	674 246,22 €	838 089,22 €	847 034,90 €	1%
	Impôts et Taxes	4 215 604,00 €	4 391 627,00 €	5 475 742,00 €	25%
	Dotations, Subventions	859 926,11 €	728 149,09 €	632 727,91 €	-13%
	Recettes diverses	1 162 227,25 €	47 627,77 €	161 139,67 €	238%
	Transfert entre sections	53 104,68 €	42 720,20 €	221 562,00 €	
	<b>Total</b>	<b>6 965 108,26 €</b>	<b>6 048 213,28 €</b>	<b>7 338 206,48 €</b>	<b>21%</b>

Les charges générales comprennent les prestations de services, la maintenance des véhicules, l'achat de fournitures, le carburant, les assurances, la communication, les abonnements divers, les frais d'études, ... Ces dépenses ont augmenté de 3% par rapport à 2022, mais diminué de 8% par rapport à 2021.

Concernant les recettes, diverses en 2023, des pénalités ont été appliquées au prestataire ayant en charge la gestion des déchèteries (mauvais tri, enlèvements non réalisés dans les temps ...). De plus le service a récupéré un remboursement de TVA liés aux exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.

L'augmentation de la ligne Impôts et Taxes est liée à l'augmentation de la TEOM qui permet de couvrir l'augmentation des charges du service et la diminution progressive des recettes de rachat de matières et subventions des Eco-organismes. Celle-ci permet également de réaliser les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service (acquisition de camions de

collecte, achat de bacs, de colonne à verre et à papier, travaux de mise en conformité de nos équipements, notamment les déchèteries...).

## b) Budget d'investissement

Budget d'investissement (en € H.T.)					
Dépenses	Dépenses	2021	2022	2023	Évolution N-1
	Investissements	555 709,05 €	152 188,64 €	699 060,16 €	359%
	Emprunts-Dettes	62 909,80 €	62 909,80 €	62 909,80 €	0%
	Transfert entre sections	53 104,68 €	42 720,20 €	221 562,00 €	419%
	<b>Total</b>	<b>671 723,53 €</b>	<b>257 818,64 €</b>	<b>284 471,80 €</b>	<b>10%</b>
Recettes	Recettes	2021	2022	2023	0%
	Subventions reçues	32 913,44 €	- €	- €	0%
	Dotations, excédents de fonctionnement capitalisés, FCTVA	306 072,62 €	18 594,08 €	68 779,70 €	270%
	Transfert entre sections	565 539,31 €	571 398,94 €	569 191,07 €	0%
	<b>Total</b>	<b>904 525,37 €</b>	<b>589 993,02 €</b>	<b>637 970,77 €</b>	<b>8%</b>

En 2023, de nombreux investissements ont été réalisés :

- remplacement du véhicule de collecte du secteur porte-à-porte de Tarare ;
- renouvellement d'un véhicule pour la brigade de nettoyage ;
- acquisition de bacs de précollecte (OMr./emballages) et de couvercles (OMr.) ;
- remplacement du bungalow de la déchèterie d'Amplepuis ;
- travaux de mise en conformité de la déchèterie de Saint-Marcel-l'Éclairé ;
- travaux de mise en conformité des vestiaires des agents de collecte ;
- travaux d'aménagement de PAV.

Il a également été commandé deux camions de collecte latérale pour remplacer le parc vieillissant dont la livraison est programmée en fin d'année 2024.

## II. Coûts du service

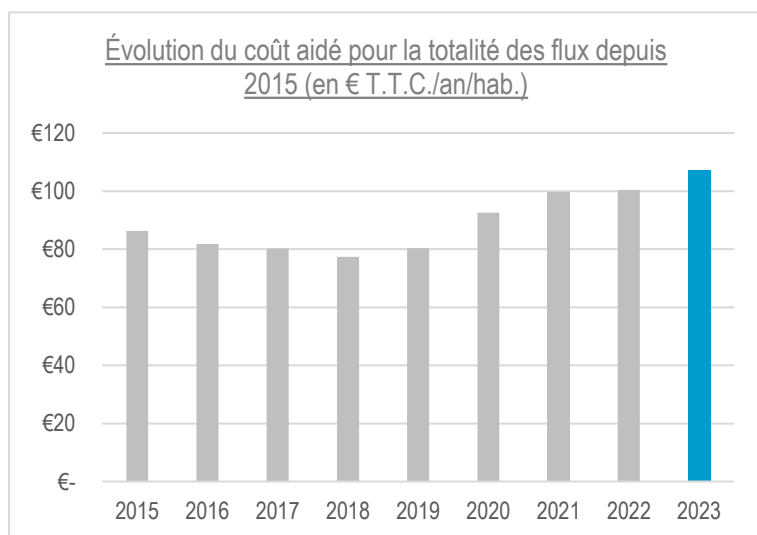
Utilisation de la méthode compta-coût, élaborée par l'ADEME, qui permet l'expression des coûts par flux et par étape technique.

### a) La matrice des coûts

La Matrice des coûts est une méthode de présentation comptable qui détaille pour chaque flux de déchet des charges et produits du service « déchets » selon les étapes techniques de gestion.

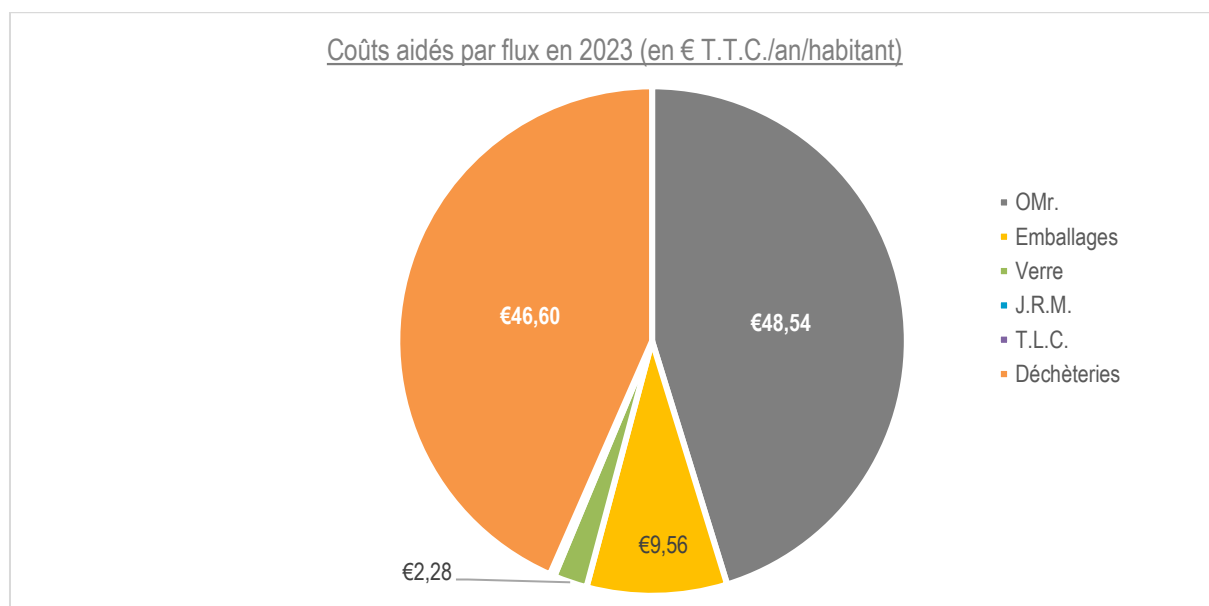
La matrice de 2023 est présentée en [annexe 3](#).

### b) Évolution des coûts aidés

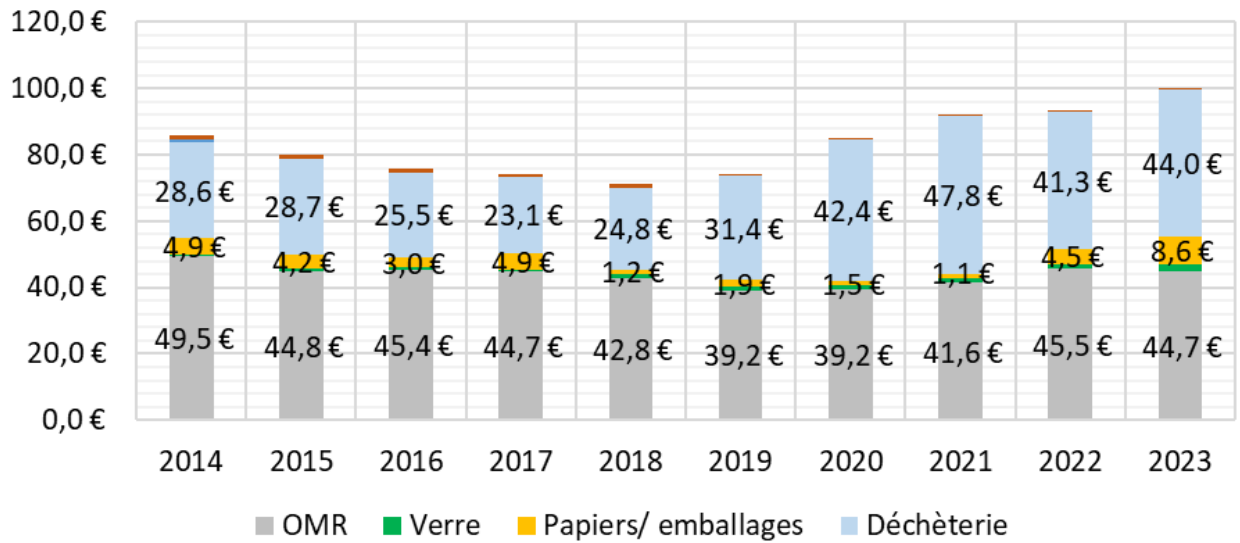


Les coûts aidés évoluent en fonction des tonnages collectés et des coûts fonctionnels et techniques.

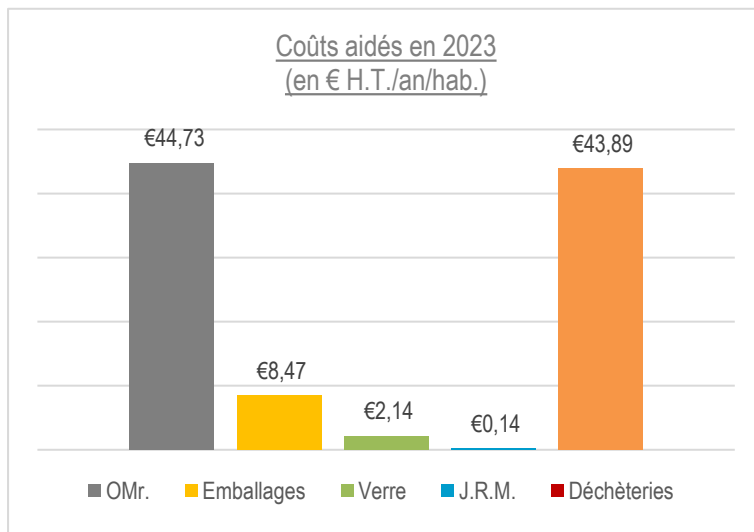
Ces coûts ne cessent d'augmenter depuis 2020.



### Évolution du coût aidé (€HT/hab.) par flux



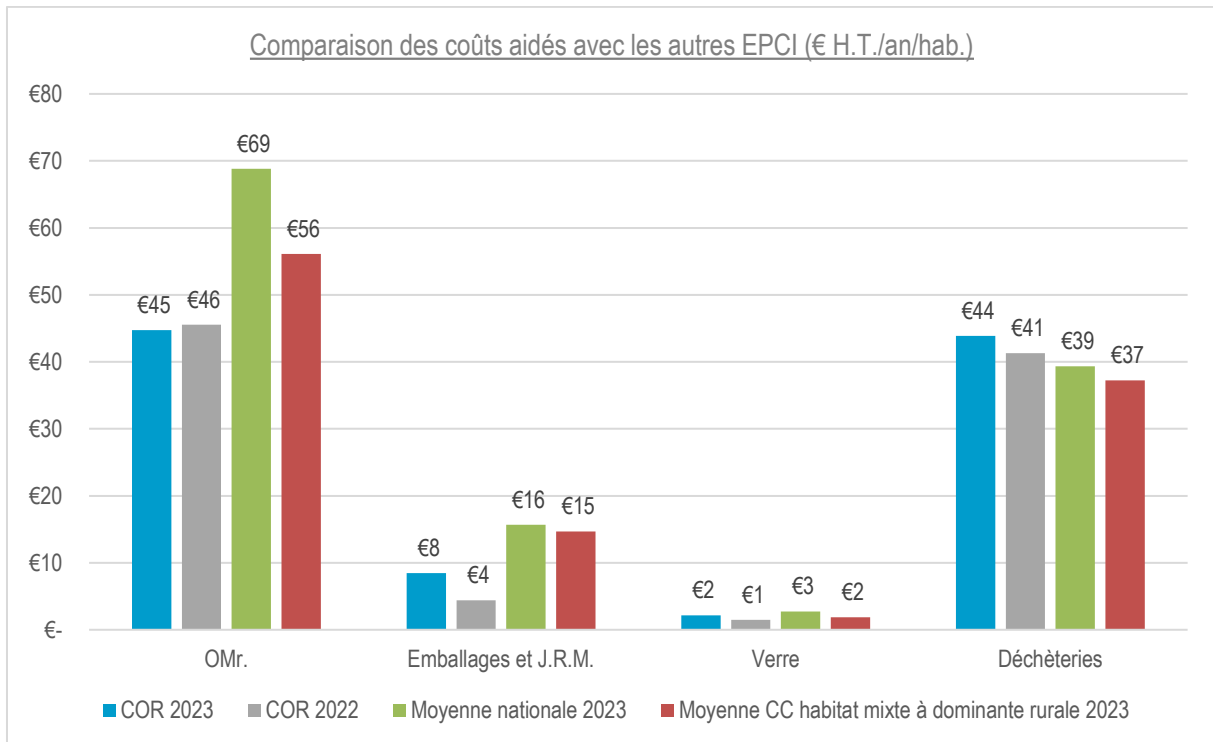
Les coûts aidés HT des ordures ménagères a baissé pour la 1<sup>ère</sup> fois en 4 ans alors que le cout aidé HT des déchèteries continu d'augmenter depuis 2018.



Rapportés aux coûts par habitant, l'on observe que les flux les plus coûteux sont les ordures ménagères et les déchets collectés en déchèterie.

Ces deux flux sont soumis à la TGAP et représentent une part importante des tonnages collectés (33% sont des OMr. et 54% proviennent des déchèteries).

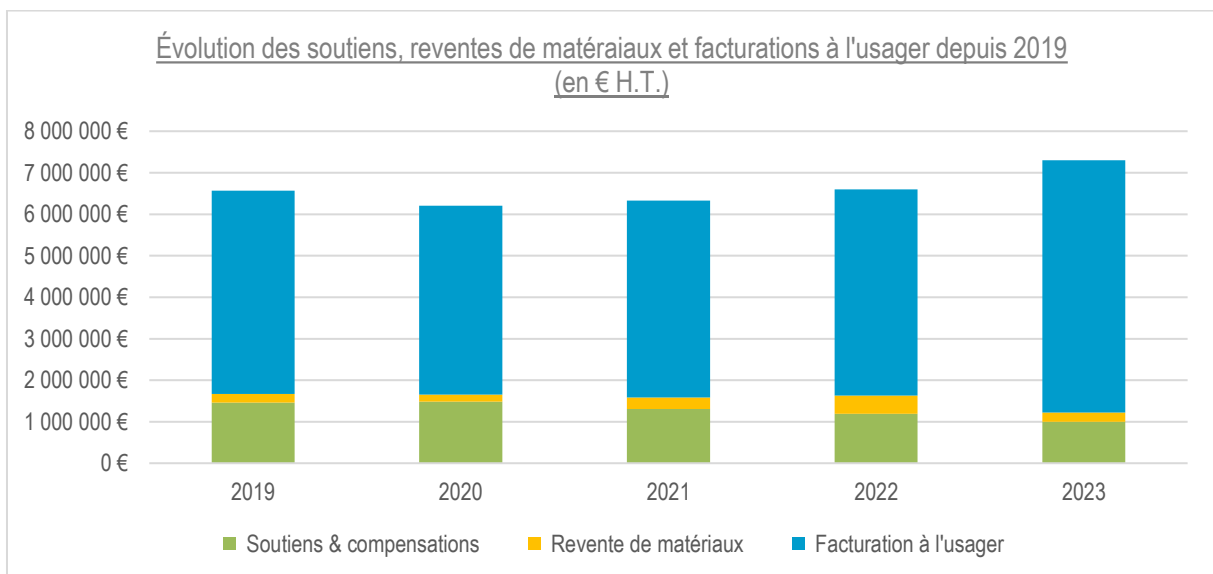
### c) Comparaison des coûts aidés par habitants



Comparée aux moyennes nationales ou aux EPCI avec la même typologie d'habitat, le service Gestion des déchets de la COR a des coûts aidés relativement bas, excepté pour les déchèteries qui nécessite une vigilance particulière.

## III. Détail des recettes

### a) Évolution des recettes



En 2023, les recettes ont augmenté de 11 % par rapport à 2022. Elles sont composées de trois catégories :

- facturation à l'usager : TEOM, redevance spéciale, facturation en déchèterie ;
- soutien des sociétés agréées ;
- vente des matériaux.

Bien que d'un montant plus faible, les 2 dernières catégories de recettes peuvent varier fortement d'une année sur l'autre.

La hausse des recettes issues de la facturation aux usagers s'explique par l'augmentation du taux de la TEOM et du coût au litre des déchets collectés via la redevance spéciale.

## b) Taux de TEOM

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) permet de financer le service de gestion des déchets afin de couvrir les charges de collecte, transport, traitement, tri, valorisation ou élimination des OMr., emballages, verre, J.R.M., textiles et de l'ensemble des déchets des déchèteries.

Elle permet également de couvrir les dépenses liées aux taxes de l'Etat, notamment la TGAP qui augmente chaque année et qui concerne le traitement des ordures ménagères et des encombrants de déchèterie.

<b>TGAP</b>	<b>Ordures ménagères</b>	<b>Encombrants de déchèterie</b>
<b>2022</b>	11€ / tonne	45 € / tonne
<b>2023</b>	12 € / tonne	52 € / tonne
<b>Taux d'augmentation</b>	10%	24%
<b>Montant de la TGAP 2023</b>	10 127 €	197 184 €
<b>Prospective 2024</b>	14€ / tonne	59 € / tonne
<b>Taux d'augmentation</b>	16.7%	13.5 %

Sur le territoire, le taux de TEOM est différencié selon le périmètre de collecte en porte à porte ou en point d'apport volontaire.

Il a évolué à la hausse en 2023 pour couvrir les charges du service et s'établit comme suit :

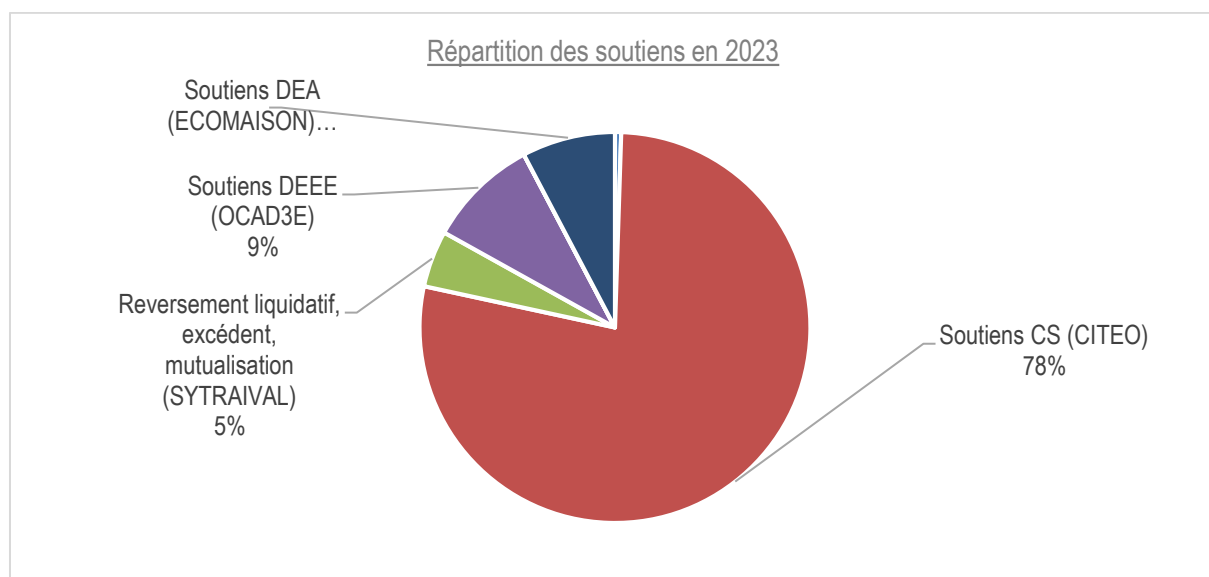
- pour la zone urbaine de l'hyper centre de Tarare en porte à porte : **13,73%**
- pour la zone extérieure de Tarare et les autres communes de la COR : **11,73%**

### c) Recettes liées aux soutiens

Les soutiens regroupent les compensations versées par notre syndicat de traitement, le SYTRAIVAL, et les soutiens perçus de la part des éco-organismes : CITEO (emballages, verre et papiers), REFASHION (T.L.C.), ECOMAISON (Déchets d'Éléments d'Ameublement) et OCAD3E (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique), ...

Les montants perçus dépendent de barèmes fixés par les éco-organismes, des tonnages collectés et de la qualité du tri.

En 2023, le service Gestion de Déchets a perçu 632 727,91 € de soutiens, ce qui correspond à près de 8.5 % des recettes totales.



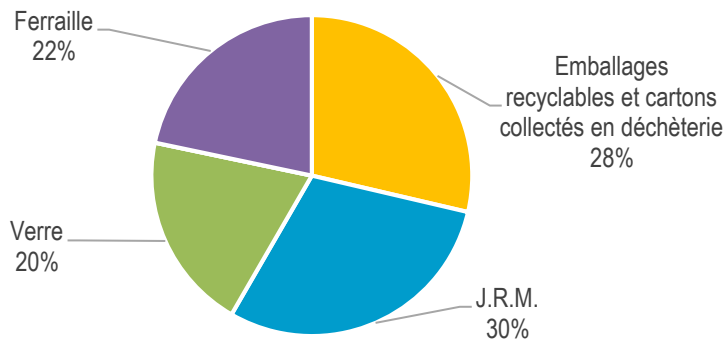
Source CIRIL FINANCE

### d) Recettes liées à la revente de matériaux

Certaines recettes sont issues de la revente de matériaux par les collecteurs, ensuite reversées à la COR et dont le montant dépend du cours des matériaux (qui a été faible en 2023) et des tonnages collectés.

En 2023, le service a perçu 221 365 € issus de la vente de matériaux, ce qui représente 3% des recettes totales et une baisse de 50% par rapport à 2022.

Répartition des recettes liées aux reventes de matériaux en 2023



Recettes perçues durant l'exercice REVENTE MATÉRIAUX	2020	2021	2022	2023	Variation N-1 (et part recettes)
Emballages recyclables et cartons collectés en déchèterie	61 032,20 €	81 137,66 €	202 650,27 €	63 423,54 €	-69%
J.R.M.	53 324,55 €	95 313,04 €	103 329,37 €	65 739,10 €	-36,38%
Verre	- €	18 477,36 €	69 401,12 €	44 155,31 €	-36,38%
Batteries	- €	- €	- €	- €	-
Ferraille	57 834,40 €	84 318,06 €	64 764,00 €	48 047,16 €	-25,81%
<b>Total revente matériaux</b>	<b>172 191,15 €</b>	<b>279 246,12 €</b>	<b>440 144,76 €</b>	<b>221 365,11 €</b>	<b>-50%</b>

Source CIRIL FINANCE

La baisse de ces recettes n'est dû qu'à la baisse du cours de la vente des matériaux, néanmoins ces recettes ne représentent que 3% du montant global des recettes 2023.

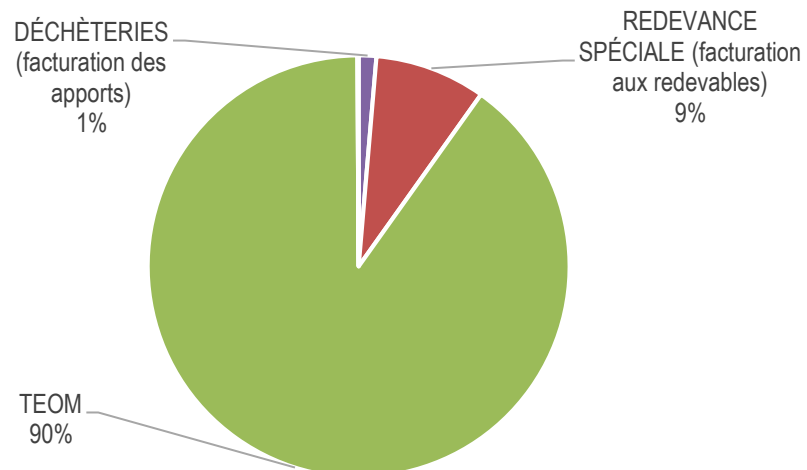
### e) Recettes issues des facturations à l'utilisateur

Ces recettes proviennent de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), de la RS (Redevance Spéciale) et de la facturation issue des apports en déchèterie.

En 2023, le service a perçu 6 080 582 € de recettes issues de la facturation aux usagers. Elles représentent 83% des recettes de 2023.

La TEOM et la RS sont les recettes les plus stables. La facturation en déchèterie dépend des apports des usagers. Une baisse de 23% des recettes sur ce poste est observable en 2023. En effet, la hausse des tarifs d'entrée en déchèterie et le renforcement des contrôles du prestataire de haut de quai sur l'application de la facturation avaient permis de doubler ces recettes. En 2023, beaucoup moins de professionnels ont été facturés, ce qui peut s'expliquer par l'utilisation d'autres structures par les professionnels pour évacuer leur déchets (utilisation de déchèteries professionnelles par exemple).

Répartition des recettes liées à la facturation directe aux usagers en 2023



Source CIRIL FINANCE

# ANNEXES

# Annexe 1 – Filières de transport et de traitement (déchèteries)

Filières en place en 2023								
Nature du déchet	Collecteur		Prestataire traitement		Lieu de traitement		Type de revalorisation	
	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/10/2023 au 31/12/2023
Amiante	ECOCYCLAGE	RDS	SOGRAP	AMIANTE RECYCLING	Territoire COR	Roche la Molière (42)	Stockage en ISDD	Stockage en ISND
Batteries	RECYLEX	RECYLEX	RECYLEX	RECYLEX	Rhône	Rhône	Recyclage	Recyclage
Bois	ECOCYCLAGE	RDS	SOGRAP	SERFIM RECYCLAGE	Rhône / Loire	Saint-Priest (69)	Revalorisation énergétique	Revalorisation énergétique
Capsules Nespresso	SUEZ	SUEZ	VAL'AURA	VAL'AURA	Rhône	Rhône	Recyclage + compostage	Recyclage + compostage
Cartons	ECOCYCLAGE	RDS	SUEZ	NR	Rhône	NR	Recyclage	Recyclage
Cartouches d'encre	PRINTERRE	PRINTERRE	PRINTERRE	PRINTERRE	Eure-et-Loir	Eure-et-Loir	Recyclage	Recyclage
Couettes et oreillers	EPUR	EPUR	SUEZ	SUEZ	Quincieux (69)	Quincieux (69)	Recyclage	Recyclage
DDM	TREDI SALAISE	SARPI	TREDI SALAISE	SARPI	Isère	La Talaudière (42)	Stockage	Valorisation énergétique
DEEE	SUEZ / ENVIE 2E	SUEZ / ENVIE 2E	SUEZ / ENVIE 2E	SUEZ / ENVIE 2E	Rhône / Loire	Rhône / Loire	Réemploi/recyclage	Réemploi/recyclage
Déchets ultimes	ECOCYCLAGE	RDS	LELY ENVIRONNEMENT	RGS RDS	Isère	Saint-Georges-de-Reneins (69)	Stockage en ISND	Stockage en ISND
Ferraille	ECOCYCLAGE	RDS	SCHIED ENVIRONNEMENT	RGS RDS	Val d'Oingt (69)	Saint-Georges-de-Reneins (69)	Recyclage	Recyclage
Gravats inertes	ECOCYCLAGE	RDS	SOGRAP	SOGRAP	Rhône	Territoire COR	Remblais	Remblais
Huiles de friture	OLEOVIA	OLEOVIA	OLEOVIA	OLEOVIA	Rhône	Rhône	Valorisation énergétique	Valorisation énergétique
Huiles de vidange	CHIMIREC	CHIMIREC	CHIMIREC	CHIMIREC	Loire	Loire	Recyclage	Recyclage
Lampes	ENVIE 2E	ENVIE 2E	Filière ECOSYSTEM	Filière ECOSYSTEM	Rhône	Rhône	Recyclage	Recyclage
Mobilier	EPUR	EPUR	SUEZ	SUEZ	Quincieux (69)	Quincieux (69)	Recyclage	Recyclage
Papier	SAS DUBUIS	SAS DUBUIS	NORSKE	NORSKE	Vosges	Vosges	Recyclage	Recyclage
Piles et accumulateurs	PAPREC D3E	PAPREC D3E	PAPREC D3E	PAPREC D3E	Rhône / Seine	Rhône / Seine	Recyclage	Recyclage
Plastiques durs	BM PLASTIQUE	BM PLASTIQUE	BM PLASTIQUE	BM PLASTIQUE	Les Sauvages (69)	Territoire COR	Recyclage	Recyclage
Plâtre en mélange	ECOCYCLAGE	RDS	ECOCYCLAGE	SERFIM RECYCLAGE	Rhône	Saint-Priest (69)	Recyclage	Recyclage
Plâtre propre	ECOCYCLAGE	RDS	ECOCYCLAGE	SERFIM RECYCLAGE	Rhône	Porte-de-Savoie (73)	Stockage en ISND	Recyclage
Pneumatiques	TFM PNEUS	TFM PNEUS	ALIAPUR	ALIAPUR	Rhône	Rhône	Recyclage	Recyclage
Radiographies argentiques	RHÔNE-ALPES ARGENT	RHÔNE-ALPES ARGENT	RHÔNE-ALPES ARGENT	RHÔNE-ALPES ARGENT	Isère	Isère	Recyclage	Recyclage
Textiles, linge et chaussures	LE RELAIS	LE RELAIS	LE RELAIS	LE RELAIS	Saône-et-Loire	Saône-et-Loire	Réemploi / recyclage	Réemploi / recyclage
Végétaux	ECOCYCLAGE	RDS	RACINE	RACINE	Territoire COR	Territoire COR	Compostage	Compostage
Verre d'emballage	SAS DUBUIS	SAS DUBUIS	SAINT-GOBIN	SAINT-GOBIN	Loire	Loire	Recyclage	Recyclage

## Annexe 2 – Détail du poids de déchets collectés en déchèteries

Valorisation	Type déchet	2022	2023	Différence
Valorisé	Batteries	0,70	-	-100%
Valorisé	Cartouches d'encre	0,33	0,26	-19%
Valorisé	Radiographies argentique	0,32	0,30	-5%
Valorisé	Lampes	1,93	2,18	13%
Valorisé	Capsules Nespresso	-	2,33	
Valorisé	Huiles de friture	4,77	4,09	-14%
Valorisé	Piles et accumulateurs	5,49	8,30	51%
Non valorisable	Amiante	14,00	16,46	18%
Valorisé	Huiles de vidange	22,42	17,10	-24%
Non valorisable	DDM (ECO DDS)	-	31,88	
Non valorisable	DDM (hors ECO DDS)	90,16	71,73	-20%
Valorisé	Huisseries	23,89	34,83	46%
Valorisé	Plastiques durs	44,98	43,67	-3%
Valorisé	Pneumatiques	89,66	77,58	-13%
Valorisé	DEEE	396,11	399,46	1%
Valorisé	Ferraille	460,39	538,06	17%
Valorisé	Plâtre en mélange	832,20	987,25	19%
Valorisé	Plâtre propre	881,60	1 044,45	18%
Valorisé	Cartons	840,96	1 107,09	32%
Valorisé	Mobilier	1 261,76	1 246,51	-1%
Valorisé	Gravats inertes	2 177,76	1 894,80	-13%
Valorisé	Bois	2 931,88	2 265,21	-23%
Valorisé	Végétaux (déchèteries)	2 405,97	2 712,30	13%
Non valorisable	Déchets ultimes	4 595,80	3 792,03	-17%
<b>Total (en tonnes)</b>		<b>17 083,08</b>	<b>16 297,88</b>	<b>-5%</b>
<b>Total valorisé (en tonnes)</b>		<b>12 383,118</b>	<b>12 385,783</b>	<b>0%</b>
<b>Total non valorisable (en tonnes)</b>		<b>4 699,963</b>	<b>3 912,102</b>	<b>-</b>

## Annexe 3 – Matrice des coûts

Année 2023 Montants HT		Flux de déchets						Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Gestion du passif		
				Papiers	Emballages				
Ratio en kg collecté par habitant desservi		201	36	12	31	287			
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité		201	36	12	31	287		567	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	103 714	5 547	3 699	30 786	97 763	739	242 249
		Communication	2 167	929	929	2 167	9 310		15 501
		<b>TOTAL Fonctionnelles</b>	<b>105 881</b>	<b>6 476</b>	<b>4 627</b>	<b>32 952</b>	<b>107 073</b>	<b>739</b>	<b>257 749</b>
	Techniques	Prévention	23 370				9 887		33 257
		Collecte et précollecte							
		Précollecte	215 480	46 426	43 046	192 629			497 581
		Collecte	825 894	110 998	9 373	257 118	514 484		1 717 868
		<b>TOTAL Collecte et précollecte</b>	<b>1 041 374</b>	<b>157 424</b>	<b>52 419</b>	<b>449 748</b>	<b>514 484</b>	<b>---</b>	<b>2 215 449</b>
		Transfert/Transport	191 931				498 093		690 024
		Traitement des déchets non dangereux					373 674	15 236	388 910
		Tri et conditionnement							
		Compostage					84 333		84 333
		Incinération							
		Stockage de déchets non dangereux					720 529		720 529
		Traitement des inertes					12 193		12 193
		<b>TOTAL Traitement des déchets non dangereux</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>1 190 730</b>	<b>15 236</b>	<b>1 205 966</b>
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux					82 717		82 717
		Autres charges		2 706					2 706
		[REG] Transfert/Transport - Tri et conditionnement					390 498		390 498
		[REG] Collecte - Traitement des déchets non dangereux				63 282			63 282
<b>TOTAL Techniques</b>	<b>1 256 675</b>	<b>160 130</b>	<b>115 701</b>	<b>840 245</b>	<b>2 295 910</b>	<b>15 236</b>	<b>4 683 898</b>		
<b>TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)</b>	<b>1 362 556</b>	<b>166 606</b>	<b>120 328</b>	<b>873 198</b>	<b>2 402 984</b>	<b>15 976</b>	<b>4 941 647</b>		
[REG] Incinération - Energie	1 012 441						1 012 441		

Année 2023 Montants HT		Flux de déchets					Total		
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie		Gestion du passif	
				Papiers	Emballages				
Ratio en kg collecté par habitant desservi		201	36	12	31	287			
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité		201	36	12	31	287	567		
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie							
		Matériaux		44 155	63 529	63 424	48 328	219 436	
		Compost							
		Energie							
		<b>TOTAL Ventes de produits et d'énergie</b>	---	<b>44 155</b>	<b>63 529</b>	<b>63 424</b>	<b>48 328</b>	---	<b>219 436</b>
		Prestations à des tiers							
		Autres produits	95 757	570	1 537	2 195	28 289		128 348
	<b>TOTAL Industriels</b>	<b>95 757</b>	<b>44 725</b>	<b>65 066</b>	<b>65 618</b>	<b>76 617</b>	---	<b>347 783</b>	
	Soutiens	Soutiens des éco- organismes	7 758	11 629	46 219	374 865	73 060		513 530
		Aides	Reprises des subventions d'investissement	5 977	1 980	1 948	3 556	25 175	11
	Subventions de fonctionnement								
	Aides à l'emploi								
	<b>TOTAL Aides</b>	<b>5 977</b>	<b>1 980</b>	<b>1 948</b>	<b>3 556</b>	<b>25 175</b>	<b>11</b>	<b>38 648</b>	
<b>TOTAL Produits</b>	<b>109 492</b>	<b>58 334</b>	<b>113 232</b>	<b>444 040</b>	<b>174 852</b>	<b>11</b>	<b>899 962</b>		
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		193 254	6 993	3 971	55 294	137 441	1 262	398 215
	Financement déchets direct	TEOM	5 475 742						5 475 742
		Redevance spéciale & facturations usagers							
		Redevance spéciale	442 441						442 441
		Facturation à l'usager					76 923		76 923
		<b>TOTAL Redevance spéciale &amp; facturations usagers</b>	<b>442 441</b>	---	---	---	<b>76 923</b>	---	<b>519 364</b>
	<b>TOTAL Financement déchets direct</b>	<b>5 918 183</b>	---	---	---	<b>76 923</b>	---	<b>5 995 106</b>	
<b>TOTAL Financement déchets</b>	<b>5 918 183</b>	---	---	---	<b>76 923</b>	---	<b>5 995 106</b>		

Tableau de synthèse	Flux de déchets					
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Gestion du passif
			Papiers	Emballages		
Coût complet		166 606	120 328	873 198	2 402 984	15 976
Coût technique	2 279 240	121 880	55 263	807 579	2 326 367	15 976
Coût partagé	2 271 482	110 252	9 044	432 714	2 253 307	15 976
Coût aidé HT	2 265 505	108 271	7 096	429 158	2 228 132	15 965
TVA acquittée	193 254	6 993	3 971	55 294	137 441	1 262
Coût aidé TTC	2 458 759	115 264	11 067	484 452	2 365 573	17 227
Financement déchets						